



Société anonyme au capital de 25 000 000 dinars divisé en 2 500 000 actions de valeur nominale 10 dinars entièrement libérées.

Identifiant Unique : 0578857A

Siège Social : 11, Rue Hédi Nouria - 1001 Tunis

Tél : 71 241 400 Fax: 71 349 940

BTK LEASING est notée, **BB(tun)** à long terme avec perspective d'évolution **stable** et **B (tun)** à court terme par l'agence de notation **FITCH RATINGS** en date du **18 décembre 2025**.

DOCUMENT DE REFERENCE « BTK LEASING 2026 »

Ce document de référence a été enregistré par le Conseil du Marché Financier le **06 OCT. 2026** sous le **N° 26 / 004 /** donné en application de l'article 14 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsable de l'information :

M. Rabeh AMARI, Directeur Financier de la BTK Leasing

Tel. : 70 241 402 / Fax : 71 349 940

E-mail : rabah.ammari@btkleasing.tn

Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence :



BTK Conseil – Intermédiaire en Bourse

Immeuble BTK - 10 Bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Tél. : 71 204 056 - Fax : 71 255 047 - E-mail : BTK.CONSEIL@btknet.com



Le présent document de référence est mis à la disposition du public, sans frais auprès de BTK LEASING- 11, Rue Hédi Nouria - 1001 TUNIS ; de l'Intermédiaire en bourse BTK Conseil – 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis et sur le site internet du CMF www.cmf.tn.

SOMMAIRE

PRESENTATION RESUMEE DE BTK LEASING	6
CHAPITRE 1- RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	8
1.1 - Responsable du document de référence	8
1.2 - Attestation du responsable du document de référence	8
1.3 - Responsables du contrôle des comptes	8
1.4 - Attestation des Commissaires aux Comptes	12
1.5 - Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration du document de référence	13
1.6 - Responsable de l'information	13
CHAPITRE 2- RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL	14
2.1 - Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	14
2.1.1 - Dénomination et siège social	14
2.1.2 - Forme juridique et législation particulière applicable	14
2.1.3 - Date de constitution et durée	14
2.1.4 - Objet social : (article 3 des statuts)	14
2.1.5 - Identifiant unique	14
2.1.6 - Exercice social	14
2.1.7 - Nationalité	14
2.1.8 - Capital social	14
2.1.9 - Tribunal compétent en cas de litige	15
2.1.10 - Régime fiscal	15
2.1.11 - Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société	15
2.1.12 - Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing	15
2.1.13 - Clauses statutaires particulières	15
2.2 - Renseignements de caractère général concernant le capital de la société	20
2.3 - Evolution du capital social	20
2.4 - Répartition du capital social et des droits de vote au 30/06/2026	20
2.4.1 - Structure du capital au 30/06/2026	20
2.4.2 - Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 30/06/2026	20
2.4.3 - Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 30/06/2026	21
2.4.4 - Nombre d'actionnaires	21
2.5 - Description sommaire du Groupe BTK au 31/12/2025	22
2.6 - Relations de la BTK LEASING avec ses parties liées au 31/12/2025	22
2.7 - Dividendes	22
2.8 - Marché des titres	22
2.9 - Notation de la Société	23
CHAPITRE 3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR ET SON EVOLUTION	25
3.1 - Présentation de BTK LEASING	25
3.2 - Description de l'activité au 31 décembre 2025	25
3.2.1 - Situation de BTK LEASING par rapport au secteur du leasing	25

3.2.2 -	Evolution des approbations	26
3.2.3 -	Evolution des mises en force	26
3.2.4 -	Evolution de l'encours financier	27
3.2.5 -	Evolution des engagements de la société sur la période 2023 – 2025	28
3.3 -	Description de l'activité au 30 juin 2026	28
3.3.1 -	Situation de BTK LEASING par rapport au secteur du leasing	28
3.3.2 -	Evolution des approbations	29
3.3.3 -	Evolution des mises en force	29
3.3.4 -	Evolution de l'encours financier	30
3.3.5 -	Évolution des engagements de la société sur la clientèle entre juin 2025 et juin 2026	31
3.4 -	Organisation de la société	32
3.4.1 -	L'organigramme de BTK Leasing	33
3.4.2 -	Système d'information	36
3.4.3 -	Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme	38
3.5 -	Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité	39
3.6 -	Dépendance de la société	43
3.6.1 -	Dépendance de la société au 31/12/2025	43
3.6.2 -	Dépendance de la société au 30/06/2026	44
3.7 -	Litige ou arbitrage	47
3.8 -	Politique sociale et effectif de la société	48
3.9 -	Analyse SWOT	49
3.10 -	Politique d'investissement de la société	50
	CHAPITRE 4- PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS	51
4.1 -	Renseignements sur les états financiers au 31 décembre 2025	51
4.1.1 -	Bilans individuels comparés au 31 décembre	51
4.1.2 -	Etat des Engagements Hors Bilan comparés au 31 Décembre	52
4.1.3 -	Etat de résultats comparés au 31 Décembre	53
4.1.4 -	Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre	54
4.1.5 -	Notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2025	55
4.1.6 -	Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2025	88
4.2 -	Analyse de la situation financière de la BTK Leasing au 31/12/2025	98
4.2.1 -	Engagements financiers au 31 décembre 2025	98
4.2.2 -	Encours des emprunts émis et contractés par BTK LEASING au 31 décembre 2025	99
4.2.2.1 -	Encours des emprunts obligataires émis par BTK LEASING au 31 décembre 2025	99
4.2.2.2 -	Encours des certificats de dépôts émis par la BTK Leasing au 31/12/2025	99
4.2.2.3 -	Encours des certificats de leasing au 31 décembre 2025	100
4.2.2.4 -	Encours des emprunts bancaires contractés par BTK LEASING au 31 décembre 2025	100
4.2.2.5 -	Encours des lignes spécifiques au 31 décembre 2025	101
4.3 -	Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire subordonné « BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1 »	101
4.4 -	Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31 décembre	102
4.5 -	Tableau de mouvement des capitaux propres au 31/12/2025	103
4.6 -	Affectation des résultats des trois derniers exercices	104
4.7 -	Evolution du revenu de leasing et du résultat d'exploitation	104
4.8 -	Evolution du résultat net	104

4.9 -	Evolution de la marge brute d'autofinancement	105
4.10 -	Evolution des dividendes	105
4.11 -	Indicateurs de gestion et ratios	106
4.11.1 -	Indicateurs de gestion	106
4.11.2 -	Ratios	107
4.12 -	Renseignements sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2026	108
4.12.1 -	Bilan arrêté au 30 juin 2026	108
4.12.2 -	Etat des Engagements Hors Bilan arrêté au 30 juin 2026	109
4.12.3 -	Etat de résultat arrêté au 30 juin 2026	110
4.12.4 -	Etat de flux de trésorerie arrêté au 30 juin 2026	111
4.12.5 -	Notes aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2026	112
4.12.6 -	Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2026	146
4.12.7 -	Notes complémentaires, explicatives et rectificatives relatives aux états financiers intermédiaires de la société BTK Leasing arrêtés au 30/06/2026	149
4.13 -	Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2026	152
4.14 -	Analyse de la situation financière de la BTK Leasing au 30/06/2026	153
4.14.1 -	Engagements financiers au 30 juin 2026	153
4.14.2 -	Encours des emprunts émis et contractés par BTK LEASING au 30 juin 2026	154
4.14.2.1 -	Encours des emprunts obligataires émis par BTK LEASING au 30 juin 2026	154
4.14.2.2 -	Encours des lignes spécifiques au 30 juin 2026	154
4.14.2.3 -	Encours des certificats de leasing au 30 juin 2026	154
4.14.2.4 -	Encours des emprunts bancaires contractés par BTK LEASING au 30 juin 2025	155
4.14.2.5 -	Encours des certificats de dépôts émis par la BTK Leasing au 30 juin 2026	156
4.15 -	Soldes intermédiaires de gestion comparés au 30 juin 2026	157
4.16 -	Tableau de mouvement des capitaux propres au 30 juin 2026	158
4.17 -	Evolution du revenu de leasing et du résultat d'exploitation	159
4.18 -	Evolution du résultat net	159
4.19 -	Evolution de la marge brute d'autofinancement	159
4.20 -	Indicateurs de gestion et ratios	160
4.20.1 -	Indicateurs de gestion	160
4.20.2 -	Ratios	161
CHAPITRE 5- ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES		162
5.1 -	Organes d'administration et de direction	162
5.1.1 -	Membres du Conseil d'Administration	162
5.1.2 -	Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société	162
5.1.3 -	Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction	163
5.1.4 -	Mandats des membres des organes d'administration et de direction les plus significatifs dans d'autres sociétés	164
5.1.5 -	Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans les sociétés qu'ils représentent	164
5.2 -	Intérêts des dirigeants dans la société pour l'exercice 2025	164
5.2.1 -	Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2025	164
5.2.2 -	Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2025	165

5.3 -	Contrôle	165
5.4 -	Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil d'administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital	165
CHAPITRE 6- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR		166
6.1 -	Evolution récente et orientation stratégique	166
6.1.1 -	Evolution récente au 30/06/2026	166
6.1.2 -	Orientation stratégique	166
6.2 -	Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2026-2030 par rapport aux informations prévisionnelles 2025-2029	167
6.2.1 -	Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations de l'exercice 2025 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2025	167
6.2.2 -	Analyse des modifications effectuées au niveau des prévisions 2026-2030 par rapport aux informations prévisionnelles 2025-2029	168
6.3 -	Analyse des performances réalisées au 30/06/2026 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2026	170
6.4 -	Perspectives d'avenir	170
6.4.1 -	Principales hypothèses de prévisions retenues	171
6.4.1.1 -	Hypothèses de l'état de Résultat prévisionnel	171
6.4.1.2 -	Hypothèses du bilan prévisionnel	175
6.4.2 -	Les états financiers prévisionnels 2026-2030	178
6.4.2.1 -	Bilans prévisionnels	178
6.4.2.2 -	Etats de Résultats Prévisionnels	179
6.4.2.3 -	Etats des flux de trésorerie prévisionnels	180
6.4.3 -	Indicateurs de gestion et ratios prévisionnels	181
6.4.4 -	Evolution Prévisionnelle des créances classées	183
6.4.5 -	Etats des cash flows prévisionnels	183
6.5 -	Avis des commissaires aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2026 à 2030	184

PRESENTATION RESUMEE

DE BTK LEASING

BTK LEASING, société anonyme créée le 09 décembre 1996 sous la dénomination de Arab International Lease avec un capital initial de 10 000 000 DT. Le 03 novembre 2016 le capital a été porté à 25 000 000 de dinars par une augmentation en numéraire d'un montant de 6 250 000 DT et une augmentation par incorporation de réserves d'un montant de 3 750 000 DT.

L'AGE du 20/12/2021 a décidé de changer la dénomination sociale de la société de Arab International Lease « AIL » en « BTK Leasing ».

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. Elle est également régie par les dispositions de la loi de finances n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94-89 et n°94-90 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

La BTK LEASING est détenue à hauteur de 94,998% par la Banque Tuniso-Koweïtienne - BTK BANK et 5% par la Société MT ELLOUMI.

Activité de la société BTK Leasing au 31/12/2025

Avec une part de marché des mises en force de 10,9%, en 2025 la BTK LEASING se positionne au 6ème rang des sociétés de leasing tunisiennes.

La société a enregistré une hausse des mises en force en 2025, par rapport à l'année précédente, atteignant 276,0 MDT contre 205,3 MDT en 2024, soit une augmentation de 34,4%.

Au 31/12/2025, le volume global des approbations a atteint la somme de 337,0 MDT contre 288,4 MDT en 2024, enregistrant ainsi une hausse de 16,8%.

La part de marché de la BTK Leasing, en 2025, du total des approbations du secteur a atteint 10,9% contre 9,8% par rapport à la même période en 2024.

L'encours financier s'est élevé à 429,7 MDT au terme de l'exercice 2025 contre 336,9 MDT en 2024, soit une hausse de 27,5% provenant essentiellement d'une importante augmentation des encours financiers du secteur « Commerce & Services ».

Le total des engagements sur la clientèle nette des avances a atteint au 31/12/2025 la somme de 505,0 MDT contre 394,9 MDT à la fin de l'année 2024.

Les créances classées sont passées de 46,7 MDT en 2024 à 53,7 MDT en 2025, représentant ainsi 10,5% du total des créances, contre 11,6% une année auparavant.

Activité de la société BTK Leasing au 30/06/2026

Le volume global des approbations a atteint 186,5 MDT contre 168,8 MDT au 30/06/2025, enregistrant ainsi une hausse de 10,5 %.

La société a enregistré une hausse des mises en force à la fin du 2^{ème} trimestre 2026, par rapport à la même période de l'année précédente, atteignant 165,4 MDT contre 131,4 MDT au 30/06/2025, soit une augmentation de 25,9 %.

L'encours financier du leasing s'est élevé à 485,1 MDT au terme du 2^{ème} trimestre 2026 contre 377,6 MDT au 30/06/2025, soit une hausse de 28,5%.

Le **18 décembre 2025**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note de BTK Leasing à savoir **BB (tun)** à long terme avec perspective stable, et la notation **B (tun)** à court terme.

Ci-après le lien de Fitch ratings relatif à cette notation : <https://www.fitchratings.com/entity/arab-international-lease-85292276>

CHAPITRE 1- RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1 - Responsable du document de référence

- Monsieur Abdessattar BEN GHEDHIFA : Le Directeur Général de BTK Leasing.

1.2 - Attestation du responsable du document de référence

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée »

Monsieur Abdessattar BEN GHEDIFA
Directeur Général de BTK LEASING

The image shows a blue ink signature of Abdessattar BEN GHEDHIFA written over a blue rectangular stamp. The stamp contains the text 'BTK LEASING', 'siège', a logo with the letters 'DC' inside a circle, and the address '11, Rue Hedi Nouria - 1001 TUNIS'.

1.3 - Responsables du contrôle des comptes

- **Etats financiers individuels de la BTK Leasing relatifs à l'exercice 2023**
 - a. **Cabinet Générale d'Audit et Conseil (G.A.C)**, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Chiheb GHANMI,
Adresse : 9 Place Ibn Hafs, Mutuelleville – 1002 - Tunis.
Tél. : 00 216 71 282 730 / Fax : 00 216 71 289 827 / E-mail : gac.audit@gnet.tn
 - b. **Consulting & Financial Firm (Bakertilly)**, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Walid BEN AYED,
Adresse : 29 Avenue de l'indépendance, Immeuble Meriem - Ariana – Tunisie.
Tel. : 00 216 71 711 793 / E-mail : contact@bakertilly.tn
- **Etats financiers individuels de la BTK Leasing relatifs aux exercices 2024 et 2025**
 - a. **Mourad Guellaty & Associés**, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Walid MOUSSA.
Adresse : 45, Avenue de la République La Marsa - 2070 - Tunisie
Tél. : 00 216 71 740 131 / Fax : 00 216 71 740 197 / E-mail : contact@cabinetguellaty.com
 - b. **Cabinet TGS CWG**, Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Wajdi GUERFALA.
Adresse : Immeuble SAFSAF entrée A Bureau 2.2 Montplaisir-1073
Tél. : 00 216 71 904 252 / Fax : 00 216 71 904 256 / E-mail : wajdi.guerfala@cwg.tn

- **Etats financiers intermédiaire de la BTK Leasing arrêtés au 30 juin 2026**

a. **Mourad Guellaty & Associés**, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Walid MOUSSA.

Adresse : 45, Avenue de la République La Marsa - 2070 - Tunisie

Tél. : 00 216 71 740 131 / Fax : 00 216 71 740 197 / E-mail : contact@cabinetguellaty.com

b. **Cabinet TGS CWG**, Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Wajdi GUERFALA.

Adresse : Immeuble SAFSAF entrée A Bureau 2.2 Montplaisir-1073

Tél. : 00 216 71 904 252 / Fax : 00 216 71 904 256 / E-mail : wajdi.guerfala@cwg.tn

Opinion sur les états financiers individuels de la BTK Leasing arrêtés au 31 décembre 2023

Les états financiers individuels de la société BTK Leasing relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société **Générale d'Audit et Conseil (G.A.C)** représentée par Mr Chiheb GHANMI et par la société **Consulting & Financial Firm**, représentée par Monsieur Walid BEN AYED selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserve.

Toutefois, les commissaires aux comptes ont émis l'observation suivante :

« **Paragraphes d'observations**

Comme indiqué au niveau de la note aux états financiers n° 4-1 nous attirons votre attention sur les événements suivants :

- La société BTK LEASING a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1 Janvier 2018 au 31 décembre 2021. Les impôts réclamés par l'administration fiscale en date du 28/12/2022 s'élèvent à 6.338.594 DT dont 4 323 999 DT en principal et 2 014 594 DT des pénalités de retard.

Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la société le 26 janvier 2023 contestant la majorité des chefs de redressement.

- Une taxation d'office notifiée en date du 28 décembre 2022, ayant pour objet l'application d'une pénalité de 8% au titre des encaissements en espèces effectués en 2017, 2018 et 2019 au motif qu'ils n'ont pas été portés au niveau de l'annexe 6 de la déclaration d'employeur. Le montant réclamé s'élève à 2 981 005 DT.

Le 08 février 2023, la société a envoyé une réponse motivée contestant l'arrêté de la taxation d'office.

A la date de l'élaboration de notre rapport, les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours et l'impact définitif ne peut pas être estimé de façon précise. En couverture de ce risque, la BTK LEASING a constaté une provision de 1 500 000 DT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point. »

Opinion sur les états financiers individuels de la BTK Leasing arrêtés au 31 décembre 2024

Les états financiers individuels de la société BTK Leasing relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont fait l'objet d'un audit effectué par le **Cabinet Mourad Guellaty & Associés**, société représentée par Monsieur Walid MOUSSA et le **Cabinet TGS CWG**, société représentée par

Monsieur Wajdi GUERFALA selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserve.

Toutefois, les commissaires aux comptes ont émis l'observation suivante :

« **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

La note aux états financiers « **4.1-Dossier de contrôle fiscal** », décrit les faits suivants :

– Taxation d'office 1 :

La BTK LEASING a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à 6 331 KDT dont 4 319 KDT en principal et 2 011 KDT en pénalités de retard. En date du 18 juin 2024, la BTK LEASING a signé un calendrier de paiement sur 5 ans et a bénéficié de l'amnistie fiscale à travers l'abattement de 100% des pénalités de retard et 50% de la retenue à la source. Par ailleurs, elle a intenté une action en justice rejetant la quasi-majorité des chefs de redressement ;

– Taxation d'office 2 :

La BTK LEASING a obtenu un jugement de première instance favorable en date du 29 mai 2024 annulant la taxation d'office notifiée en date du 28 décembre 2022, portant sur un montant qui s'élève à 2 981 KDT relatif à l'application d'une pénalité de 8% au titre des encaissements en espèces.

Les procédures liées à ces contrôles étant toujours en cours, et compte tenu des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon fiable à la date du présent rapport. Afin de couvrir d'éventuels risques associés à ces contrôles, et au vu des évolutions récentes, la BTK LEASING a constaté une provision de 1 500 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points. »

Opinion sur les états financiers individuels de la BTK Leasing arrêtés au 31 décembre 2025

Les états financiers individuels de la société BTK Leasing relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont fait l'objet d'un audit effectué par le **Cabinet Mourad Guellaty & Associés**, société représentée par Monsieur Walid MOUSSA et le **Cabinet TGS CWG**, société représentée par Monsieur Wajdi GUERFALA selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie et ont été certifiés sans réserve.

Toutefois, les commissaires aux comptes ont émis l'observation suivante :

« **Paragraphe d'observation**

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers « **4.2-Dossier de contrôle fiscal** » qui décrit les faits suivants :

- ✓ Taxation d'office 1 : La « BTK Leasing » a fait l'objet d'une taxation d'office notifiée le 28 décembre 2022, portant sur l'application d'une pénalité de 8 % relative aux encaissements en espèces au titre des exercices 2017 à 2019, pour un montant de 2 981 005 DT, au motif de leur

non-déclaration dans la déclaration de l'employeur.

Cette décision a été contestée en justice le 23 février 2023. Un jugement de première instance favorable, rendu le 29 mai 2024, a annulé la taxation et validé l'approche adoptée par la « BTK Leasing », entraînant une réduction de son passif fiscal. À ce jour, l'administration fiscale a interjeté appel et le dossier est en cours d'examen devant la Cour d'appel.

- ✓ Taxation d'office 2 : La « BTK Leasing » a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1^{er} Janvier 2018 au 31 décembre 2021. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à 6 331 KDT dont 4 319 KDT en principal et 2 011 KDT en pénalités de retard. En date du 18 juin 2024, la « BTK Leasing » a signé un calendrier de paiement sur 5 ans et a bénéficié de l'amnistie fiscale à travers l'abattement de 100% des pénalités de retard et 50% de la retenue à la source. Par ailleurs, elle a intenté une action en justice rejetant la quasi-majorité des chefs de redressement. Le dossier est en cours d'examen devant le tribunal de première instance.

Les procédures liées à ces contrôles étant toujours en cours, et compte tenu des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon fiable à la date du présent rapport. Afin de couvrir d'éventuels risques associés à ces contrôles, et au vu des évolutions récentes, la « BTK Leasing » a constaté une provision de 1 500 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points. »

Avis des Commissaires aux Comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2026

Les états financiers intermédiaires de la société BTK LEASING arrêtés au 30 juin 2026 ont fait l'objet d'un examen limité effectué par le **Cabinet Mourad Guellaty & Associés**, société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Walid MOUSSA et le **Cabinet TGS CWG**, représenté par Monsieur Wajdi GUERFALA, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Toutefois, les commissaires aux comptes ont émis l'observation suivante :

« Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers « **4.2-Dossier de contrôle fiscal** » qui décrit les faits suivants :

- ✓ Taxation d'office 1 : La « BTK Leasing » a fait l'objet d'une taxation d'office notifiée le 28 décembre 2022, portant sur l'application d'une pénalité de 8 % relative aux encaissements en espèces au titre des exercices 2017 à 2019, pour un montant de 2.981 KDT, au motif de leur non-déclaration dans la déclaration de l'employeur. Cette décision a été contestée en justice le 23 février 2023. Un jugement de première instance favorable, rendu le 29 mai 2024, a annulé la taxation et validé l'approche adoptée par la « BTK Leasing », entraînant une réduction de son passif fiscal. À ce jour, l'administration fiscale a interjeté appel et le dossier est en cours d'examen devant la Cour d'appel.

- ✓ Taxation d'office 2 : La « BTK Leasing » a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à 6.331 KDT, dont 4.319 KDT en principal et 2.011 KDT en pénalités de retard. En date du 18 juin 2024, la « BTK Leasing » a signé un calendrier de paiement sur 5 ans et a bénéficié de l'amnistie fiscale à travers un abattement de 100 % des pénalités de retard et de 50 % de la retenue à la source. Par ailleurs, elle a intenté une action en justice rejetant la quasi-majorité des chefs de redressement. Le dossier est en cours d'examen devant le tribunal de première instance.

Les procédures liées à ces contrôles étant toujours en cours, et compte tenu des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon fiable à la date du présent rapport. Afin de couvrir les risques éventuels liés à ces contrôles, la « BTK LEASING » a constaté une provision de 1 500 KDT.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point. »

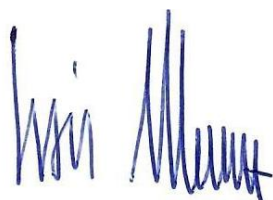
1.4 - Attestation des Commissaires aux Comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées. »

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet Mourad GUELLATY & Associés

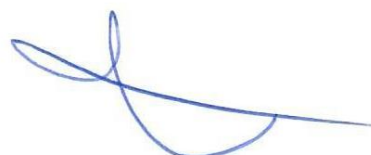
Monsieur Walid MOUSSA



Société Mourad GUELLATY & Associés
45, Av. de la République 2070 La Marsa - Tunisie
Tél: +216 71 740 131 // +216 29 507 030
Fax : +216 71 740 197
e-mail: contact@cabinerguellaty.com

Cabinet TGS CWG

Monsieur Wajdi GUERFALA



Cabinet Wajdi Guerfala
Membre du Réseau International TGS
Tél: 71 904 252 - Fax: 71 904 244
Email: wajdi.guerfala@cwg.tn

1.5 - Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration du document de référence

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour nous assurer de la sincérité du présent document de référence. »

Monsieur Zaher JBELI
Directeur Général de la BTK Conseil
Intermédiaire en Bourse



1.6 - Responsable de l'information

Monsieur Rabeh AMARI : Directeur Financier de la BTK LEASING
Tel. : 70 241 402 / Fax : 71 349 940
E-mail : rabah.ammari@btkleasing.tn



CHAPITRE 2- RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

2.1 - Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

2.1.1 - Dénomination et siège social

Dénomination sociale : BTK LEASING.
Siège Social : 11, Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis
Tel. : 71 241 400
Fax : 71 349 940
Site Web : www.btkleasing.tn

2.1.2 - Forme juridique et législation particulière applicable

La BTK LEASING est une société anonyme régie par la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers. Elle est également régie par les dispositions de la loi de finances n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94-89 et n°94-90 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

2.1.3 - Date de constitution et durée

Date de constitution : Le 09 décembre 1996.
Durée : 99 ans.

2.1.4 - Objet social : (article 3 des statuts)

La société a pour objet principal :

- D'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, commercial, industriel, agricole, de pêche, de service ou autre ;
- La prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apports, souscriptions, achats de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ;
- Elle peut également effectuer toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2.1.5 - Identifiant unique

0578857A.

2.1.6 - Exercice social

Du 1er janvier au 31 décembre.

2.1.7 - Nationalité

Tunisienne.

2.1.8 - Capital social

Le capital social de BTK LEASING s'élève, actuellement, à 25 000 000 de dinars divisés en 2 500 000 actions de nominal 10 dinars, entièrement libérées.

2.1.9 - Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir des informations contenues dans le présent document de référence sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.1.10 - Régime fiscal

Réglementation fiscale en vigueur relative au leasing.

2.1.11 - Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société

Siège social de la société : 11, Rue Hédi Nouira - 1001 TUNIS.

2.1.12 - Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing

Directeur Financier de la BTK LEASING :

Monsieur Rabeh AMARI

Tel. : 71 241 402 / Fax : 71 349 940

2.1.13 - Clauses statutaires particulières

Cession des droits de l'action (Article 17 des statuts)

Les droits et obligations attachés à l'action la suivent dans les mains de ses propriétaires successifs. La propriété d'une action implique de plein droit adhésion aux Statuts aux décisions de l'Assemblée Générale.

Indivisibilité des actions (Article 15 des statuts)

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action. Les copropriétaires ou ayants-droits, à quelque titre que ce soit d'une action, devront se faire représenter par un mandataire unique qui au regard de la société sera considéré comme un seul propriétaire.

Les héritiers, représentants, créanciers, gagistes, ou autres d'un actionnaire ne peuvent s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société, en demander le partage ou la liquidation, ni provoquer l'apposition des scellés sur les biens ou valeurs dépendant de l'actif social. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et délibérations des Assemblées.

Assemblées Générales des Actionnaires

Composition – Droit de siéger à l'Assemblée (Article 29 des statuts)

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des Actionnaires. Elle se compose de tous les Actionnaires quel que soit le nombre de leurs Actions.

Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles et les actionnaires ayant libéré les montants exigibles dans le délai imparti par la mise en demeure, peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Les sociétés sont valablement représentées, soit par leur président directeur général, par un de leurs gérants, soit par un mandataire muni d'un pouvoir régulier sans qu'il ne soit nécessaire que le président directeur général, le gérant, ou le mandataire soit personnellement actionnaire.

Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le tout à défaut d'entente entre l'usufruitier et le nu-propriétaire.

Les délibérations de l'Assemblée Générale régulièrement prises, obligent tous les Actionnaires, même les absents ou les incapables.

Nature des Assemblées des Actionnaires (Article 30 des statuts tel que modifié par l'AGE du 07/04/2025)

Les assemblées générales sont, ordinaires ou extraordinaires.

Chaque membre des Assemblées Ordinaires et Extraordinaires a autant de voix qu'il possède d'actions. Le vote se fait à main levée, sauf si la majorité des présents se prononcent pour le vote secret.

Tout actionnaire peut voter par correspondance par le biais d'un formulaire spécial remis par la Société dont le contenu est fixé par le Conseil d'Administration ou par celui qui a convoqué l'Assemblée Générale. Ce vote n'est valide que si la signature du votant est légalisée.

Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu indiqué par l'avis de convocation.

Les réunions peuvent également avoir lieu au moyen de visioconférence ou d'audioconférence permettant l'identification des actionnaires et garantissant leur participation effective. Ils sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les moyens de visioconférence ou de télécommunication utilisés doivent transmettre au moins la voix des participants et satisfaire à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

Ne peuvent être décomptés que les votes reçus par la Société un jour avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Le vote par correspondance doit être adressé à la Société par écrit recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit.

Convocation des Assemblées Générales (Article 31 des statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration. En cas de nécessité, elles peuvent également être convoquées par :

- Les Commissaires aux comptes ;
- Un mandataire nommé par le tribunal à la demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins trois (3) pour cent du capital ;
- Des actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote après offre publique de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle ; ou le liquidateur.

L'Assemblée Générale est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et le Journal officiel du Centre National du Registre des Entreprises dans le délai de vingt-et-un (21) jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En outre, les actionnaires sont convoqués par écrit recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit, vingt et un (21) jours au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale.

Les convocations doivent être accompagnées d'un projet de l'ordre du jour. Toute communication aux actionnaires doit être effectuée en langue française ou en langue arabe.

Toutefois les Assemblée Générales peuvent valablement se tenir sans délai ou formalités particulières, si tous les actionnaires sont présents ou représentés.

Lieu des réunions des Assemblées Générales (Article 32 des statuts)

Les Assemblées Générales sont tenues au siège de la Société ou en tout autre lieu décidé par l'auteur de la convocation, en Tunisie ou à l'étranger.

Ordre du jour (Article 33 des statuts tel que modifié par l'AGE du 07/04/2025)

L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation. Aucune question ne peut être soumise à la discussion si elle ne figure pas à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale peut toutefois en toutes circonstances révoquer, un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration et procéder à leur remplacement.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale ne peut être modifié sur deuxième convocation. Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant, au moins cinq pour cent (5%) du capital social peuvent demander l'inscription de projets supplémentaires de résolutions à l'ordre du jour.

Ces projets sont inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale après que le ou les actionnaires précités aient adressé à la Société des demandes signées par eux à cet effet, par écrit recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit cinq jours au moins de la date prévue pour la tenue de l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration est tenu de donner son avis favorable ou défavorable vis-à-vis de ces propositions et soumettre son rapport à ce sujet à l'Assemblée Générale.

Aucune inscription supplémentaire ne peut être ajoutée si l'Assemblée n'a pas été convoquée par le Conseil d'Administration.

Présidence et bureaux des Assemblées Générales (Article 34 des statuts)

Les Assemblées Générales sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, à défaut, par l'un des Vice-présidents du Conseil, et en cas de besoin par un administrateur désigné spécialement à cet effet par le Conseil.

Le bureau de l'Assemblée Générale est composé du Président de la séance, de deux scrutateurs choisis parmi les actionnaires présents qui représentent le plus grand nombre d'actions et d'un secrétaire choisi en dehors des membres de l'Assemblée.

Feuille de présence (Article 35 des statuts)

Il est tenu une feuille de présence qui contient les noms et domiciles des actionnaires présents ou représentés et indique le nombre des actions possédées par chacun d'eux.

Cette feuille est signée par les actionnaires présents et les délégués des actionnaires représentés. Elle est certifiée par le bureau de séance.

La feuille de présence est déposée au siège de la Société et doit être communiquée à tout requérant.

Pouvoirs de l'Assemblée Générale Ordinaire (Article 36 des statuts)

L'Assemblée Générale Ordinaire statue sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit au moins une fois par an au cours des six mois qui suivent la clôture de l'exercice de la Société.

L'Assemblée Générale Ordinaire a notamment les pouvoirs suivants :

- Elle entend les rapports présentés par le Conseil d'Administration et les Commissaires aux Comptes.
- Elle discute, approuve, rejette ou redresse le bilan, les états de résultat, le tableau de flux de trésorerie, les notes des états financiers.
- Elle décide l'affectation des bénéfices et fixe les dividendes à répartir, conformément aux dispositions de l'article 42 ci-après.
- Elle ratifie ou rejette la cooptation des membres du Conseil d'Administration ;
- Elle contrôle les actes de gestion des administrateurs et leur donne quitus.
- Elle révoque les administrateurs pour les raisons qu'elle seule peut retenir et apprécier souverainement et en toute liberté.
- Elle confère aux administrateurs les rémunérations prévues par l'article 204 du Code des sociétés commerciales.
- Elle ratifie la nomination des Commissaires aux comptes ;
- Elle confère toutes autorisations et permissions demandées par le Conseil d'Administration et nécessaire à toute actions ou opération non prévue expressément par l'article 46 des présents statuts.

Quorum de l'Assemblée Générale Ordinaire (Article 37 des statuts)

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés détiennent au moins le tiers des actions donnant droit au vote.

Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée est convoquée pour une deuxième réunion et elle délibère valablement sans aucun quorum ne soit requis. Un délai minimum de 15 jours entre la première et la deuxième convocation doit être observé.

Vote des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire (Article 38 des statuts)

Les résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire doivent être votées à la majorité simple des actionnaires présents ou dûment représentés.

Assemblée Générale Extraordinaire (Article 39 des statuts)

Les décisions relatives aux questions énumérées ci-après ne peuvent être prises que par l'Assemblée Générale Extraordinaire conformément aux articles 291 à 295, les articles 298 et 300 et les articles 307 à 310 du Code des sociétés commerciales :

1. Modification des dispositions des statuts de la Société.
2. Augmentation ou réduction du capital social.
3. Transformation, dissolution ou liquidation de la Société.
4. Extension ou restriction de l'objet de la Société.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire ne sont considérées valables que si les actionnaires présents ou les représentants au droit de vote détiennent au moins sur première convocation, la moitié du capital et sur deuxième convocation le tiers du capital.

A défaut de ce dernier quorum le délai de la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de la convocation.

Dans tous les cas, les résolutions soumises à l'Assemblée Générale Extraordinaire doivent être votées à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou dûment représentés.

Procès-verbaux (Article 40 des statuts tel que modifié par l'AGE du 07/04/2025)

Les délibérations des Assemblées Générales sont constatées par des Procès-verbaux rédigés et inscrits sur un registre spécial et signés par les membres du bureau de l'Assemblée. Le refus de l'un d'eux doit être mentionné.

Les Procès-Verbaux des délibérations de l'Assemblée Générale doit contenir les énonciations suivantes :

- La date et le lieu de sa tenue,
- Le mode de convocation,
- L'ordre du jour,
- La composition du Bureau,
- Le nombre d'actions participant au vote et le quorum atteint,
- Les documents et les rapports soumis à l'Assemblée Générale,
- Un résumé des débats, le texte des résolutions soumises au vote et son résultat. Ce procès-verbal est signé par les membres du bureau, et le refus de l'un d'eux doit être mentionné.

Les procès-verbaux sont rédigés en langue française et traduits, le cas échéant, en langue arabe. Seule la version française figure dans le registre spécial susmentionné.

En cas de contradiction entre les deux versions, seule la version française fera foi.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, sont signés par le Président du Conseil et par le Secrétaire.

Après dissolution de la Société et pendant la liquidation, ces copies ou extraits sont signés par les liquidateurs ou le cas échéant, par le liquidateur unique.

Répartition des bénéfices - Dividendes (Article 46 des statuts tel que modifié par l'AGE du 07/04/2025)

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué, au titre de réserves légales.
- Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixes,
- Toute autre réserve décidée par l'assemblée générale ordinaire

Toute résolution prise en violation des dispositions du présent article est réputée nulle.

Les dividendes sont payés dans un délai maximum de trois mois à partir de la décision de l'assemblée générale.

2.2 - Renseignements de caractère général concernant le capital de la société

- **Capital social :** 25 000 000 de dinars
- **Nombre d'actions :** 2 500 000 d'actions.
- **Nominal :** 10 dinars
- **Forme des actions :** Nominative
- **Catégorie :** Ordinaire
- **Libération :** Intégrale
- **Jouissance :** le 1^{er} janvier 2026

2.3 - Evolution du capital social

Date et organe de la décision	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		Valeur nominale en DT
		Montant en DT	Nombre d'actions	Montant en DT	Nombre d'actions	
AG Constitutive du 12/12/1996	Capital initial	10 000 000	1 000 000	10 000 000	1 000 000	10
AGE du 23/11/2011	Augmentation de capital en numéraire	5 000 000	500 000	15 000 000	1 500 000	10
AGE du 03/11/2016	Augmentation de capital en numéraire	6 250 000	625 000	21 250 000	2 125 000	10
AGE du 03/11/2016	Augmentation de capital par incorporation des réserves	3 750 000	375 000	25 000 000	2 500 000	10

2.4 - Répartition du capital social et des droits de vote au 30/06/2026

2.4.1 - Structure du capital au 30/06/2026

Actionnaires	Nationalité	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant (En DT)	% du capital et des droits de vote
BTK BANK	Tunisienne	2 374 950	23 749 500	94,9980%
M.T Elloumi SA	Tunisienne	125 000	1 250 000	5,0000%
Mme. Rim LAKHOUA	Tunisienne	10	100	0,0004%
Mme. Salma ELLOUMI REKIK	Tunisienne	10	100	0,0004%
M. Faouzi ELLOUMI	Tunisienne	10	100	0,0004%
M. Hichem ELLOUMI	Tunisienne	10	100	0,0004%
Mme. Naama ELLOUMI BEN CHAABENE	Tunisienne	10	100	0,0004%
TOTAL		2 500 000	25 000 000	100,000%

2.4.2 - Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 30/06/2026

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Banque Tuniso-Koweïtienne - BTK	2 374 950	23 749 500	94,998%
Etablissement M.T ELLOUMI	125 000	1 250 000	5,000%
Total	2 499 950	24 999 500	99,998%

2.4.3 - Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 30/06/2026

Membres	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en Dinars	% du capital et des droits de vote
Présidente du Conseil d'Administration			
Mme. Salma ELLOUMI REKIK	10	100	0,0004%
Administrateurs			
BTK	2 374 950	23 749 500	94,9980%
M. Fadhel BEN OTHMEN	0	0	0,0000%
M. Khalil LAJIMI	0	0	0,0000%
M. Zied ELLOUMI	0	0	0,0000%
Mme. Sonia REKIK	0	0	0,0000%
Mme. Myriam ELLOUMI	0	0	0,0000%
Mme. Samira BELKADHI	0	0	0,0000%
M. Imed DEROUICHE	0	0	0,0000%
M. Mohamed Noureddine YAICHE	0	0	0,0000%
Directeur Général			
M. Abdessattar BEN GHEDIFA	0	0	0,0000%
Total	2 374 960	23 749 600	94,9984%

2.4.4 - Nombre d'actionnaires

Au 30/06/2026, le capital social de BTK LEASING est réparti entre 7 actionnaires :

- 2 personnes morales ;
- 5 personnes physiques.

2.5 - Description sommaire du Groupe BTK au 31/12/2025

La BTK LEASING est une filiale du Groupe Banque Tuniso-Koweïtienne (BTK BANK).

Au 31/12/2025, le Groupe Banque Tuniso-Koweïtienne (BTK BANK) est composé de la Banque BTK BANK et de cinq filiales exerçant dans le secteur financier ; l'intermédiation financière, le leasing, le recouvrement, ainsi qu'une société holding, une société d'investissement à capital risque.

Le périmètre de consolidation du groupe BTK comprend toutes les sociétés sur lesquelles la BTK exerce un contrôle exclusif, ainsi que les sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

Le périmètre de consolidation du groupe BTK et les méthodes de consolidation utilisées se présentent ainsi :

Intitulé	Secteur	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Méthode retenue
BTK Bank	Financier	100%	100%	IG
BTK Finance	Financier	100%	100%	IG
BTK Conseil	Financier	100%	100%	IG
BTK Capital (*)	Financier	87%	87%	IG
BTK leasing	Financier	95%	95%	IG
BTK Invest	Financier	100%	100%	IG

(*) Le taux de contrôle de la BTK Capital est déterminé sur la base du pourcentage de détention direct de la BTK Bank et indirect via BTK Finance, BTK Leasing et BTK Invest.

Toutes les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation, ont pour pays de résidence la Tunisie.

2.6 - Relations de la BTK LEASING avec ses parties liées au 31/12/2025

Se référer à la note 30 « Transactions avec les parties liées » figurant au niveau de la page 83 du présent Document de Référence.

Se référer au rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2025 figurant au niveau de la page 93 du présent Document de Référence.

2.7 - Dividendes

Exercice	2025	2024	2023
Résultat Net (en dinars)	6 010 083	5 507 963	5 290 080
Dividende Global (en dinars)	1 000 000	0	0
Nombre d'actions	2 500 000	2 500 000	2 500 000
Dividende par Action (en dinars)	0,400	0	0

2.8 - Marché des titres

Les actions de BTK Leasing sont négociables sur le marché hors cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe deux emprunts obligataires subordonnés en cours, émis par BTK Leasing négociables sur le marché obligataire de la Cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, il s'agit de :

- BTK LEASING SUBORDONNE 2025-1, émis par Appel Public à l'Epargne pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 9,4% et TMM+2,25% ;
- BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1, émis par Appel Public à l'Epargne pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 9,0% et TMM+1,75%.

Par ailleurs, il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

2.9 - Notation de la Société

En date du 18 décembre 2025, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note attribuée à la société BTK Leasing sur son échelle de notation nationale :

- Note nationale à long terme : **BB (tun)**
- Perspective de la note nationale à long terme : **Stable**
- Note nationale à court terme : **B(tun)**

BB+, BB, BB- (long terme) : Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes « + » et « - » peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.

B (court terme) : Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.

Ci-après le lien de ladite notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/arab-international-lease-85292276>

ECHELLE DE NOTATION

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)	
F1+(tun) F1(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.
NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)	
AAA(tun)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(tun) AA(tun) AA-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(tun) A(tun) A-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(tun) BBB(tun) BBB-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(tun) BB(tun) BB-(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(tun) B(tun) B-(tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(tun) CCC(tun) CCC-(tun) CC(tun) C(tun)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(tun) DD(tun) D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Mise sous surveillance : La mise sous surveillance d'une note a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de cette note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de "positive" pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de "négative" pour indiquer un abaissement probable. La mise sous surveillance a vocation à être temporaire.

CHAPITRE 3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR ET SON EVOLUTION

3.1 - Présentation de BTK LEASING

La BTK Leasing est un établissement financier spécialisé dans le financement en leasing des investissements mobiliers et immobiliers. La BTK Leasing a été créé le 9 décembre 1996 à l'initiative de la BTK, de l'UIB et de la BTEI.

La BTK Leasing a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, commercial, industriel, agricole, de pêche ou de services.

En 2011, le capital de la BTK Leasing a évolué de 10 MDT à 15 MDT par augmentation en numéraire d'un montant de 5 MDT.

Le 03/11/2016, l'AGE de la BTK Leasing a décidé une augmentation du capital par augmentation d'un montant de 10 MDT (6 250,000DT en numéraire et 3 750,000DT par incorporation des réserves). Par conséquent, le capital social a passé de 15 MDT à 25 MDT.

L'AGE du 20/12/2021 a décidé de changer la dénomination sociale de la société de Arab International Lease « AIL » à « BTK Leasing ».

Le 25/03/2022, STB BANK a cédé sa participation de 5% au capital de BTK Leasing à l'établissement MT EIOUMI.

3.2 - Description de l'activité au 31 décembre 2025

3.2.1 - Situation de BTK LEASING par rapport au secteur du leasing

En MD	Ensemble du Secteur*			BTK Leasing			Part de Marché de BTK LEASING		
	2025	2024	2023	2025	2024	2023	2025	2024	2023
Approbations	3 091,7	2 937,3	2 644,0	337,0	288,4	196,5	10,90%	9,82%	7,43%
Mises en force	2 533,9	2 386,4	2 162,6	276,0	205,3	165,7	10,89%	8,60%	7,66%
Encours	4 464,6	4 145,4	3 785,0	429,7	336,9	276,0	9,62%	8,13%	7,29%

(*) Source : CIL

La part de marché de la BTK Leasing, en 2025, du total des approbations du secteur a atteint 10,90% contre 9,82% par rapport à la même période en 2024.

Les mises en force de BTK Leasing durant 2025 totalise 276,0 Millions de Dinars soit 10,89% du total des mises en force du secteur Leasing.

La part de marché de BTK Leasing en termes d'encours financier est passé de 8,13% au 31/12/2024 à 9,62% de l'encours financiers du secteur au 31/12/2025.

3.2.2 - Evolution des approbations

Au 31/12/2025, le volume global des approbations a atteint la somme de 336 977 mDT contre 288 398 mDT en 2024, enregistrant ainsi une hausse de 16,84%.

Répartition des Approbations par type de bien

(En mDT)	31/12/2025		31/12/2024		31/12/2023		Variation 2025/2024
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Equipement	40 676	12,07%	55 980	19,41%	30 426	15,48%	-27,34%
Immobilier	5 569	1,65%	715	0,25%	3 038	1,55%	678,87%
Matériel roulant	290 732	86,28%	231 704	80,34%	163 051	82,97%	25,48%
Approbations totales	336 977	100,00%	288 398	100,00%	196 515	100,00%	16,84%

Répartition sectorielle des Approbations

(En mDT)	31/12/2025		31/12/2024		31/12/2023		Variation 2025/2024
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Agriculture	40 596	12,05%	39 137	13,57%	26 885	13,68%	3,73%
BTP	11 146	3,31%	15 667	5,43%	7 797	3,97%	-28,86%
Industrie	42 317	12,56%	66 964	23,22%	39 772	20,24%	-36,81%
Tourisme	68 039	20,19%	32 690	11,33%	19 455	9,90%	108,14%
Commerce et services	174 878	51,90%	133 941	46,44%	102 605	52,21%	30,56%
Approbations totales	336 977	100,00%	288 398	100,00%	196 515	100,00%	16,84%

3.2.3 - Evolution des mises en force

La société a enregistré une hausse des mises en force en 2025, par rapport à l'année précédente, atteignant 275 983 mDT contre 205 307 mDT en 2024, soit une augmentation de 34,42%.

Répartition des mises en force par type de bien

(En mDT)	31/12/2025		31/12/2024		31/12/2023		Variation 2025/2024
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Equipement	37 744	13,68%	29 230	14,24%	24 625	14,86%	29,13%
Immobilier	1 667	0,60%	1 697	0,83%	2 822	1,70%	-1,78%
Matériel roulant	236 573	85,72%	174 381	84,94%	138 221	83,43%	35,66%
Mises en force totales	275 983	100,00%	205 307	100,00%	165 668	100,00%	34,42%

Répartition sectorielle des Mises en Force

(En mDT)	31/12/2025		31/12/2024		31/12/2023		Variation 2025/2024
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Agriculture	50 062	18,14%	26 016	12,67%	24 498	14,79%	92,43%
BTP	14 507	5,26%	13 754	6,70%	7 142	4,31%	5,47%
Industrie	29 253	10,60%	38 307	18,66%	31 662	19,11%	-23,64%
Tourisme	24 792	8,98%	23 983	11,68%	12 629	7,62%	3,37%
Commerce et services	157 370	57,02%	103 248	50,29%	89 737	54,17%	52,42%
Mises en force totales	275 983	100,00%	205 307	100,00%	165 668	100,00%	34,42%

3.2.4 - Evolution de l'encours financier

L'encours financier s'est élevé à 429 728 mDT au terme de l'exercice 2025 contre 336 905 mDT en 2024, soit une hausse de 27,55% provenant essentiellement d'une importante augmentation des encours financiers du secteur Commerce et services.

L'encours financier, au 31/12/2025, se détaille par type de bien, comme suit :

Répartition de l'encours financier par type de bien

(En mDT)	31/12/2025		31/12/2024		31/12/2023		Variation 2025/2024
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Roulant léger tourisme	217 066	50,51%	146 901	43,60%	119 454	43,28%	47,76%
Roulant léger utilitaire	69 632	16,20%	68 275	20,27%	63 151	22,88%	1,99%
Roulant Lourd	89 278	20,78%	71 568	21,24%	55 495	20,11%	24,75%
Matériel Spécifique	48 464	11,28%	41 553	12,33%	31 550	11,43%	16,63%
Immobilier	5 288	1,23%	8 608	2,56%	6 367	2,31%	-38,57%
Encours total	429 728	100,00%	336 905	100,00%	276 017	100,00%	27,55%

L'encours financier, au 31/12/2025 se détaille par secteur d'activité, comme suit :

Répartition sectorielle de l'encours financier

(En mDT)	31/12/2025		31/12/2024		31/12/2023		Variation 2025/2024
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Agriculture	78	0,02%	48 750	14,47%	46 477	16,84%	-99,84%
BTP	1 660	0,39%	20 299	6,03%	12 561	4,55%	-91,82%
Industrie	8 378	1,95%	60 368	17,92%	45 359	16,43%	-86,12%
Tourisme	27 839	6,48%	34 492	10,24%	20 625	7,47%	-19,29%
Commerce et services	391 772	91,17%	172 996	51,35%	150 995	54,70%	126,46%
Encours total	429 728	100,00%	336 905	100,00%	276 017	100,00%	27,55%

3.2.5 - Evolution des engagements de la société sur la période 2023 – 2025

(En mDT)	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan) (1)	459 926	355 016	282 608
Créances classées (2)	53 727	46 730	40 969
Classe 2	11 836	8 204	6 149
Classe 3	5 920	5 891	5 885
Classe 4	35 971	32 635	28 935
Total brut des créances (bilan) (3) = (1) + (2)	513 654	401 746	323 577
Avances	8 639	6 866	5 469
Total engagement net des avances (4)	505 014	394 880	318 109
Provisions et Agios réservés sur créances classées (5)	28 973	27 690	25 279
Provisions individuelles	21 954	21 874	20 501
Produits réservés	5 007	4 374	3 625
Provisions additionnelles	2 013	1 442	1 153
Engagements nets (6) = (4) - (5)	476 041	367 190	292 830
Ratio des créances classées (2)/(3)	10,46%	11,63%	12,66%
Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées) (5)/(2)	53,93%	59,26%	61,70%

3.3 - Description de l'activité au 30 juin 2026

3.3.1 - Situation de BTK LEASING par rapport au secteur du leasing

En MD	Ensemble du Secteur*			BTK Leasing			Part de Marché de BTK LEASING		
	30 juin 2026	30 juin 2025	31 déc. 2025	30 juin 2026	30 juin 2025	31 déc. 2025	30 juin 2026	30 juin 2025	31 déc. 2025
Approbations	1 766,4	1 645,9	3 091,7	186,5	168,8	337,0	10,56%	10,25%	10,90%
Mises en force	1 362,0	1 250,5	2 533,9	165,4	131,4	276,0	12,14%	10,51%	10,89%
Encours	4 640,5	4 336,2	4 464,6	485,1	377,9	429,7	10,45%	8,71%	9,62%

(*) Source : CIL

La part de marché de la BTK Leasing, au 30 juin 2026, du total des approbations du secteur a atteint 10,56% contre 10,25% au 30 juin 2025.

Les mises en force de BTK Leasing à la date du 30 juin 2026 totalisent 165,4 Millions de Dinars, soit 12,14% du total des mises en force du secteur Leasing.

La part de marché de BTK Leasing en termes d'encours financier est passée de 8,71% au 30/06/2025 à 10,45% de l'encours financier du secteur au 30/06/2026.

3.3.2 - Evolution des approbations

Au 30/06/2026, le volume global des approbations a atteint la somme de 186 511 mDT contre 168 778 mDT au 30 juin 2025, enregistrant ainsi une hausse de 10,51%.

Répartition des Approbations par type de bien

(en mDT)	30/06/2026		30/06/2025		31/12/2025		Variation S1 26/S1 25
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Equipement	24 418	13,09%	6 082	3,60%	40 676	12,07%	301,48%
Immobilier	900	0,48%	3 814	2,26%	5 569	1,65%	-76,40%
Matériel roulant	161 193	86,43%	158 882	94,14%	290 732	86,28%	1,45%
Approbations totales	186 511	100,00%	168 778	100,00%	336 977	100,00%	10,51%

Répartition sectorielle des Approbations

(en mbT)	30/06/2026		30/06/2025		31/12/2025		Variation S1 26/S1 25
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Agriculture	11 793	6,32%	30 485	18,06%	40 596	12,05%	-61,32%
BTP	5 328	2,86%	5 827	3,45%	11 146	3,31%	-8,56%
Industrie	16 018	8,59%	15 766	9,34%	42 317	12,56%	1,60%
Tourisme	8 929	4,79%	23 517	13,93%	68 039	20,19%	-62,03%
Commerce et services	144 444	77,45%	93 183	55,21%	174 878	51,90%	55,01%
Approbations totales	186 511	100,00%	168 778	100,00%	336 977	100,00%	10,51%

3.3.3 - Evolution des mises en force

La société a enregistré une hausse de ses mises en force au 30/06/2026, atteignant 165 397 mDT, contre 131 418 mDT à la même période de 2025, soit une augmentation de 25,86%.

Répartition des mises en force par type de bien

(en mDT)	30/06/2026		30/06/2025		31/12/2025		Variation S1 26/S1 25
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Montant	
Equipement	11 021	6,66%	12 085	9,20%	37 744	13,68%	-8,80%
Immobilier	1 963	1,19%	1 406	1,07%	1 667	0,60%	39,62%
Matériel roulant	152 415	92,15%	117 928	89,73%	236 573	85,72%	29,24%
Mises en force totales	165 397	100,00%	131 418	100,00%	275 983	100,00%	25,86%

Répartition sectorielle des Mises en Force

(en mDT)	30/06/2026		30/06/2025		31/12/2025		Variation S1 26/S1 25
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Agriculture	6 324	3,82%	15 714	11,96%	50 062	18,14%	-59,76%
BTP	1 972	1,19%	4 856	3,70%	14 507	5,26%	-59,39%
Industrie	5 455	3,30%	18 074	13,75%	29 253	10,60%	-69,82%
Tourisme	5 399	3,26%	12 496	9,51%	24 792	8,98%	-56,79%
Commerce et services	146 247	88,42%	80 279	61,09%	157 370	57,02%	82,17%
Mises en force totales	165 397	100,00%	131 418	100,00%	275 983	100,00%	25,86%

3.3.4 - Evolution de l'encours financier

L'encours financier s'est élevé à 485 126 mDT au 30/06/2026 contre 377 868 mDT au 30/06/2025, soit une hausse de 28,38%.

L'encours financier, au 30/06/2026, se détaille par type de bien, comme suit :

Répartition de l'encours financier par type de bien

(En mDT)	30/06/2026		30/06/2025		31/12/2025		Variation S1 26/S1 25
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Roulant léger tourisme	211 343	43,56%	165 898	43,90%	217 066	50,51%	27,39%
Roulant léger utilitaire	102 423	21,11%	76 740	20,31%	69 632	16,20%	33,47%
Roulant Lourd	111 387	22,96%	84 828	22,45%	89 278	20,78%	31,31%
Matériel Spécifique	53 632	11,06%	44 234	11,71%	48 464	11,28%	21,25%
Immobilier	6 340	1,31%	6 168	1,63%	5 288	1,23%	2,80%
Encours total	485 126	100,00%	377 868	100,00%	429 728	100,00%	28,38%

L'encours financier, au 30/06/2026, se détaille par secteur d'activité, comme suit :

Répartition sectorielle de l'encours financier

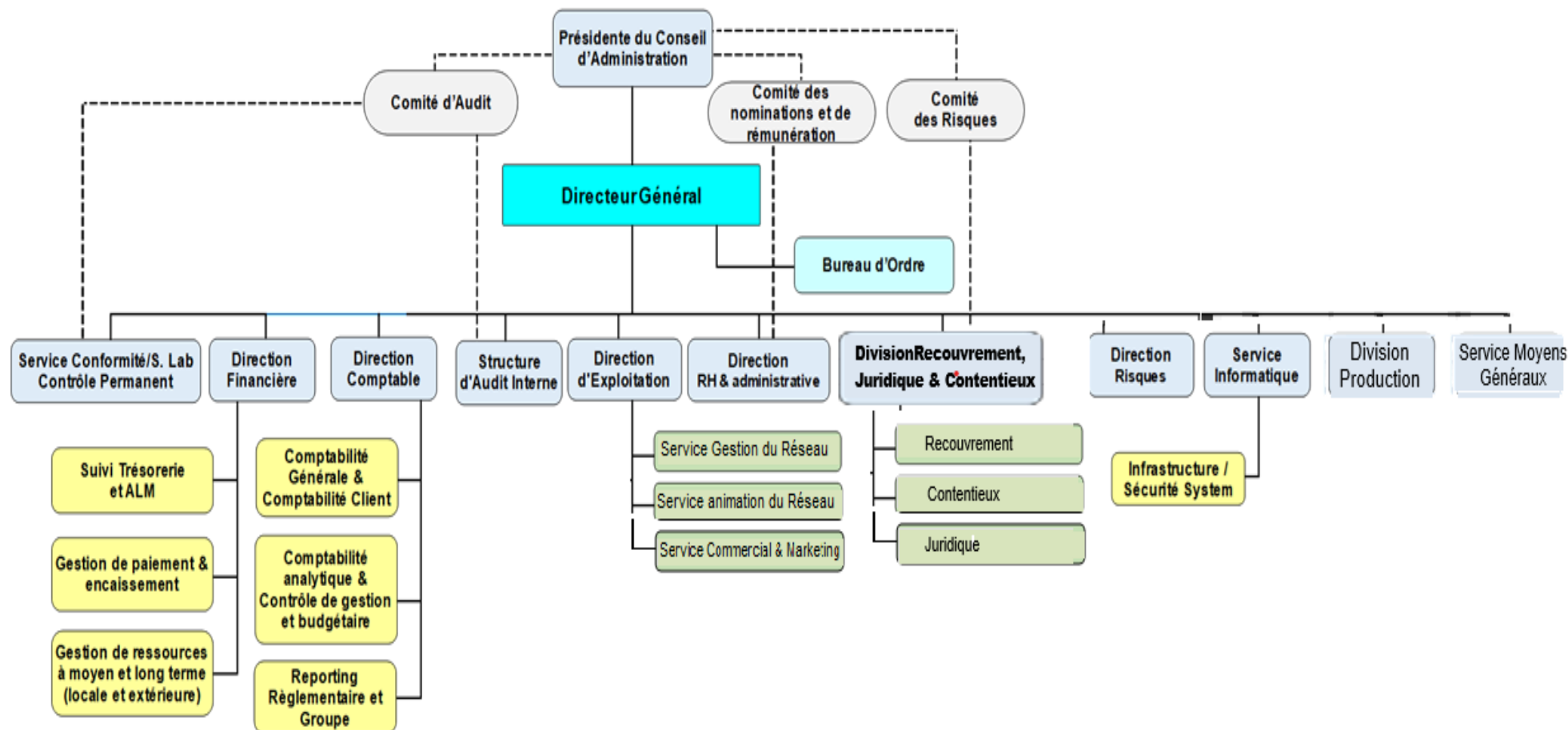
(en mD)	30/06/2026		30/06/2025		31/12/2025		Variation S1 26/S1 25
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Agriculture	63 679	13,13%	51 302	13,58%	78	0,02%	24,13%
BTP	29 569	6,10%	21 546	5,70%	1 660	0,39%	37,24%
Industrie	77 904	16,06%	61 037	16,15%	8 378	1,95%	27,63%
Tourisme	39 373	8,12%	40 854	10,81%	27 839	6,48%	-3,63%
Commerce et services	274 601	56,60%	203 130	53,76%	391 772	91,17%	35,18%
Encours total	485 126	100,00%	377 868	100,00%	429 728	100,00%	28,38%

3.3.5 - Évolution des engagements de la société sur la clientèle entre juin 2025 et juin 2026

(En mDT)	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan) (1)	493 190	378 474	459 926
Créances classées (2)	66 139	64 162	53 727
Classe 2	18 805	19 643	11 836
Classe 3	12 656	9 408	5 920
Classe 4	34 678	35 111	35 971
Total brut des créances (bilan) (3) = (1) + (2)	559 329	442 636	513 654
Avances	8 909	6 980	8 639
Total engagement net des avances (4)	550 421	435 656	505 014
Provisions et Agios réservés sur créances classées (5)	30 728	29 365	28 973
Provisions individuelles	23 207	22 886	21 954
Produits réservés	5 599	5 037	5 007
Provisions additionnelles	1 922	1 442	2 013
Engagements nets (6) = (4) - (5)	519 693	406 292	476 041
Ratio des créances classées (2)/(3)	11,82%	14,50%	10,46%
Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées) (5)/(2)	46,46%	45,77%	53,93%

3.4 - Organisation de la société

L'organigramme de BTK LEASING se présente, au 31/12/2025, comme suit :



3.4.1 - L'organigramme de BTK Leasing

La BTK Leasing est gouvernée par un Conseil d'administration et un directeur Général, Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social et à son Administration. Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au Conseil d'Administration et au Président, le Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la direction de la société moyennant une délégation de pouvoirs accordés par le conseil.

Le conseil d'administration de la société BTK Leasing a, en date du 13 décembre 2022, approuvé le Code de bonne gouvernance de la société qui organise le mode dont l'Établissement est géré, surveillé et contrôlé par le Conseil d'Administration et la Direction Générale visant à consolider d'une façon pérenne sa sécurité, sa rentabilité, sa conformité et sa solidité financière. D'autre part, le code vise à préserver les intérêts des différentes parties prenantes et détermine l'attribution des pouvoirs et des responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale dans la conduite des activités de l'établissement et de toutes ses opérations.

Le Conseil d'Administration de la BTK Leasing reflète une diversité des compétences ce qui est de nature à lui permettre d'assurer efficacement ses responsabilités

Toutefois, dans leur rapport sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2025, les Commissaires aux comptes ont relevé notamment les faiblesses suivantes :

S'agissant de l'organigramme général :

- L'organigramme actuel ne comporte toujours pas d'identification nominative des responsables, ni de représentation multi-niveau, malgré les engagements pris par la Direction.
- La Direction a entamé des travaux pour élaborer un nouvel organigramme intégrant ces exigences.
- Cependant, à ce jour, cet organigramme actualisé n'a pas encore été validé par le Conseil d'Administration, et il n'est toujours pas appliqué au niveau opérationnel.

S'agissant de la fonction RSSI :

- La fonction RSSI, bien qu'opérationnelle, n'est à ce jour toujours pas formalisée dans l'organigramme général.
- Aucun rattachement hiérarchique clair ni indépendance vis-à-vis de la DSI n'est donc établi.
- Cette absence de formalisation constitue une nouvelle faiblesse identifiée en 2025 au regard des bonnes pratiques de gouvernance IT (ISO 27001, COBIT, circulaire BCT n°24-2020).

S'agissant du contrôle permanent :

- La Direction a accepté la recommandation de créer une structure dédiée de contrôle permanent indépendante.
- Cependant, à ce jour, cette structure n'est toujours pas opérationnelle, et aucun dispositif formalisé de contrôle de second niveau n'a été déployé en 2025.

Fonctionnement du Conseil d'Administration

Dans le cadre du renforcement de la bonne gouvernance de la société et conformément à la réglementation en vigueur et notamment la circulaire de la BCT n°2011-06 du 20 mai 2011, la

circulaire n°2021-05 du 19 aout 2021 et la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, la BTK Leasing est dotée désormais de 3 comités composés de membres du Conseil d'Administration et dont la mission est déterminée par la réglementation en vigueur, à savoir :

- Comité d'Audit
- Comité de risques
- Comité des Nominations et des Rémunérations.

Comité d'Audit

Il est présidé par un administrateur indépendant qui est chargé, conformément à la réglementation bancaire, de procéder à la vérification de la clarté des informations fournies et à l'appréciation de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, Il a la charge d'examiner les insuffisances du fonctionnement du système de contrôle interne relevées par les différentes structures et l'adoption de mesures correctrices.

Il est composé de quatre (4) membres désignés lors de la réunion du Conseil d'Administration du 16/04/2024, Les membres de ce comité sont :

- | | | |
|---|-----------------------------|-----------------------|
| - | M. Fadhel BEN OTHMENE | : Président du comité |
| - | Mme Sonia REKIK | : Membre |
| - | Mme Samira BELKADHI | : Membre |
| - | M. Mohamed Nouredine YAICHE | : Membre |

Comité des risques

Conformément à la circulaire de la BCT n°2011-06 du 20 mai 2011, le Conseil d'Administration a constitué un comité des risques, Il est présidé par un administrateur indépendant qui est chargé, conformément à la réglementation bancaire, d'aider le Conseil d'Administration de s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtés en la matière.

Ce comité est composé de quatre (4) membres désignés lors de la réunion du Conseil d'Administration du 16/04/2024, Les membres de ce comité sont :

- | | | |
|---|--------------------|-----------------------|
| - | M. Khalil LAJIMI | : Président du comité |
| - | M. Zied ELLOUMI | : Membre |
| - | Mme Myriam ELLOUMI | : Membre |
| - | M. Imed DEROUICHE | : Membre |

Comité des Nominations et des Rémunérations

La principale attribution de ce comité est l'assistance du Conseil d'Administration de la conception et du suivi des politiques :

- De nomination et de rémunération,
- De remplacement des dirigeants et des cadres supérieurs et de recrutement,
- De gestion des situations de conflits d'intérêts.

Ce comité est composé de trois (3) administrateurs désignés lors de la réunion du Conseil d'Administration du 16/04/2024.

Les membres de ce comité sont :

- Mme Salma ELLOUMI REKIK : Présidente du comité
- M. Khalil LAJIMI : Membre
- Mme Rim Lakhoua : Membre

La cellule contrôle de conformité :

La cellule contrôle de conformité a été créée le 6 juin 2007 conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006. L'organe de contrôle de la conformité est Chargé notamment :

- De s'assurer de l'exécution par l'établissement de crédit de ses obligations légales et de son respect des bonnes pratiques et des règles professionnelles et déontologiques,
- D'identifier et de déterminer les risques de non-conformité et d'évaluer leurs effets sur l'activité de l'établissement de crédit,
- De soumettre au conseil d'administration des rapports comportant des propositions de mesures susceptibles de maîtriser et de traiter les risques de non-conformité,
- Et d'assister les services et autres organes de l'établissement de crédit pour garantir la conformité aux lois et règlements en vigueur, ainsi qu'aux bonnes pratiques et aux règles professionnelles et déontologiques, y compris la proposition de programmes de formation à l'intention des agents chargés de la fonction de contrôle de la conformité.

À la suite de la décision de la CTAF n°2006-2 du 20 Avril 2006, **Monsieur Mondher SOUANI** a été nommé responsable de la cellule contrôle de conformité.

L'examen du rapport de contrôle interne relatif à l'exercice 2025 a fait ressortir certaines faiblesses, notamment :

- **La direction conformité reste composée d'un seul responsable, sans suppléant CTAF (le précédent ayant pris sa retraite en mai 2025). Cette organisation ne permet pas d'assurer un contrôle de premier et de deuxième niveau sur les tâches accomplies par la direction de conformité.**
- **L'absence d'une cartographie des risques de non-conformité validée par le conseil d'administration persiste. Le projet est en cours mais non finalisé.**
- **L'absence d'identification nominative et multi-niveaux dans l'organigramme général, ainsi que la non-formalisation de la fonction RSSI, limitent la clarté des responsabilités et l'efficacité de la gouvernance.**
- **Le Comité des Nominations et des Rémunérations n'a pas respecté la périodicité réglementaire des réunions (seulement deux réunions en 2024, alors qu'une réunion trimestrielle est exigée).**
- **Le manuel d'organisation comptable demeure non à jour et incomplet, notamment sur les règles de calcul et de comptabilisation des intérêts intercalaires et de retard.**
- **Les suspens bancaires anciens restent non apurés, exposant l'établissement à des risques d'inexactitude et d'anomalies non identifiées.**
- **Le dispositif de gestion des réclamations clients est jugé perfectible : absence d'information sur la médiation bancaire sur les plateformes électroniques et absence d'outil informatique dédié.**

- L'absence d'un plan de formation structuré pour les nouveaux recrutés et les collaborateurs en poste fragilise la maîtrise des procédures internes et réglementaires (LAB-FT, KYC, conformité, produits de leasing).
- L'indemnité de départ à la retraite du personnel détaché n'est pas encadrée par une convention formalisée, ce qui fragilise le traitement comptable et social de ces engagements.
- Les procédures de cession des biens récupérés ne sont pas formalisées dans un document unique, ce qui limite la traçabilité et la cohérence des pratiques.
- Le processus de facturation présente encore des insuffisances : anomalies de montants facturés, volume élevé de factures d'avoir, gestion des accès non maîtrisée.
- L'absence d'un dispositif formalisé et automatisé d'identification des bénéficiaires liés (circulaire BCT n°2018-06) expose l'établissement à un risque de dépassement des plafonds réglementaires.
- L'absence d'un mécanisme efficace pour identifier les engagements globaux des clients auprès de l'ensemble du système bancaire limite la conformité aux circulaires BCT n°91-24 et n°2022-01.
- Des incohérences persistent dans le classement des créances en contentieux (classe 5), nécessitant une revue pour fiabiliser le suivi et le pilotage.
-

3.4.2 - Système d'information

Le système d'information de la BTK Leasing est centralisé au niveau du siège. Actuellement, la BTK Leasing abrite ses serveurs et ses switches dans une salle qui respecte les consignes : Climatisation, accès restreints, caméra de surveillance, détecteur d'incendie et d'humidité, etc. Un projet de déplacement de cette salle vers la salle serveur de la BTK est cours de finalisation, afin de renforcer la résilience et la continuité d'activité.

Le système d'information de la BTK Leasing comporte les PC répartis entre le siège et les agences distantes. Chaque agence est connectée au siège via une ligne principale de type Fibre Optique et une autre de secours de type WiMax pour leurs permettre de travailler en temps réel dans des conditions confortables.

Les postes de travail sont équipés de Windows 10, (migration achevée en 2025), avec les derniers correctifs de sécurité. Cette évolution permet d'améliorer la compatibilité applicative, la sécurité et la performance des outils utilisés par les collaborateurs.

Les principales applications utilisées par la BTK Leasing sont les suivantes :

- **Comptabilité générale (IOCompta)** : Le logiciel de comptabilité générale est acquis auprès de la boîte informatique (INFOJECTIF), il est développé sous Windows SQL server, il sert à passer les écritures comptables et à éditer les états financiers et de synthèse.
- **Paie (IOPaie)** : Le logiciel de paie est acquis auprès de la boîte informatique (INFOJECTIF), il est développé sous Windows SQL server.
- **Gestion des opérations de leasing (Cassiopae)** : Application acquise au auprès de la boîte Cassiopae (groupe SOPRA) migration faite le 04/12/2017.
- **Gestion des budgets** : Le logiciel de gestion des budgets est acquis auprès de la boîte informatique (INFOJECTIF), il est développé sous Windows SQL server.
- **Gestion KYC et AML** : Application acquise auprès de la boîte Vneuron pour la gestion des fiches KYC et les alertes AML.

- **Bureautique** : Les documents de la BTK Leasing sont traités en totalité par la suite Office 2016.

En outre, la BTK Leasing dispose des systèmes suivants afin d'assurer la sécurité informatique de son système d'information :

- **Antivirus** : La BTK Leasing a protégé ses ordinateurs à l'aide de kaspersky BusinessSpace Security Antivirus acquis avec les licences nécessaires, celui-ci est installé sur le serveur d'anti-virus.
- **Pare-feu** : Pour renforcer la sécurité et conjurer les menaces engendrées de l'ouverture vers l'extérieur, BTK Leasing dispose d'un Pare-Feu matériel (Cisco ASA5512-IPS) pour faire face aux intrusions malveillantes et sécuriser les accès à internet et à la messagerie électronique.
- **Vlans** : La BTK Leasing a remplacé ces switches de niveau 1 avec des switches niveau 3 (projet 2017) pour permettre de créer des Vlans et mieux sécurisé son réseau local.
- **Mises à jour et correctif Microsoft** : Les serveurs de la BTK Leasing sont mis à jour avec les derniers correctifs de Microsoft en termes de sécurité et stabilité (Services Pack et patch de sécurité). En effet, le serveur Kaspersky permet de télécharger les derniers correctifs, Ces correctifs sont ensuite ventilés automatiquement vers les différents postes de travail via l'agent kaspersky.
- **Sauvegarde** : Une nouvelle solution de sauvegarde a été mise en place en novembre 2019.
- **Mise en place de logiciel de recouvrement et contentieux (Prolease)** : Un autre chantier a été finalisé à travers la mise en place d'un logiciel de recouvrement en novembre 2022. Ce logiciel est destiné à mécaniser la gestion de recouvrement amiable et contentieux, et les différents prestataires de la BTK LEASING (Avocats, Huissiers notaires...) ainsi que la gestion des alertes et la communication entre les différents intervenants tout en gardant une traçabilité de toutes les étapes de recouvrement.

L'examen du rapport de contrôle interne relatif à l'exercice 2025 a mis en évidence plusieurs faiblesses et insuffisances significatives en matière de gestion des systèmes d'information, notamment :

- L'absence d'un manuel de politiques et procédures informatiques formalisées, ce qui limite la standardisation et la traçabilité des pratiques SI.
- L'intégration des données comptables entre CASSIOPAE et le logiciel Infobjectif demeure manuelle, sans contrôle préalable, exposant l'organisation à un risque de double comptabilisation et reflétant les limitations fonctionnelles de l'outil CASSIOPAE.
- Le service informatique conserve la possibilité de modifier le contenu de la table « audit écriture » avant l'intégration dans Infobjectif, ce qui compromet la fiabilité et la traçabilité des écritures comptables transférées.
- L'absence d'une cartographie des risques informatiques validée par le Conseil d'Administration rend difficile l'identification, la hiérarchisation et la mitigation proactive des risques SI.
- La société ne dispose pas d'un système de gestion électronique des documents (GED), ce qui conduit à un archivage dispersé et non sécurisé des documents, limitant l'efficacité et la centralisation de l'information.
- La revue des comptes utilisateurs sur l'application CASSIOPAE a révélé la présence de comptes en double et l'émission de factures par un ancien employé après son départ.
- L'audit des opérations SYS et des objets Oracle n'est pas activé, empêchant la traçabilité des actions réalisées via les comptes privilégiés.

- L'attribution du rôle sysadmin à l'ensemble des utilisateurs du domaine constitue une faille majeure, exposant la base de données à des risques d'actions non autorisées.
- L'absence d'une application rigoureuse du processus de gestion des changements, combinée à l'absence de documentation des modifications techniques et d'une liste formalisée des changements effectués en 2025, limite le suivi et la traçabilité des interventions sur l'infrastructure.
- La solution antivirus « Kaspersky » continue de relever des failles de sécurité : alertes critiques non corrigées, équipements non mis à jour ou déconnectés, et présence de systèmes obsolètes (Oracle Server 12c).
- L'absence d'une politique formalisée de sauvegarde, de tests de restauration planifiés et documentés, ainsi que d'un suivi structuré des incidents dans GLPI, réduit l'efficacité et la fiabilité du dispositif de sauvegarde.
- La salle serveurs présente toujours des failles de sécurité physique : absence de protections incendie, contrôle d'accès insuffisant, climatisation non redondante et présence de matières inflammables.
-

3.4.3 - Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Le dispositif général de la conformité en matière de LAB/FT a été automatisé à travers la mise en place de la solution Vneuron et composée des fonctionnalités suivantes :

- Le module KYC en 5 modèles (Placement par rapport à KSIOP en position en FrontOffice) ;
- Un processus automatisé pour l'identification des BE ;
- Un module de gestion électronique des données GED ;
- Un module de filtrage des clients avant l'entrée en relation ;
- Un module de balayage de toute la base clients (Le lancement soit programmé, soit à la demande) ;
- Un module de profilage des clients avant l'entrée en relation (2 modèles de profilage) ;
- Un module de WF décisionnel sur les entrées en relation (Un système de validation des clients jugés à risques élevés) qui fait intervenir selon les cas : la conformité, la gestion des risques, le juridique, l'exploitation et la Direction Générale (En cas d'arbitrage et en cas de validation des clients de type PPE) ;
- Un module automatisé pour la gestion des alertes AML (Implémentation de 9 scénarios).

L'examen du rapport de contrôle interne relatif à l'exercice 2025, a fait ressortir certaines faiblesses et insuffisances notamment :

- L'absence d'une mission spécifique d'audit du dispositif de contrôle interne pour la gestion du risque de blanchiment d'argent, conformément à l'article 50 de la circulaire n°2017-08 du 19 septembre 2017. Une mission générale de conformité a été réalisée, mais elle ne remplace pas un audit dédié LAB/FT.
- Absence de rapport d'auto-évaluation de l'organe d'administration, selon l'article 17 de la circulaire n°2021-05 du 19 août 2021.

- Le manuel de procédures n'est pas mis à jour et il n'existe pas de guide d'audit interne formalisant les méthodes et procédures.
- Des insuffisances persistent dans la sécurité des accès aux bases de données et dans l'application de la politique de gestion des changements.
- L'absence d'un organe de contrôle permanent dédié, notamment pour la cellule « Risk Management ».
- Le manque d'une politique de communication financière écrite et approuvée par le Conseil d'Administration.
- L'absence d'un dispositif de gestion du risque opérationnel conforme à la circulaire n°2006-19.
- L'absence d'un schéma d'habilitation et de contrôles bloquants dans le système d'information liés à la gestion des factures d'avoir.
- Le non-respect des dispositions de la circulaire n°2022-08 sur le traitement des réclamations clients.
-

3.5 - Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité

En tant qu'établissement financier, la BTK Leasing, est confrontée aux risques suivants :

Le risque de crédit :

L'article 22 de la circulaire de la Banque Centrale n°2006-19 définit le risque de crédit comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Pour faire face à ce type de risque, la gestion au sein de BTK LEASING repose sur les principes suivants :

- L'analyse et la prise de décision de financement en s'appuyant sur une évaluation rigoureuse fondée sur des critères qualitatifs et quantitatifs ;
- La couverture du risque de crédit par la structure même du crédit-bail, dans laquelle le bien financé reste la propriété de la société jusqu'à la levée du contrat ;
- L'exigence de garanties réelles, notamment pour les matériels spécifiques d'une valeur supérieure à 50 mille dinars ;

Le risque de marché :

L'article 31 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 définit le risque de marché comme étant les risques de pertes qui peuvent résulter :

- Des fluctuations des prix sur les titres de transaction et de placement, tels que définis par les normes comptables, ainsi que sur tout autre instrument financier prévu par la réglementation en vigueur ;
- Ou des positions susceptibles d'engendrer un risque de change, notamment les opérations de change au comptant ou à terme.

La société n'est pas exposée au risque de change, dans la mesure où ses avoirs et ses engagements sont contractés et libellés en dinars tunisiens. La seule ligne de crédit extérieure, contractée auprès de la BEI, a fait l'objet d'une couverture contre le risque de change auprès de Tunis Ré

Le risque global de taux d'intérêt :

Selon les dispositions de l'article 35 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 en date du 28/11/2006, le risque global de taux est défini comme étant le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêts, mesuré sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan.

Certaines ressources de la société sont indexées au Taux du marché monétaire (TMM). Ces ressources risqueraient de faire supporter la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

La BTK LEASING est exposée au risque de taux comme toutes les sociétés de Leasing de la place puisque les loyers sont à un taux fixe alors que les ressources sont à un taux variable et fixe.

La politique adoptée par la BTK LEASING pour réduire ce risque consiste à privilégier les ressources à taux fixes qui représentent 67% du total ressources au 31 décembre 2025.

Le risque de liquidité :

Selon l'article 38 de la circulaire de la BCT n° 2006-19, le risque de liquidité se définit comme le risque pour un établissement de crédit de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leur échéance.

Pour faire face à ce risque, BTK LEASING a mis en place un dispositif de suivi rigoureux reposant sur :

- La tenue trimestrielle d'un comité interne ALM, chargé d'assurer une adéquation optimale entre les ressources et les emplois de la société ;
- Une politique active de diversification des sources de financement ;
- L'appui du Groupe BTK, qui constitue un levier de solidité et de prévention contre tout risque d'assèchement de la liquidité.

Par ailleurs, la gestion des risques financiers accorde une priorité particulière au risque de liquidité, suivi de manière permanente à travers son inscription régulière à l'ordre du jour des instances de gouvernance, notamment le Comité des Risques et le Conseil d'Administration.

Le comité ALM a pour missions principales :

- Le suivi et le contrôle de l'adéquation entre la maturité des ressources et celle des emplois ;
- La gestion des emprunts et de la trésorerie ;
- Le suivi du risque de taux et du risque de liquidité ;
- Le suivi du spread de leasing.

Risque de règlement :

Selon l'article 42 de la circulaire de la BCT n° 2006-19, le risque de règlement s'entend comme le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de crédit de lui livrer les instruments financiers ou les fonds convenus, alors que ledit établissement de crédit a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

Le service recouvrement, rattaché à la Direction recouvrement, juridique & contentieux et supervisé par le Direction Générale, se charge du suivi des impayés et des actions de recouvrement.

Les dossiers contentieux sont gérés par le service contentieux rattaché à la direction générale.

Le risque opérationnel :

L'article 45 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° : 2006-19 du 28/11/2006 définit le risque opérationnel comme étant le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuable à la conception, l'organisation et la mise en œuvre de procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs. La définition inclut, entre autres, le risque juridique mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Le dispositif de maîtrise des risques opérationnels s'appuie sur les éléments fondamentaux suivants :

- La cartographie des risques opérationnels avérés et potentiels
- Le recensement des incidents avérés
- Les indicateurs de suivi des risques opérationnels.

Toutefois, les CAC ont constaté, dans leur rapport sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2025, que la cartographie des risques opérationnels reste incomplète et non validée.

Le risque de blanchiment d'argent et financement du terrorisme :

Le dispositif de gestion du risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme (LAB/FT) de BTK LEASING est mis en place conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°2017-08 modifiée par la circulaire n°2018-09.

Toutefois, les CAC dans leur rapport relatif à l'exercice 2025 destiné à la BCT, ont émis les remarques suivantes :

- La mise en place de la cartographie des risques de non-conformité, exigée par la circulaire 2021-05, n'a pas encore été finalisé. En effet, la BTK LEASING a mis en place une cartographie des risques règlementaires LCB-FT.
- Le dispositif de contrôle interne pour la gestion du risque blanchiment d'argent n'a pas fait l'objet d'audit depuis juillet 2022 conformément aux dispositions de l'article 50 de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2017-08.

Risque lié au système d'information de la société et à la fiabilité des états financiers publiés :

Le système d'information de la société ne permet pas la génération automatique des états financiers. Ces derniers sont produits manuellement par la société ce qui a engendré des erreurs multiples au niveau desdits états et qui n'ont pas été détectés à temps avant la communication et la publication desdits états. Cette situation risque d'impacter la qualité desdits états et la fiabilité de l'information qu'elle dispose, et ce contrairement aux dispositions du paragraphe 25 du cadre conceptuel de la comptabilité qui prévoient que : « l'information comptable est fiable lorsqu'elle permet aux utilisateurs de s'y fier comme une information fidèle, neutre et vérifiable et qu'elle n'inclut pas d'erreur »

Risque fiscal :

L'état des lieux du dossier de contrôle fiscal se présente comme suit :

a- Taxation d'office 1- Ref : 29959/6

- Une notification portant sur la taxation d'office notifiée en date du 28 décembre 2022, ayant pour objet l'application d'une pénalité de 8% au titre des encaissements en espèces

effectués en 2017, 2018 et 2019 au motif qu'ils n'ont pas été portés au niveau de l'annexe 6 de la déclaration d'employeur. Le montant réclamé s'élève à 2 981 005 DT.

- Cette taxation a fait l'objet d'une action en justice intentée par la société le 23 février 2023 rejetant l'arrêté de la taxation d'office.
 - La BTK LEASING a obtenu un jugement de première instance favorable en date du 29/05/2024 annulant la taxation d'office relative à la déclaration d'employeur, confirmant ainsi la justesse de son approche lors du dépôt des déclarations rectificatives. Cette décision permet à la société de réduire son passif fiscal, tout en validant sa stratégie de conformité.
- **Situation à ce jour** : L'Administration fiscale a interjeté appel contre le jugement rendu en première instance, lequel a donné gain de cause sur l'approche adoptée par la BTK ELASING.
- Le dossier est en cours d'examen devant la Cour d'appel. L'audience est reportée au 30/09/2026 afin de permettre à l'Administration fiscale de préparer ses réponses.

b- Taxation d'office 2 Ref : 12004

- En date du 14/06/2024, la BTK LEASING a reçu la notification portant sur la taxation d'office relative à la vérification fiscale approfondie sur les impôts et taxes au titre de la période allant du 01 Janvier 2018 au 31 décembre 2021. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à 6.330.568 DT dont 4 319 162 DT en principal et 2 011 406 DT des pénalités de retard.
 - En date du 18/06/2024, la BTK LEASING a signé un calendrier de paiement sur 5 ans et a bénéficié de l'amnistie fiscale à travers l'abattement de 100% des pénalités de retard et 50% de la retenue à la source. Le paiement des montants exigibles de 4 319 162 DT est effectué à raison de tranches trimestrielles sur une période de 5 ans.
 - La BTK LEASING a intenté une action en justice durant le mois d'août 2024 rejetant la quasi-majorité des chefs de redressement
- **Situation à ce jour** : Le dossier est en cours d'examen devant le tribunal de première instance. L'audience a été reportée au 07/10/2026 afin d'examiner le rapport d'expert judiciaire.

Risque lié à une affaire prud'homme :

À la suite du licenciement d'un employé, la société a constaté une provision pour un montant de 150 000 DT pour se couvrir contre le risque lié à cette affaire.

3.6 - Dépendance de la société

3.6.1 - Dépendance de la société au 31/12/2025

La dépendance de la BTK Leasing s'apprécie principalement par le degré de respect des règles prudentielles prévues par la circulaire de la BCT n°2018-06 du 05/06/2018.

- Application de l'article 50 :

Risques encourus supérieurs à 5% des fonds propres nets

Conformément à l'article 50 tiret 1 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5 juin 2018, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets de l'établissement assujetti, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets.

Limite : 3 fois les Fonds Propres Nets = 254 910 mDT.

Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 5% des fonds propres nets s'établit, au 31 décembre 2025, à 13 771 mDT, représentant 0,162 fois les fonds propres nets de la société, ainsi n'excédant pas la limite de 3 fois desdits fonds propres nets.

Risques encourus supérieurs à 15% des fonds propres nets

Aux termes de l'article 50 tiret 2 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5 juin 2018, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder 1,5 fois les fonds propres nets de l'établissement assujetti, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.

Limite : 1,5 fois les Fonds Propres Nets = 127 455 mDT.

Au 31 décembre 2025, il n'a été identifié aucun bénéficiaire ayant des risques encourus supérieurs à 15% des fonds propres de l'établissement.

L'article 50 est respecté.

- Application de l'article 51 :

Risques encourus sur un même bénéficiaire

Au sens de l'article 51 de la circulaire de la BCT n°2018-06, les risques encourus sur un même bénéficiaire, ne doivent pas excéder **25%** des fonds propres nets de la société.

Sont considérés comme "même bénéficiaire" les emprunteurs affiliés à un même groupe. Le qualificatif de "groupe" est attribué à deux ou plusieurs personnes morales ayant entre elles des interconnexions telles que :

- Une gestion commune ;
- Une interdépendance commerciale ou financière directe telle que les difficultés de l'une se répercutent automatiquement sur l'autre ;
- Des participations directes ou indirectes au capital se traduisant par un pouvoir de contrôle.

Limite : 25% des Fonds Propres Nets = 21 243 mDT

Au 31 décembre 2025, aucun bénéficiaire ayant des risques encourus dépassant cette limite n'a été identifié.

L'article 51 est respecté.

- Application de l'article 52 :

Risques encourus avec les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 43 de la loi 2016-48

Conformément à l'article 52 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5 juin 2018, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement assujetti au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement assujetti.

Le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article précité s'élève, au 31 décembre 2025, à **1 279 mDT**, représentant **1,51%** des fonds propres nets de la société

À ce titre, aucun engagement est identifié en dépassement de ce ratio au 31 Décembre 2025.

L'article 52 est respecté.

- Application de l'article 9 :

Couverture des risques encourus pondérés par les fonds propres nets

Conformément à l'article 9 de la circulaire de la BCT n° 2018-06, Les établissements assujettis doivent respecter en permanence :

- Un ratio de solvabilité qui ne peut pas être inférieur à 10%, calculé par le rapport entre les fonds propres nets et les actifs pondérés par les risques tels que définis par l'article 10 (risques de crédit pondérés, risques opérationnels et risques de marché).
- Un ratio Tier I qui ne peut pas être inférieur à 7%, calculé par le rapport entre les fonds propres nets de base après les déductions prévues par l'article 7 de la présente circulaire et les actifs pondérés par les risques tels que définis par l'article 10 (risques de crédit pondérés, risques opérationnels et risques de marché).

Le montant des fonds propres nets de l'établissement de leasing s'élève au **31 décembre 2025** à **84 970 mDT** et représentent **15,21%** du total des risques encourus pondérés et des risques opérationnels qui s'élèvent à **558 693 mDT**.

Par ailleurs, le montant des fonds propres nets de base de l'établissement de leasing s'élève au **31 décembre 2025** à **53 190 mDT** et représente **9,52%** du total des risques encourus pondérés majoré des risques opérationnels qui s'élèvent à **558 693 mDT**.

L'article 9 est respecté.

3.6.2 - Dépendance de la société au 30/06/2026

La dépendance de la BTK Leasing s'apprécie principalement par le degré de respect des règles prudentielles prévues par la circulaire de la BCT n°2018-06 du 05/06/2018.

- Application de l'article 50 :

Risques encourus supérieurs à 5% des fonds propres nets

Conformément à l'article 50 tiret 1 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5 juin 2018, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets de l'établissement assujetti, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets.

Limite : 3 fois les Fonds Propres Nets = 270 945 mDT.

Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 5% des fonds propres nets s'établit, au 30 juin 2026, à 15 166 mDT, représentant 0,1679 fois les fonds propres nets de la société, ainsi n'excédant pas la limite de 3 fois desdits fonds propres nets.

Risques encourus supérieurs à 15% des fonds propres nets

Aux termes de l'article 50 tiret 2 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5 juin 2018, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder 1,5 fois les fonds propres nets de l'établissement assujetti, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.

Limite : 1,5 fois les Fonds Propres Nets = 135 472 mDT.

Au 30 juin 2026, il n'a été identifié aucun bénéficiaire ayant des risques encourus supérieurs à 15% des fonds propres de l'établissement.

L'article 50 est respecté.

- Application de l'article 51 :

Risques encourus sur un même bénéficiaire

Au sens de l'article 51 de la circulaire de la BCT n°2018-06, les risques encourus sur un même bénéficiaire, ne doivent pas excéder **25%** des fonds propres nets de la société.

Sont considérés comme "même bénéficiaire" les emprunteurs affiliés à un même groupe. Le qualificatif de "groupe" est attribué à deux ou plusieurs personnes morales ayant entre elles des interconnexions telles que :

- Une gestion commune ;
- Une interdépendance commerciale ou financière directe telle que les difficultés de l'une se répercutent automatiquement sur l'autre ;
- Des participations directes ou indirectes au capital se traduisant par un pouvoir de contrôle.

Limite : 25% des Fonds Propres Nets = 22 579 mDT

Au 30 juin 2026, aucun bénéficiaire ayant des risques encourus dépassant cette limite n'a été identifié.

L'article 51 est respecté.

- Application de l'article 52 :

Risques encourus avec les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article 43 de la loi 2016-48

Conformément à l'article 52 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5 juin 2018, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement assujetti au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement assujetti.

Le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article précité s'élève, au 30 juin 2026, à **1 374 mDT**, représentant **1,52%** des fonds propres nets de la société

À ce titre, aucun engagement est identifié en dépassement de ce ratio au 30 juin 2026.

L'article 52 est respecté.

- Application de l'article 9 :

Couverture des risques encourus pondérés par les fonds propres nets

Conformément à l'article 9 & 10 de la circulaire de la BCT n° 2018-06, Les établissements assujettis doivent respecter en permanence :

- Un ratio de solvabilité qui ne peut pas être inférieur à 10%, calculé par le rapport entre les fonds propres nets et les actifs pondérés par les risques tels que définis par l'article 10 (risques de crédit pondérés, risques opérationnels et risques de marché).
- Un ratio Tier I qui ne peut pas être inférieur à 7%, calculé par le rapport entre les fonds propres nets de base après les déductions prévues par l'article 7 de la présente circulaire et les actifs pondérés par les risques tels que définis par l'article 10 (risques de crédit pondérés, risques opérationnels et risques de marché).

Le montant des fonds propres nets de l'établissement de leasing s'élève au **30 juin 2026** à **90 315 mDT** et représentent **14,98%** du total des risques encourus pondérés et des risques opérationnels qui s'élèvent à **602 792 mDT**.

Par ailleurs, le montant des fonds propres nets de base de l'établissement de leasing s'élève au **30 juin 2026** à **56 753 mDT** et représente **9,42%** du total des risques encourus pondérés majoré des risques opérationnels qui s'élèvent à **602 792 mDT**.

L'article 9 est respecté.

3.7 - Litige ou arbitrage

La liste des litiges en cours est répartie comme suit :

Nature du Litige	Plaigneur	Stade	Provisionné	Observations
Affaire prud'homme 1	Tierce personne	1 ^{ère} instance	-	Un jugement de première instance a été prononcé en faveur de la BTK LEASING
Risque fiscal Taxation d'office numéro 1	Administration fiscale	1 ^{ère} instance	Oui (1 500 md)	• Une notification portant sur la taxation d'office notifiée en date du 28 décembre 2022, ayant pour objet l'application d'une pénalité de 8% au titre des encaissements en espèces effectués en 2017, 2018 et 2019 au motif qu'ils n'ont pas été portés au niveau de l'annexe 6 de la déclaration d'employeur. Le montant réclamé s'élève à 2 981 005 DT. • Cette taxation a fait l'objet d'une action en justice intentée par la société le 23 février 2023 rejetant l'arrêté de la taxation d'office. • La BTK LEASING a obtenu un jugement de première instance favorable en date du 29/05/2024 annulant la taxation d'office relative à la déclaration de l'employeur, confirmant ainsi la justesse de son approche lors du dépôt des déclarations rectificatives. Cette décision permet à la société de réduire son passif fiscal, tout en validant sa stratégie de conformité. ➤ Situation à ce jour : l'administration fiscale a interjeté l'appel contre le jugement rendu en première instance, lequel a donné gain de cause sur l'approche adoptée par la BTK LEASING. Le dossier est en cours d'examen devant la Cour d'appel. L'audience est reportée au 30/09/2026 afin de permettre à l'Administration fiscale de préparer ses réponses.

Risque fiscal Taxation d'office numéro 2	Administration fiscale	1 ^{ère} instance	Même estimation de la taxation d'office numéro 1	- En date du 14/06/2024, la BTK LEASING a reçu la notification portant sur la taxation d'office approfondie sur les impôts et taxes au titre de la période allant du 01 Janvier 2018 au 31 décembre 2021. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à 6.330.568 DT dont 4 319 162 DT en principal et 2 011 406 DT des pénalités de retard. - En date du 18/06/2024, la BTK LEASING a signé un calendrier de paiement sur 5 ans et a bénéficié de l'amnistie fiscale à travers l'abattement de 100% des pénalités de retard et 50% de la retenue à la source. Le paiement des montants exigibles de 4 319 162 DT est effectué à raison de tranches trimestrielles sur une période de 5 ans. - La BTK LEASING a intenté une action en justice durant le mois d'août 2024 rejetant la quasi-majorité des chefs de redressement. Situation à ce jour : Le dossier est en cours d'examen devant le tribunal de première instance. L'audience a été reportée au 07/10/2026 afin d'examiner le rapport d'expert judiciaire.
---	---------------------------	------------------------------	---	---

3.8 - Politique sociale et effectif de la société

L'évolution de la répartition du personnel de la BTK LEASING par niveau d'instruction, entre 2023 et 2025, se présente comme suit :

Catégories	2025	2024	2023
Personnel de direction	48	21	20
Personnel d'encadrement	12	20	20
Personnel de service et d'exécution	10	10	10
CIVP	2	2	2
Total	72	53	52

La rémunération et la promotion du personnel de BTK LEASING sont régies par la convention collective du personnel des banques et des établissements financiers.

Depuis 2007, le Conseil d'Administration a décidé d'octroyer une prime exceptionnelle (enveloppe annuelle) au personnel sur la base du résultat de l'exercice.

Cette prime varie de 0,50 à 1,50 mois de salaire en fonction de l'évaluation de la performance des collaborateurs et selon leur catégorie professionnelle.

La politique de rémunération respecte :

- Le principe de la neutralité au regard du genre et de l'équité des rémunérations entre travailleurs masculins et féminins pour un même travail ou un travail de même valeur ;
- Des primes de rémunération variable déterminées au regard :
 - Des résultats financiers
 - D'éléments qualitatifs tels que les pratiques de marché, les conditions d'exercice de l'activité et la gestion des risques et du respect de la conformité
 - Des allocations individuelles tenant compte d'une évaluation annuelle managériale portant sur la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs connus du collaborateur.

Conformément aux dispositions de convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers, le personnel de la BTK LEASING bénéficie d'une politique de formation visant à améliorer leur performance et à être à la page des nouvelles techniques utilisées dans le secteur.

Le montant des frais de formation relatif à l'exercice 2025 s'élève à 97 533 DT.

3.9 - Analyse SWOT

Forces	Faiblesses
▶ BTK LEASING ayant une notation très forte avec une expérience de 30 ans dans le domaine de leasing ▶ Base de clientèle ▶ Capacité d'innovation et d'adaptation ▶ Appartenance au groupe BTK Bank (Actionnaire de référence « Établissement MT ELLOUMI ») ▶ Amélioration significative de la croissance comparant au secteur ▶ 6ème place dans le secteur de Leasing ▶ Développement du réseau d'agences	▶ Assise financière à renforcer ▶ Mobilisation supplémentaire des ressources ▶ Dépendance au refinancement ▶ Dépendance à la conjoncture économique et politique nationale
Opportunités	Menaces
▶ Élargissement de l'offre ▶ Diversification des services offerts par la BTK LEASING ▶ Recherche d'autres niches (ou secteurs d'activités) de développement de l'activité en priorisant la rentabilité plutôt que le volume ▶ Élargissement de la base clientèle en priorisant la rentabilité plutôt que le volume	▶ Coût d'endettement assez couteux ▶ Concurrence des banques à travers le financement à taux faible ▶ Manque d'alignement du régime de TVA applicable aux opérations de leasing sur celui applicable à l'acquisition des véhicules électriques et hybrides rechargeables (Manque de neutralité fiscale entre les modes de financement)

3.10 - Politique d'investissement de la société

La BTK LEASING s'est engagée dans le développement de l'activité à travers l'ouverture de quatorze nouvelles agences courant la période 2026-2030 pour s'implanter dans des zones à forte demande.

L'investissement en immobilisations consiste à consolider et à renouveler les équipements informatiques, bureautiques et les moyens de transport.

Le montant des investissements consacrés à l'activité de leasing pour la période 2026-2030 se résume comme suit :

En mDT	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	2030 P	TCAM 2026/2030
Changement de l'enseigne commerciale BTK LEASING	50	50	50	50	50	0,00%
Logiciel & développement informatique	50	1 835	37	37	37	-7,13%
Automatisation du processus leasing						
Immobilisations Incorporelles	100	1 885	87	87	87	-3,37%
Nouvelles Agences	2 000	2 500	1 000	1 500	1 500	-6,94%
<i>Nombre :</i>	<i>2 agences</i>	<i>3 agences</i>	<i>3 agences</i>	<i>3 agences</i>	<i>3 agences</i>	
Aménagement & Installations Générales	500	750	750	750	750	10,67%
Matériel de Transport	250	250	250	250	250	0,00%
Equipement de bureau	50	75	75	75	75	10,67%
Matériel Informatique	221	250	250	250	250	3,13%
Immobilisations Corporelles	3 021	3 825	2 325	2 325	2 825	-1,66%
Total Immobilisations Corporelles et Incorporelles	3 121	5 710	2 412	2 912	2 912	-1,72%

P : Prévisionnel

- Le plan de développement prévoit l'ouverture progressive de 14 agences sur la période 2026–2030, soit 2 agences en 2026 puis 3 agences par an pour la période 2027-2030.
- Concernant les investissements en portefeuille, la BTK Leasing ne prévoit pas d'investissements d'ordre stratégique.

CHAPITRE 4- PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS

4.1 - Renseignements sur les états financiers au 31 décembre 2025

4.1.1 - Bilans individuels comparés au 31 décembre

Montants exprimés en dinar tunisien

Rubriques	Notes	31-déc.	31-déc.	31-déc.
		2025	2024	2023
A C T I F				
Liquidités et équivalents de liquidités	5	6 910 177	5 424 232	7 781 529
Placements à court terme		0	0	0
Créances issues d'opérations de leasing	6	439 345 425	337 242 907	275 144 095
a- Créances sur contrats mis en force		430 020 481	334 339 479	273 438 305
b- Créances sur contrats en instance de mise en force		9 324 944	2 903 428	1 705 789
Placements à long terme	7	17 987 866	24 433 729	19 682 685*
Valeurs immobilisées		5 673 380	3 499 416	1 108 956
a- Immobilisations incorporelles	8	278 961	406 866	422 131
b- Immobilisations corporelles	9	5 394 419	3 092 550	686 825
Autres actifs	10	26 368 296	21 011 607	11 637 452
a- Prêts au personnel		322 941	410 926	423 578
b-Charges reportées		667 113	622 925	485 593
c- Autres		25 378 242	19 977 756	10 728 281
Total de l'actif		496 285 144	391 611 891	315 354 717*
P A S S I F				
Concours bancaires et dettes rattachées	11	445 206	1 873 917	1 838 493
Emprunts et dettes rattachées	12	383 755 815	299 397 360	231 670 649*
Dettes envers la clientèle	13	9 446 826	7 026 041	5 630 756
Fournisseurs et comptes rattachés	14	43 046 212	30 128 470	28 875 659
Autres passifs	15	4 733 597	4 174 317	3 694 668
a- Provisions pour passifs et charges		1 540 000	1 650 000	1 650 000
b- Autres		3 193 597	2 524 317	2 044 668
Total du passif		441 427 656	342 600 105	271 710 224*
C A P I T A U X P R O P R E S				
Capital		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves		20 321 031	16 723 028	11 348 919
Résultats reportés		3 526 374	1 780 795	2 005 494
Résultat de l'exercice		6 010 083	5 507 963	5 290 080
Total des capitaux propres	16	54 857 488	49 011 786	43 644 493
Total passif et capitaux propres		496 285 144	391 611 891	315 354 717*

(*) Le retraitement opéré sur les états financiers arrêtés au 31/12/2024 par rapport aux états financiers au 31/12/2023 porte sur le reclassement des titres BTA de la rubrique emprunts et dettes rattachées vers la rubrique Placement à long terme pour un montant de 9 801 000 DT.

4.1.2 - Etat des Engagements Hors Bilan comparés au 31 Décembre

Montants exprimés en dinar tunisien

Rubrique	Au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Engagements donnés	101 386 108	81 920 509	54 514 306
Opérations de leasing	39 008 288	31 832 187	18 897 083
Intérêts à courir sur emprunts obligataires	12 670 840	6 010 296	5 202 576
Intérêts à courir sur emprunts bancaires	49 706 980	44 078 025	30 414 647
Engagements reçus	159 382 684	119 372 840	92 158 021
Garanties réelles reçues des clients	56 717 614	43 281 917	23 313 343
Intérêts à échoir sur contrats de Leasing	102 665 070	76 090 923	68 844 678

4.1.3 - Etat de résultats comparés au 31 Décembre

Montants exprimés en dinar tunisien

Rubriques	Notes	Période du 1er janvier au 31 décembre 2025	Période du 1er janvier au 31 décembre 2024	Période du 1er janvier au 31 décembre 2023
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		50 982 745	40 300 697	33 769 279
Autres produits sur opérations de leasing		1 927 716	1 617 438	1 346 825
Total des produits de leasing	17	52 910 461	41 918 135	35 116 104
Charges financières nettes	18	-31 205 783	-23 552 307	-19 069 984
Produits des placements	19	1 440 676	834 048	395 418
PRODUIT NET DE LEASING		23 145 354	19 199 876	16 441 538
Charges de personnel	20	-6 770 621	-5 374 624	-4 541 353
Autres charges d'exploitation	21	-3 575 726	-3 301 772	-2 420 107
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	22	-616 256	-443 111	-346 583
Total des charges d'exploitation		-10 962 603	-9 119 507	-7 308 042
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		12 182 751	10 080 369	9 133 496
Dotation aux provisions pour dépréciations des créances leasing	23	-5 496 665	-2 745 679	-2 560 585
Dotation aux provisions sur les titres de participation & immobilisations	24	-57 780	-9 382	-103 747
Dotation/Reprise aux provisions pour risques divers	25	110 000	-123 453	-500 000
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 738 306	7 201 855	5 969 164
Autres gains ordinaires	26	1 925	14 269	88 281
Autres pertes ordinaires	27	-175 858	0	0
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		6 564 373	7 216 124	6 057 445
Impôt sur les bénéfices	28	-554 290	-1 708 161	-767 365
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		6 010 083	5 507 963	5 290 080
Eléments extraordinaires				
RESULTAT NET DE LA PERIODE		6 010 083	5 507 963	5 290 080
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		6 010 083	5 507 963	5 290 080

4.1.4 - Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre

Montants exprimés en dinar tunisien

Rubrique	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2025	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2024	Période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2023
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Encaissements reçus des clients	259 281 192	205 874 753	176 897 041
Décaissements pour financement de contrats de leasing	-293 015 509	-226 796 414	-170 473 088
Sommes versées aux fournisseurs & autres créditeurs divers	-3 857 456	-3 719 138	-3 853 518
Sommes versées au personnel y compris les taxes rattachées	-6 390 856	-5 439 629	-4 859 728
Acquisition/cession placement à court terme	9 801 000	0	10 500 000
Intérêts payés	-31 067 558	-21 527 354	-19 165 032
Impôts et taxes payés	-9 531 965	-8 544 662	-9 344 737
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	-74 781 152	-60 152 444	-20 299 062
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-3 027 068	-3 092 037	-656 195
Encaissements liés à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	2 645	0	47 000
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières	-4 000 000	-5 000 000	-6 000 000
Encaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières	500 000	150 000	0
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement	-6 524 423	-7 942 037	-6 609 195
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Encaissement suite à l'émission d'actions			
Dividendes et autres distributions			
Encaissements provenant des emprunts	180 000 000	170 714 944	75 640 121
Remboursement d'emprunts	-95 779 769	-105 013 184	-43 226 346
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	84 220 231	65 701 760	32 413 775
Variation de trésorerie	2 914 656	-2 392 721	5 505 519
Trésorerie en début de période	3 688 695	6 081 416	575 898
Trésorerie à la clôture de la période (Note 29)	6 603 351	3 688 695	6 081 416

4.1.5 - Notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2025

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

La BTK LEASING est un établissement financier créé sous forme de société anonyme par acte sous seing privé, enregistré le 29 novembre 1996.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing, par décision du ministre des Finances du 14 octobre 1996.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Son siège social, est sis au 11 Rue Hédi Nouria 1001 Tunis.

Le capital social fixé initialement à 10 000 000 DT, a été porté à la somme de 15 000 000 DT divisé en 1 500 000 actions, d'une valeur nominale de 10 dinars chacune, suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Novembre 2011.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 novembre 2016 a décidé l'augmentation du capital de 10 000 000 DT par l'émission d'un million d'actions nouvelles de 10 DT chacune, pour le porter à 25 000 000 DT et ce successivement de la manière suivante :

- Une augmentation en numéraire d'un montant de 6 250 000 DT ;
- Une augmentation par incorporation de réserves d'un montant de 3 750 000 DT.

La répartition du capital se présente comme suit, au 31 décembre 2025 :

Désignation	Nbre d'actions	Montant en DT	% de détention
BTK BANK	2 374 925	23 749 250	94,997%
M.T ELLOUMI	125 000	1 250 000	5,000%
Diverses personnes physiques	75	750	0,003%
Total	2 500 000	25 000 000	100,000%

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 40% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut, toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008 a abrogé ces dispositions, et ce pour les amortissements financiers relatifs aux équipements,

matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (article 16 de la loi n°2001-123 du 28 décembre 2001), puis à 85% (Article 44 de la loi n° 2004-90 du 31 décembre 2004), puis à 100% à compter de 2005 (Article 30 de la loi n°2005-106 du 19 décembre 2005 et Article 35 de la loi n°2009-71 du 21 décembre 2009).

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la BTK LEASING est assujettie totalement à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises, qui réalisent des opérations de leasing, peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent :

- Déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats,
- Déduire la TVA relative aux autres équipements, matériels et immeubles nécessaires à l'activité ainsi que tous les achats nécessaires à l'activité, sous réserve des dispositions de l'article 10 du code de la TVA.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

La BTK LEASING est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% du montant des intérêts facturés, majorés de la TVA calculée sur la base desdits intérêts.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable :

Les états financiers de la BTK Leasing, arrêtés au 31 décembre 2025, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes, ainsi que les circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la BTK LEASING et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers, peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers de la BTK LEASING sont libellés en dinar tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

Les contrats de leasing conclus par la BTK LEASING portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée normale contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 28 janvier 2009, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de la BTK LEASING :

- a- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b- Les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

LA BTK LEASING vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

C-1- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

C-1-1- Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert au contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991).

2- Estimation individualisée et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

En application de la circulaire N° 2013-21 du 30 décembre 2013, une provision additionnelle totalisant 2 013 KDT, a été constatée au 31 décembre 2025. Cette provision a été constatée sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 entre 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 entre 6 à 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge.
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge.
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge.
- Terrain : Il n'est pas amortissable zéro décote

Par ailleurs, les valeurs ainsi obtenues, pour le matériel standard et spécifique sont ramenées, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et jusqu'au 31 décembre 2015, à :

- Zéro, pour toute relation transférée au contentieux ;
- La moitié pour toute relation classée B4 et non encore transférée au contentieux.

Il est à noter, qu'à partir du 1^{er} janvier 2016, la société a décidé de s'aligner aux pratiques usuelles du marché (notamment les méthodes de calcul utilisées par les autres sociétés de leasing de la place) concernant le calcul de la décote de garantie retenue pour déterminer les provisions requises. A partir de cette date la décote de garantie des relations classées en B4 et contentieux est désormais calculée d'une façon linéaire en fonction de la nature du matériel financé.

L'application rétrospective de cette nouvelle méthode aura pour effet de diminuer les provisions comptabilisées antérieurement ce qui n'est pas autorisé par les règles prudentielles édictées par la BCT, notamment la circulaire 91-24 qui prohibe les reprises de provisions non justifiées par des recouvrements effectifs. De ce fait, cette méthode a été appliquée d'une manière prospective.

Ainsi, la valeur de garantie retenue pour l'arrêté du 31 décembre 2025 par classe de risque se détaille comme suit :

- Zéro, pour toute relation en contentieux depuis 2015 ;
- Zéro, pour toute relation classée B4 en 2015 et encore classée en 2017 sauf si le bien financé est un bien immeuble (dans ce cas l'amortissement linéaire est maintenu).

- Décotée linéairement pour toutes les autres relations quel que soit la classe de risque (à partir de l'exercice 2016).

Par ailleurs, la valeur de réalisation attendue des biens immobiliers récupérés dans le cadre de procédures contentieuses est déterminée au cas par cas, compte tenu des circonstances propres à chaque immeuble.

La valeur de matériel est considérée comme étant une garantie reçue qui vient en déduction des engagements clients classés C2, C3 et C4 lors du calcul de la provision.

- Changement de la méthode de prise en compte de la valeur intrinsèque :

Depuis l'année 2023, la BTK LEASING a décidé de ne pas amortir le terrain et de défalquer le bien immobilier en deux composantes notamment :

- ➔ Le terrain n'est pas amortissable,
- ➔ La construction est amortissable avec une décote de 5% par an d'âge,

Il est à noter qu'aucune réévaluation de la garantie n'a été constatée et aucune reprise n'a été comptabilisée. L'application de cette nouvelle méthode a été faite d'une manière prospective.

La valeur de matériel est calculée sur la base des valeurs de réalisation attendues des biens donnés en leasing nettes de décote qui représentent des garanties reçues s'élevant au 31 décembre 2025 à 470 077 KDT. Cette valeur est relative aux engagements classés C0, C1, C2, C3 et C4.

Valeur de matériel par classe (Valeur intrinsèque)

Rubriques financières (Chiffres en TND)	C0	C1	C2	C3	C4	Total général au 31/12/2025
Valeur du matériel	391 738 809	54 903 442	10 511 634	3 893 732	9 029 473	470 077 090

c-1-2- Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

Méthodologie retenue pour le calcul de la provision collective :

Les règles édictées en matière de classification des actifs et de couverture des risques telles que prévues par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 ont été renforcées, et ce, à travers l'application des dispositions de la circulaire de la BCT n°2025-01 du 29 janvier 2025 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

1. Méthodologie de calcul des provisions collectives appliquée par la BTK LEASING :

Par référence à la méthodologie de détermination de la provision collective édictée par la circulaire de la BCT n° 2025-01 du 29 janvier 2025, la détermination de la provision collective a été faite selon la démarche qui suit :

- Constitution de groupes d'actifs homogènes
- Détermination de taux de migration moyens
- Estimation des taux de provisions
- Détermination de la provision collective.

2. Résultats obtenus

2-1 Constitution de groupes d'actifs homogènes

Compte tenu de la spécificité de l'activité de la société et afin de constituer des groupes significatifs du point de vue « statistiques », la BTK LEASING a opté pour le regroupement des autres clients au sein de groupes répartis sur les secteurs suivants :

Nous avons affiné la répartition sur les dix branches suivantes :

- Autres services y compris les agences de location de voitures
- Tourisme y compris les agences de voyage
- Agriculture
- Autres industries
- BTP
- Commerce
- Industries agroalimentaires
- Industries mécaniques et électriques
- Promotion immobilière
- Télécom et TIC

Il a été procédé à la détermination pour chaque groupe de créances indiqué ci-dessus un taux de migration moyen observé sur un historique de 7 ans les plus récents y compris l'année de référence et compte non tenu de l'année 2020.

Pour chaque groupe de créance « gi », il est calculé un taux de migration moyen selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) / n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$: Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.
- Risque additionnel du groupe i : les engagements classés C0 et C1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés C2-C3-C4 à la fin de l'année (N).
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i.
- n : Nombre des années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

1- Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux «Δ gi» comme suit conformément à la circulaire 2025-01 :

Secteur d'activité	Δgi (3)
Agriculture	6,75%
Autres industries	3,50%
Autres services y compris les agences de location de voiture	4,25%
BTP	6,25%
Commerce	3,25%
Industries agroalimentaires	2,75%
Industries mécaniques et électriques	2,75%
Promotion immobilière	6,75%
Télécom et TIC	0,75%
Tourisme y compris les agences de voyage	7,75%

2- Estimation du taux de provisionnement à appliquer par groupes de contreparties « TPgi »

Les taux de provisionnement appliqués aux groupes de créances ont été déterminés sur un historique de 7 ans les plus récents y compris l'année de référence et compte non tenu de l'année 2020.

Ce calcul se fait hors agios réservés et se présente comme suit :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des proviosns sur le Risque additionnel du groupe i de l'année (N)}}{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année (N)}} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) / n$$

Avec :

- $TP_{gi}(N)$: Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM_{gi} .

La mise en œuvre de cette approche a conduit à estimer la provision collective, à la fin de décembre 2025, à hauteur de 5 184 KDT.

(C-2) - Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour la BTK LEASING correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les marges financières courues et demeurant impayées à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrites au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

(c-3)- Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

(c-4) Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

(c-6)- Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la BTK Leasing, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Bâtiments	5%
• Logiciels	33,3%
• Logiciels Cassiopae	20,0%
• Autres logiciels	20,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

(c-7)- Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du Trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

(c-8)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisés par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la BTK LEASING sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes et les autres indemnités ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite.

Traitement comptable de l'avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Traitement comptable de l'avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la BTK Leasing. Il s'agit, d'un régime à prestations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, si le montant de l'obligation estimé dépassant les actifs constitués avec l'assureur, une dotation sera constatée durant un exercice donné.

La valeur du fonds collectif constitué chez l'assureur s'élève au 31/12/2025 à 695 KDT.

La valeur des obligations IDR s'élève au 31/12/2025 à 774 KDT.

(c-10) - Moyens de couverture contre les risques de change

Les opérations et les transactions en devises ne nécessitent pas la mise en place d'une couverture contre le risque de change parce qu'elles sont payables à vue (15j).

(c-11) - Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt dû sur les sociétés) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

(c-12) -Provision pour Risques & charges

La société BTK LEASING a un processus de recensement de l'ensemble des risques auxquels elle est exposée. Ce processus permet de cartographier et d'évaluer d'une manière fiable la valeur des provisions pour risques et charges à constater à la clôture de l'exercice.

Note 4 : Faits saillants

Note 4-1- Informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF)

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, la société BTK Leasing présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

1. Mode de gouvernance

1.1 Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration exerce une supervision globale des risques auxquels la société est exposée, y compris les risques environnementaux, sociaux et climatiques dès lors qu'ils sont susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives. A ce titre, il :

- Examine régulièrement la cartographie des risques intégrant les facteurs ESG/climatiques ;
- Suit les évolutions réglementaires et les actions de mise en conformité ; et
- Approuve les orientations stratégiques et les ressources nécessaires (organisation, compétences, systèmes d'information).

La supervision des risques climatiques fera l'objet d'un renforcement continu, notamment par l'inscription régulière à l'ordre du jour, une revue dédiée d'indicateurs et l'actualisation des chartes et politiques.

1.2 Rôle de la Direction Générale

La Direction Générale a engagé la mise en œuvre des orientations validées par le Conseil et en assure un déploiement progressif et itératif. A ce titre, elle :

- Intègre progressivement les considérations ESG dans les processus d'octroi, de suivi et de recouvrement ;
- Formalise des politiques et procédures dédiées et met à jour les référentiels existants ;
- Assure la collecte, la qualité et la traçabilité des données nécessaires au reporting ;
- Présente au Conseil un reporting périodique sur l'état d'avancement, les écarts identifiés et les mesures correctives engagées.

1.3 Rôle des comités et des fonctions de contrôle

Le dispositif de gouvernance mobilise les fonctions Gestion des risques, Conformité et Audit interne, ainsi qu'un Comité ESG, et élargit progressivement leur périmètre d'intervention :

- Gestion des risques : intègre les facteurs ESG dans la cartographie des risques, renforce progressivement les contrôles de second niveau et consolide les indicateurs de suivi.
- Conformité : assure la veille réglementaire, émet des recommandations de mise en conformité et suit l'exécution des plans d'actions.
- Audit interne : réalise des évaluations indépendantes périodiques de l'efficacité du dispositif et formule des recommandations d'amélioration continue.
- Comité ESG (incluant notamment des membres de la Direction Générale, le Directeur RH et le Responsable ESG) : coordonne la mise en œuvre des actions, prépare le reporting ESG et assure l'intégration opérationnelle des enjeux de durabilité, avec une extension progressive des thèmes et processus couverts.

2. Stratégie ESG

En tant qu'établissement de leasing, la société est principalement exposée aux facteurs ESG de manière indirecte, via :

- Les actifs financés (véhicules, équipements...) ;
- Les secteurs d'activité de la clientèle ;
- La performance environnementale et sociale des biens loués pendant leur cycle de vie ;
- La localisation des actifs financés (loués) et des sites clients, exposant aux aléas physiques (inondations, vagues de chaleur, événements extrêmes) ;
- Les exigences réglementaires applicables aux clients et aux produits (incluant, le cas échéant, l'exposition au MACF pour les clients exportateurs vers l'UE).
- Et éventuellement les garanties reçues.

La société a engagé une démarche progressive visant à :

- Intégrer des considérations ESG dans les processus d'octroi et de suivi ;
- Développer des offres de financement pour des actifs à meilleure performance environnementale ;
- Améliorer la maîtrise des impacts de ses activités internes (énergie, déchets, déplacements) ;
- Renforcer la transparence et la qualité de son reporting extra-financier.

3. Gestion des risques et opportunités ESG

3.1 Gestion des risques

Les événements climatiques (inondations, vagues de chaleur, intempéries) peuvent affecter la valeur des actifs financés et la capacité de remboursement des clients.

Parallèlement, les changements du cadre réglementaire, les innovations et l'orientation de la demande peuvent accélérer l'obsolescence de certains actifs, dégrader leurs valeurs résiduelles et se traduire par une augmentation du coût du risque, particulièrement pour les portefeuilles à fortes émissions.

L'exposition indirecte de la clientèle exportatrice au mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) peut également constituer un facteur de risque supplémentaire (coûts, compétitivité). La société en tient compte dans l'appréciation des contreparties concernées.

Au regard de ce qui précède, les risques ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité.

A la date d'arrêté des états financiers 31/12/2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière,

la performance ou les perspectives de la société. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

3.2 Opportunités

Le financement d'actifs à haute efficacité énergétique et de solutions d'énergie décarbonée (équipements performants, autoconsommation photovoltaïque, mobilité à faibles émissions) constitue pour la société un levier de diversification et de développement commercial en phase avec l'évolution de la demande.

Cette orientation :

- ✓ Réduit indirectement les impacts environnementaux des activités financées,
- ✓ Renforce le positionnement de la société auprès de partenaires sensibles aux critères ESG et
- ✓ Soutient la qualité et la résilience du portefeuille à moyen terme.

Par ailleurs, des initiatives internes d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables déployées sur les sites de la société (par exemple l'autoconsommation) contribuent également à optimiser les charges d'exploitation et à améliorer la résilience opérationnelle.

4. Indicateurs ESG

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, la société ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Toutefois, la société prévoit de définir progressivement des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier de déploiement progressif du dispositif de suivi et de reporting ESG.

Note 4-2- Dossier de contrôle fiscal : Note portant sur la situation à ce jour des contrôles fiscaux :

L'état des lieux du dossier des contrôles fiscaux se présente comme suit :

1. Taxation d'office 1- Ref : 29959/6:

- Une notification portant sur la taxation d'office notifiée en date du 28 décembre 2022, ayant pour objet l'application d'une pénalité de 8% au titre des encaissements en espèces effectués en 2017, 2018 et 2019 au motif qu'ils n'ont pas été portés au niveau de l'annexe 6 de la déclaration d'employeur. Le montant réclamé s'élève à 2 981 005 DT.
 - Cette taxation a fait l'objet d'une action en justice intentée par la société le 23 février 2023 rejetant l'arrêté de la taxation d'office.
 - La BTK LEASING a obtenu un jugement de première instance favorable en date du 29/05/2024 annulant la taxation d'office relative à la déclaration de l'employeur, confirmant ainsi la justesse de son approche lors du dépôt des déclarations rectificatives. Cette décision permet à la société de réduire son passif fiscal, tout en validant sa stratégie de conformité.
- **Situation à ce jour :** l'administration fiscale a interjeté l'appel contre le jugement rendu en première instance, lequel a donné gain de cause sur l'approche adoptée par la BTK ELASING.
- Le dossier est en cours d'examen devant la Cour d'appel. L'audience est reportée pour le 15 avril 2026 afin de permettre à l'administration fiscale de préparer ses réponses.

2. Taxation d'office 2 Ref : 12004

- En date du 14/06/2024, la BTK LEASING a reçu la notification portant sur la taxation d'office relative à la vérification fiscale approfondie sur les impôts et taxes au titre de la période allant du 01 Janvier 2018 au 31 décembre 2021. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à 6.330.568 DT dont 4 319 162 DT en principal et 2 011 406 DT des pénalités de retard.
 - En date du 18/06/2024, la BTK LEASING a signé un calendrier de paiement sur 5 ans et a bénéficié de l'amnistie fiscale à travers l'abattement de 100% des pénalités de retard et 50% de la retenue à la source. Le paiement des montants exigibles de 4 319 162 DT est effectué à raison de tranches trimestrielles sur une période de 5 ans.
 - La BTK LEASING a intenté une action en justice durant le mois d'août 2024 rejetant la quasi-majorité des chefs de redressement.
- **Situation à ce jour** : le dossier est en cours d'examen devant le tribunal de première instance. L'audience a été reportée au 13 mai 2026 afin de permettre à l'administration fiscale de préparer ses réponses.

Note 5. Liquidités et équivalents de liquidités :

Libellé	31 décembre 2025	31 décembre 2024
+ Banques	7 048 557	5 562 612
+ Caisses	-	-
- Provisions sur suspens bancaires	(138 380)	(138 380)
Total	6 910 177	5 424 232

La rubrique « Provisions sur les suspens bancaires » figurant au niveau de cette note 5 porte sur des suspens qui remontent à des exercices antérieurs qui sont en cours de justification. Par mesure de prudence, une provision a été constituée sur ces suspens. Certains points en suspens nécessitent des travaux d'investigation approfondies. Un premier lot d'apurement sera soumis au prochain conseil pour validation.

Note 6. Créances issues d'opérations de leasing :

Libellé	31-déc.-25	31-déc.-24
Créances sur contrats mis en force	464 178 011	366 312 086
+ Encours financiers ^(*)	429 709 135	336 911 025
+ Impayés	35 591 941	30 098 481
- Intérêts échus différés	(1 123 065)	(697 420)
Créances sur contrats en instance de MEF	9 324 944	2 903 428
Total brut des créances leasing	473 502 955	369 215 514
A déduire couverture		
Provisions à base individuelle et additionnelles	(23 966 386)	(23 315 951)
Produits réservés	(5 006 836)	(4 374 258)
Provisions collectives	(5 184 308)	(4 282 397)
Total net des créances leasing	439 345 425	337 242 907

(*) *Ecart au niveau des encours financiers comptables et des encours financiers gestion au 31/12/2025 & écart entre les impayés comptables et les impayés gestion tel que présenté au niveau des notes 6, 6-1, 6-2 et 6-3:*

L'écart entre les encours financiers comptables par rapport aux encours financiers gestion et l'écart entre les rubriques financières issues de la comptabilité et gestion tels que présentés au niveau des notes 6, 6-1, 6-2 et 6-3 et ont fait l'objet d'un provisionnement. Par ailleurs, la BTK Leasing a migré vers un logiciel de métier de leasing Cassioape (Sopra Banking Software) le 04/12/2017. Depuis la migration, la BTK Leasing s'est engagée à apurer et stabiliser le système d'information, à travers des chantiers de fiabilisation et de justification des écarts. Les travaux d'investigation des écarts résiduels sont en cours par l'équipe BTK Leasing, afin d'apurer ces écarts résiduels. Ces écarts nécessitent des travaux d'investigation approfondies. Un premier lot d'apurement sera soumis au prochain conseil pour validation.

6-1 Analyse des encours financiers et intérêts à échoir par maturité :

Paielements minimaux sur contrat actifs	Encours financiers au 31/12/2025	Intérêts à échoir sur contrats de Leasing au 31/12/2025
Dans 3 mois	39 691 549	14 081 943
Dans plus de 3 mois à 6 mois	39 456 674	12 722 241
Dans plus de 6 mois à 1 an	66 315 608	21 767 951
Dans plus de 1 à 3 ans	209 259 583	45 420 312
Dans plus de 3 à 5 ans	70 084 782	8 053 074
Dans plus de 5 à 10 ans	4 919 708	619 549
Total général	429 727 904	102 665 070

6-2 Analyse des encours financiers par secteur d'activité :

Les encours financiers par secteur d'activité sont présentés comme suit :

Répartition par secteur en DT	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	VAR
Agences de location de voitures	79 256 839	62 539 383	16 717 456
Agriculture	62 429 696	48 750 248	13 679 448
Commerce	54 557 987	42 750 093	11 807 894
Autres services	53 385 070	52 782 961	602 109
Industries agroalimentaires	53 197 977	42 786 150	10 411 827
Agences de voyages	41 569 548	29 833 475	11 736 073
Transport	37 064 379	14 401 409	22 662 970
BTP	25 165 555	20 298 781	4 866 774
Autres industries	18 126 401	17 545 470	580 931
Tourisme	4 225 514	4 658 558	-433 043
Promotion immobilière	428 548	522 110	-93 562
Industries mécaniques et électriques	320 390	36 016	284 374
Encours total (en DT)	429 727 904	336 904 655	92 823 249

6-3- Analyse et classification des créances sur la clientèle :

Rubriques financières (Chiffres en TND)	C0	C1	C2	C3	C4	Total général au 31/12/2025	Total au 31/12/2024
Encours financiers	353 301 346	50 835 694	8 883 318	3 562 480	13 145 066	429 727 904	336 904 655
Impayés	1 804 333	5 653 881	2 952 632	2 357 697	22 826 059	35 594 602	30 105 233
Immobilisation en cours	9 322 865	-	-	-	-	9 322 865	2 903 591
EHB	38 602 867	405 421	-	-	-	39 008 288	31 832 187
Total engagement brut	403 031 411	56 894 996	11 835 950	5 920 177	35 971 125	513 653 659	401 745 666
Avance	(8 422 327)	(463)	-	(36 827)	(179 670)	(8 639 287)	(6 865 815)
Total engagement net des avances	394 609 084	56 894 533	11 835 950	5 883 350	35 791 455	505 014 372	394 879 851
Agios réservés	-	-	627 236	476 217	3 903 383	5 006 836	4 374 258
Provisions individuelles	-	-	225 404	799 315	20 928 910	21 953 629	21 873 769
Provisions additionnelles	-	-	-	-	2 012 757	2 012 757	1 442 181
Couverture des actifs classés C2, C3 et C4	-	-	852 640	1 275 532	26 845 050	28 973 222	27 690 209
Provisions collectives des actifs sains (C0, C1)	5 184 308					5 184 308	4 282 397
Garantie	43 815 661	8 449 400	143 228	96 693	3 711 723	56 216 705	43 281 917
Valeur du matériel	391 738 809	54 903 442	10 511 634	3 893 732	9 029 473	470 077 090	374 188 722
Masse douteuse			11 835 950	5 920 177	35 971 125	53 727 252	46 729 642
Ratio CDL des actifs non performants (C2, C3 et C4)			2,30%	1,15%	7,00%		
			10,46%			10,46%	11,63%
Ratio de couverture des actifs non performants par les agios réservés			7,20%	21,55%	74,63%		
			53,93%			53,93%	59,26%

Le ratio de couverture a enregistré une baisse sur la période arrêtée au 31/12/2024 par rapport au 31/12/2025, passant de 59,26% à 53,93%. Cette diminution s'explique principalement par l'augmentation de la masse douteuse, concentrée essentiellement sur la classe C2, laquelle est soumise à un taux de provisionnement de 20 %. De même les opérations de radiation et d'abandon ont contribué à la baisse ce ratio.

Note 7 : Placements à long terme :

Libellé	31 décembre 2025	31 décembre 2024
BTK CAPITAL (Ex-Univers SICAR -Groupe BTK)	450 000	450 000
International SICAR (Groupe UIB)	650 000	650 000
Participation à travers des fonds gérés SICAR	17 404 000	13 904 000
Actions SICAV	163 865	153 728
Titres BTA	-	9 801 000
Provisions pour dépréciation des titres	(679 999)	(524 999)
Total	17 987 866	24 433 729

(*) : Participation au capital social de la BTK CAPITAL : 90 000 actions de valeur nominale égale à 5 DT chacune, soit une détention de 9%.

(**) : Participation au capital social de la société « International SICAR »: 65 000 actions de valeur nominale égale à 10 DT chacune, soit une détention de 13%.

(***) : Le pourcentage de détention dans les actions BTK SICAV est de 0,2%.

Le test de dépréciation sur les titres de participation détenus par la BTK Leasing a engendré un provisionnement de 679 999 KDT.

La valorisation des titres à chaque date de clôture est effectuée sur la base de la valeur mathématique de la société.

Le détail de la rubrique fonds gérés SICAR se présente comme suit :

Participation & liquidités	Montant au 31/12/2025 en DT
PALMAWOOD-Participation FG-SICAR	500 000
SILIRAND-Participation FG-SICAR	500 000
POLYMED--Participation FG-SICAR	102 000
ACTIFS PRECIEUX--Participation FG-SICAR	302 000
UNIPACK	800 000
CARTHAGO CERAMIC	5 000 000
SAOUEF	987 500
Autres : Liquidités disponibles sur Fonds gérés SICAR	9 212 500
Total	17 404 000

Notes 8: Immobilisations incorporelles :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	560 044	7 950	-	567 994	420 933	63 002	-	483 935	84 059
Logiciels PROLEASE	20,0%	145 000	-	-	145 000	62 847	29 000	-	91 847	53 153
Logiciels CASSIPAE	20,0%	2 124 396	-	-	2 124 396	2 105 458	14 687	-	2 120 145	4 251
ANADEFI	20,0%	208 329	-	-	208 329	41 666	41 665	-	83 331	124 998
Immobilisation encours			12 500		12 500				-	12 500
TOTAUX		3 037 769	20 450	-	3 058 219	2 630 904	148 354	0	2 779 258	278 961

Notes 9 : Immobilisations corporelles

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	
Matériel de transport	20,0%	696 951	523 899	-	1 220 850	329 700	133 549	-	463 249	757 601
Bâtiment "agence"	5%	1 075 408	1 050 117	-	2 125 525	16 869	71 883	-	88 752	2 036 773
Equipements de bureau	10,0%	253 076	97 740	6 306	344 510	146 496	23 816	5 881	164 431	180 079
Matériel informatique	33,3%	643 086	106 180	-	749 266	458 475	113 439	-	571 914	177 352
Installations générales	10,0%	437 333	97 296	-	534 629	332 581	35 154	-	367 735	166 894
Agencements & aménagements "Agence"	10,0%	573 476	915 239	-	1 488 715	16 112	90 061	-	106 173	1 382 542
Bâtiment "agence" en cours	0%	-	693 178	-	693 178	-	-	-	-	693 178
TOTAUX		3 679 330	3 483 649	6 306	7 156 673	1 300 233	467 902	5 881	1 762 254	5 394 419

Note 10. Autres actifs :

Libellé	31-déc.-25	31-déc.-24
Charges reportées (*)-(10-1)	667 113	622 925
Compte d'attente	1 300 441	199 334
Dépôts et cautionnements versés	140 617	140 617
État, acomptes provisionnels	892 212	-
Fournisseurs, avances et acomptes	5 719 396	8 735 747
Charges constatées d'avance	1 217 213	679 759
Prêts et avances au personnel	322 941	410 926
Produits à recevoir des tiers	2 972 609	2 456 266
État, autres impôts et taxes	12 973 898	8 052 357
Débiteurs divers	448 180	
Provisions pour dépréciation des autres actifs "Dépôts et cautionnements versés"	(286 324)	(286 324)
Total	26 368 296	21 011 607

(*) 10.1. Charges reportées : Frais d'émission des emprunts :

Les frais d'émission des emprunts sont résorbés systématiquement sur la durée de l'emprunt. Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 31 décembre 2025, comme suit :

Banques	Valeurs brutes				Résorptions				Valeurs Comptables nettes
	Début de l'exercice	Additions	Régul.	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Régul.	Fin de l'exercice	
AMEN BANQUE	87 500	-	-	87 500	22 266	17 378	-	39 644	47 856
ATB	78 750	-	-	78 750	20 058	17 088	-	37 146	41 604
ATTIJARI BANQUE	60 000	-	-	60 000	15 351	11 982	-	27 333	32 667
BARAKA	51 000	40 498	63 748	27 750	29 405	35 378	63 748	1 035	26 715
BH	50 000	25 000	-	75 000	13 441	13 903	-	27 345	47 655
BIAT	50 000	-	-	50 000	20 709	10 262	-	30 972	19 028
BTE	100 000	-	-	100 000	27 976	20 027	-	48 004	51 996
BTK	50 000	-	-	50 000	17 927	10 145	-	28 071	21 929
BTL	25 000	52 500	-	77 500	453	12 639	-	13 092	64 408
EO	571 573	165 000	-	736 573	346 005	113 488	-	459 493	277 080
STB	25 000	-	-	25 000	12 304	4 924	-	17 229	7 771
WIFAK BANQUE	-	30 000	-	30 000	-	1 597	-	1 597	28 403
Total	1 148 823	312 998	63 748	1 398 073	525 896	268 812	63 748	730 960	667 113

Note 11. Concours bancaires et dettes rattachées :

Libellé	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Banques, découverts	445 206	1 873 917
Total	445 206	1 873 917

Note 12. Emprunts et dettes rattachées :

Rubrique	31 décembre 2025	31 décembre 2024
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	376 508 631	292 288 401
Certificats de dépôt	119 500 000	59 000 000
Emprunts bancaires	173 752 775	153 047 211
Emprunts obligataires	50 512 000	33 184 000
Lignes spécifiques	32 743 856	47 057 190
+ Intérêts et commissions post comptés courus (2)	7 247 184	7 108 959
Intérêts sur emprunts bancaires et lignes spécifiques	4 843 477	4 814 745
Intérêts sur emprunts obligataires	2 403 707	2 294 214
Total général (1) + (2)	383 755 815	299 397 360

Note 12-01 : Valeur de remboursement des emprunts :

Désignation	Solde 31/12/2024	Utilisation de la période	Remboursement de la période	Solde au 31/12/2025	Echéance à plus d'an	Echéance à moins d'an
CREDITS BANCAIRES	128 047 210	60 000 000	35 294 436	152 752 775	108 039 862	44 712 912
STB 2020	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
STB 2021	600 000	-	400 000	200 000	-	200 000
STB 2022	2 750 000	-	1 000 000	1 750 000	750 000	1 000 000
BTE 2020 2	389 256	-	389 256	0	-	0
BTE 2020 1.5	148 449	-	148 449	-	0	0
BTE 2024 10 MD 2024	9 745 607	-	1 625 343	8 120 264	6 311 505	1 808 759
BTE 2021	1 054 074	-	685 866	368 209	-	368 209
BTE 2022 3 MD	1 670 596	-	622 837	1 047 759	365 327	682 433
BTE 2022 4 MD	2 219 437	-	829 583	1 389 854	483 842	906 012
BTE 2022 3 MD	1 678 011	-	623 621	1 054 390	368 353	686 037
ATB 2021	600 000	-	400 000	200 000	-	200 000
ATB 2022	500 000	-	200 000	300 000	100 000	200 000
ATB 2023 7MD	4 900 000	-	1 400 000	3 500 000	2 100 000	1 400 000
ATB 2024 3MD	3 000 000	-	750 000	2 250 000	1 500 000	750 000
ATB 2024 2MD	2 000 000	-	500 000	1 500 000	1 000 000	500 000
Amen1-5 MD	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
Amen2-5 MD	3 000 000	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000
Amen1-4 MD 2024	3 600 000	-	800 000	2 800 000	2 000 000	800 000
Amen1-6 MD 2024	5 400 000	-	1 200 000	4 200 000	3 000 000	1 200 000
BH	3 571 432	-	714 284	2 857 148	2 142 864	714 284
BH 2024 (1) 2024	1 383 126	-	253 138	1 129 988	848 603	281 385
BH 2024 (2) 2024	1 383 126	-	253 138	1 129 988	848 603	281 385
BH 2024 (3) 2024	1 844 168	-	337 517	1 506 650	1 131 470	375 180
BH 2025 (1) 5.5 MD	-	5 500 000	654 879	4 845 121	3 888 953	956 167
BH 2025 (2) 4.5 MD	-	4 500 000	535 810	3 964 190	3 181 871	782 319
BIAT 1 5MD	3 333 333	-	1 111 111	2 222 222	1 111 111	1 111 111
BIAT 2 3MD	1 800 000	-	600 000	1 200 000	600 000	600 000
BIAT 3 2MD	1 333 333	-	444 444	888 889	444 444	444 444
BTK 2023 20 MD	15 103 120	-	3 751 668	11 351 451	7 160 493	4 190 958
ATTIJARI BANK 4MD	3 013 979	-	751 280	2 262 699	1 428 189	834 510
ATTIJARI BANK 2.5 MD	2 101 873	-	444 091	1 657 783	1 163 324	494 459
ATTIJARI BANK 1.5MD 2024	1 383 433	-	253 717	1 129 716	847 388	282 327
ZITOUNA 7.5 MD 2024	6 912 290	-	1 270 700	5 641 590	4 232 359	1 409 231
ZITOUNA 6 MD 2024	5 529 722	-	1 016 725	4 512 997	3 385 537	1 127 461
ZITOUNA 11.5 MD 2024	10 598 844	-	1 948 407	8 650 438	6 489 616	2 160 821
ZITOUNA 20 MD 2024	-	20 000 000	-	20 000 000	16 695 721	3 304 279
AMEN BANK 10 MD 2023	8 000 000	-	2 000 000	6 000 000	4 000 000	2 000 000
AMEN BANK 05 MD 2024	5 000 000	-	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BTL 2024 5 MD	5 000 000	-	1 428 571	3 571 429	2 142 857	1 428 571
BTL 2025 7 MD	-	7 000 000	700 000	6 300 000	4 900 000	1 400 000
BTL 2025 3 MD	-	3 000 000	300 000	2 700 000	2 100 000	600 000
BTL 2025 5 MD	-	5 000 000	250 000	4 750 000	3 750 000	1 000 000
WIFAK BANK 5MD	-	5 000 000	-	5 000 000	3 489 246	1 510 754
WIFAK BANK 10MD	-	10 000 000	-	10 000 000	6 978 185	3 021 815
ATB 2024 3.5 MD	3 500 000	-	700 000	2 800 000	2 100 000	700 000
LIGNES spécifiques	47 057 190	-	14 313 333	32 743 857	32 080 523	663 333
TSB	3 750 000	-	3 750 000	-	-	-
Pension livrée	9 900 000	-	9 900 000	-	-	-
FADES	2 321 667	-	663 333	1 658 333	995 000	663 333
LI	31 085 523	-	-	31 085 523	31 085 523	-
CERTIFICAT DE LEASING	25 000 000	29 500 000	33 500 000	21 000 000	21 000 000	-
BARAKA 8.5 MD 2024	8 500 000	-	8 500 000	-	-	-
BARAKA 7.5 MD 2024	7 500 000	-	7 500 000	-	-	-
BARAKA 9MD 2024	9 000 000	-	9 000 000	-	-	-
BARAKA 8.5 MD 2025	-	8 500 000	8 500 000	-	-	-
BARAKA 8.5 MD 2025	-	8 500 000	-	8 500 000	8 500 000	-
BARAKA 5 MD 2025	-	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	-
BARAKA 7.5 MD 2025	-	7 500 000	-	7 500 000	7 500 000	-
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	33 184 000	30 000 000	12 672 000	50 512 000	39 384 000	11 128 000
2020	1 544 000	-	1 544 000	-	-	-
2021 (1)	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
2021 (2)	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
2023 (1)	9 890 000	-	1 978 000	7 912 000	5 934 000	1 978 000
2023 (2)	5 750 000	-	1 150 000	4 600 000	3 450 000	1 150 000
2025 (1)	-	5 500 000	-	5 500 000	5 500 000	-
2025 (2)	-	24 500 000	-	24 500 000	24 500 000	-
CERTIFICAT DE DEPOT	59 000 000	60 500 000	-	119 500 000	119 500 000	-
Total	292 288 401	180 000 000	95 779 769	376 508 631	320 004 385	56 504 246

Note 13. Dettes envers la clientèle et les repreneurs :

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

Libellé	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Avances et acomptes reçus des clients	8 639 287	6 865 815
Avances reçues auprès des repreneurs (*)	807 539	160 226
Total	9 446 826	7 026 041

(*) Les montants des avances reçues auprès des repreneurs concernent les opérations de cession au comptant de matériel récupéré dans le cadre d'opérations contentieuses. Il est à noter que ces repreneurs ne sont pas considérés comme des relations régulières de la BTK LEASING, mais plutôt comme des acteurs ponctuels ou des "passagers" dans ce type de transactions.

Note 14. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs se détaillent comme suit :

Libellé	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Fournisseurs d'exploitation	229 497	511 227
Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing	36 051 563	28 703 126
Fournisseurs d'immobilisations	6 765 152	914 117
Total	43 046 212	30 128 470

Note 15. Autres passifs :

Rubriques	31-déc.-25	31-déc.-24
Assurance groupe	80 225	14 908
Autres comptes créditeurs	193 737	199 075
C.N.S.S	368 378	307 467
Compte d'attente	96 681	90 630
Diverses charges à payer	602 133	408 320
État, autres impôts et taxes à payer	866 958	743 261
État, impôt sur les sociétés à payer	-	8 927
État, contribution conjoncturelle & CSS	92 382	284 693
Personnel, autres charges à payer	582 761	202 996
Personnel, provisions pour congés payés	310 342	264 040
Provision pour risques et charges	1 540 000	1 650 000
Total	4 733 597	4 174 317

Note 16. Capitaux propres :

Les capitaux propres se présentent comme suit :

Libellé	31-déc.-25	31-déc.-24
Capital social	25 000 000	25 000 000
Réserve légale (A)	2 500 000	2 137 616
Réserves pour fonds social (B)	617 031	631 412
Réserves pour réinvestissement exonéré	17 204 000	13 954 000
Résultats reportés	3 526 374	1 780 795
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	48 847 405	43 503 823
Résultat de l'exercice (1)	6 010 083	5 507 963
Total des capitaux propres avant affectation	54 857 488	49 011 786
Nombre d'actions (2)	2 500 000	2 500 000
Valeur comptable de l'action	21,94	19,60
Résultat par action (C) (1/2)	2,40	2,20

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts aux personnels et aux avantages en nature.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

Tableau de variation des capitaux propres au 31.12.2025

Rubrique	Capital social	Réserve légale	Réserves pour réinv. exonérés	Réserves pour fonds social	Effet de modifications comptables	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
Solides au 31 décembre 2024	25 000 000	2 137 616	13 954 000	631 412	-	1 780 795	5 507 963	49 011 786
Affectation approuvée par l'AGO du 07 avril 2025								
Réserve légale		362 384				-	-362 384	0
Réserve spéciale de réinvestissement			4 000 000				-4 000 000	0
Reintégration de la Réserve spéciale de réinvestissement			-250 000	-		250 000		0
Dotation fonds social				150 000		-4 421	-145 579	0
Prélèvements sur fonds social								0
Résultat de la période close le 31 décembre 2024						1 000 000	-1 000 000	0
Solides au 31 décembre 2024 après affectation AGO du 07 avril 2025	25 000 000	2 500 000	17 704 000	781 412	0	3 026 374	0	49 011 786
Affectation approuvée par l'AGO du 26 décembre 2025								
Reintégration de la Réserve spéciale de réinvestissement			-500 000			500 000		0
Solides au 31 décembre 2024 après affectation AGO du 26 décembre 2025	25 000 000	2 500 000	17 204 000	781 412	0	3 526 374	0	49 011 786
Prélèvements sur fonds social				-164 381				-164 381
Résultat de la période							6 010 083	6 010 083
Solides au 31 décembre 2025	25 000 000	2 500 000	17 204 000	617 031	0	3 526 374	6 010 083	54 857 488

La réserve pour fonds social est destinée à financer des opérations, au profit du personnel.

Libellé	Montant en DT
Solde de la réserve pour fonds social au 31/12/2024	631 412
Réserves pour fonds social (affectation de résultat)	150 000
A déduire :	
Les opérations non remboursables financées par la réserve pour fonds social	(164 381)
Solde de la réserve pour fonds social au 31/12/2025	617 031
Réserve pour fonds social non disponible suite octroi d'opérations remboursables (prêts)	(322 941)
Solde de la réserve pour fonds social au 31/12/2025	294 090

Les opérations remboursables financées par la réserve pour fonds social sont comptabilisées à l'actif de la société.

Les opérations non remboursables financées par la réserve pour fonds social sont en déduction de cette réserve.

Les produits des prêts accordés au personnel sont ajoutés à cette réserve (intérêts sur prêts).

Note 17. Produits de leasing :

L'analyse des produits de leasing se présente ainsi :

Libellé	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Intérêts et revenus assimilés (1)	50 982 745	40 300 697
Intérêts conventionnels	50 163 977	38 580 023
Intérêts intercalaires	86 710	206 978
Intérêts de retard	1 857 103	2 264 247
Variation des produits réservés	(1 125 045)	(750 551)
Autres produits sur opérations de leasing (2)	1 927 716	1 617 438
Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	442 997	351 226
Frais de dossier et autres frais	1 484 719	1 266 212
Total (1)+(2)	52 910 461	41 918 135

Note 18. Charges financières nettes :

Les charges financières se détaillent comme suit :

Libellé	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Charges financières des emprunts (1)	31 275 464	25 675 583
Intérêts et commissions sur emprunts obligataires	3 818 525	3 939 946
Intérêts des crédits bancaires	15 942 064	12 100 590
Intérêts sur lignes spécifiques	2 039 490	2 214 318
Intérêts et commissions sur certificats de dépôt	9 206 573	7 195 370
Résorptions des frais d'émission des emprunts	268 812	225 359
Autres charges financières nettes (2)	(69 681)	(91 291)
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs & Autres commissions	(69 681)	(91 291)
Produits financiers (3)	-	(2 031 985)
Intérêts sur placements	-	(2 031 985)
Total (1)+(2)+(3)	31 205 783	23 552 307

Les Produits nets de leasing ont augmenté de 20,55%. Cette augmentation est expliquée par les effets compensés suivants :

- La rubrique Intérêts et revenus Leasing - Chiffre d'affaires a enregistré une hausse de 10,9 MDT, soit une progression de 26,22 %, passant de 41,9 MDT à fin décembre 2024 à 52,9 MDT à fin décembre 2025. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des encours financiers, qui constituent la base de calcul des intérêts du crédit-bail, passés de 336 ,9 MDT à fin décembre 2024 à 429,8 MDT à fin décembre 2025, correspondant à un taux de croissance de 27,6% ainsi que l'augmentations des autres produits d'exploitation.
- Les charges financières ont augmenté de 7,6 MDT soit 32,5% passant de 23,5 MDT à fin décembre 2024 à 31,2 MDT à fin décembre 2025. Il est à noter que cette augmentation des charges financières est expliquée principalement par la hausse de l'encours des ressources d'emprunt.

Note 19. Produits des placements :

Libellé	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Jetons de présence	1 500	1 500
Produits sur fonds gérés	1 439 176	932 548
Charges nettes de cession des titres	-	(100 000)
Total	1 440 676	834 048

Note 20. Charges de personnel :

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

Rubrique	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Salaires et compléments de salaires	5 541 052	4 346 715
Cotisations de sécurité sociale	1 229 569	1 027 909
Total	6 770 621	5 374 624

Note 21. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

Sous rubrique	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Divers achats (1)	271 551	242 702
Achat de matières et fournitures	271 551	242 702
Services extérieurs (2)	678 490	716 809
Locations	334 351	326 831
Entretiens et réparations	25 152	17 485
Primes d'assurances <i>(Incendie Siège et Agence & voiture)</i>	33 355	30 523
Sous-traitance Sécurité & Nettoyage	67 935	75 219
Sous-traitance divers travaux	217 697	266 751
Autres services extérieurs (3)	2 041 311	1 906 456
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	509 072	569 369
Frais de formation	97 533	82 215
Publicités, publications, relations publiques	347 944	247 356
Cotisations assurance & Abonnement et dons	361 630	376 425
Déplacements, missions et réceptions	111 627	74 372
Frais postaux et de télécommunications	81 128	79 411
Services bancaires et assimilés	62 610	111 961
Commission sur fonds gérés	469 767	365 347
Charges diverses (4)	183 000	162 250
Jetons de présence	183 000	162 250
Impôts et taxes (5)	303 243	196 033
T.C.L.	126 726	97 715
Droits d'enregistrement et de timbres	13 555	23 531
Autres impôts et taxes	3 337	3 626
Impôts et taxes sur rémunérations	159 625	71 162
Frais de maintenance Logiciel (6)	98 131	77 522
Frais de maintenance	98 131	77 522
Total (1)+(2)+(3)+(4)+(5)+(6)	3 575 726	3 301 772

Note 22. Dotations aux amortissements des immobilisations propres :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements se détaillent ainsi :

Sous rubrique	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	148 354	155 891
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	467 902	287 220
Total	616 256	443 111

Note 23. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions et le résultat des créances radiées

Rubrique	31-déc.-25	31-déc.-24
(1) Dotations aux provisions individuelles	4 091 819	2 304 455
(2) Dotations aux provisions collectives	901 911	209 708
(3) Dotations aux provisions additionnelles	570 576	289 087
(4) Pertes sur créances irrécouvrables	4 504 452	954 552
(5) Reprise sur provision et agios sur créances irrécouvrables	(4 504 452)	(954 552)
(6) Recouvrement des créances radiées	(67 641)	(57 571)
Coût du risque (1+2+3+4+5+6)	5 496 665	2 745 679

Note 24- Dotation aux provisions sur les titres de participation & immobilisations:

Cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	31-déc.-25	31-déc.-24
Dotations aux provisions pour dépréciations des titres de participation & immobilisations	155 000	9 382
Reprises sur provision constatée sur les éléments d'actifs	(97 220)	-
Total	57 780	9 382

Note 25- Dotations aux provisions pour risques divers :

Rubriques	31-déc.-25	31-déc.-24
Dotations aux provisions pour dépréciations d'actifs et risques et charges	40 000	123 453
Reprises sur provision pour risques et charges	(150 000)	
Total	(110 000)	123 453

Note 26- Autres gains ordinaires

Libellé	31-déc.-25	31-déc.-24
Autres gains	1 925	14 269
Total	1 925	14 269

Note 27- Autres pertes ordinaires

La BTK Leasing a adhéré à l'amnistie sociale et a clôturé le dossier suite au paiement de 176 KDT. A cet effet, nous avons constaté une charge de 176 KDT relative à la clôture du dossier CNSS au niveau de la rubrique « Pertes ordinaires ».

Libellé	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Autres pertes ordinaires	175 858	-
Total	175 858	-

Note 28. Impôt sur les bénéfices :

L'impôt sur les sociétés exigible se détaille comme suit :

Rubrique	Du 01/01/2025 au 31/12/2025
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	6 564 373
<i>A réintégrer</i>	
* Dotations aux Provisions pour dépréciations des créances leasing	4 662 395
* Dotations aux Provisions pour risques divers	40 000
* Dotation sur les participations	155 000
* Dotations aux Provisions collectives Sup à 1% du total des engagements Classes (C0, C1)	585 044
* Charges non déductibles	57 574
<i>A déduire</i>	
* Reprise sur provisions réintégrées au résultat fiscal de l'année de leur constitution	(247 220)
<i>Bénéfice fiscal avant provisions</i>	<i>11 817 166</i>
* Provisions pour créances douteuses déductibles à hauteur de 100%	(4 662 395)
Résultat fiscal après déduction des déficits et amortissements	7 154 771
Résultat fiscal avant déduction des bénéfices provenant de l'exploitation	7 154 771
Bénéfice fiscal avant déduction des revenus réinvestis	7 154 771
* Déduction des revenus réinvestis	(6 000 000)
Bénéfice imposable après déduction des revenus réinvestis	1 154 771
* Impôt sur les sociétés (1)	461 908
* CSS 2025 (2)	46 191
* Contribution conjoncturelle (3)	46 191
Impôt sur les sociétés (1+2+3)	554 290

Note 29. Trésorerie :

La trésorerie au 31 décembre 2025 se présente ainsi :

Libellé	31 décembre 2025	31 décembre 2024
(+) Avoirs en banques	7 048 557	5 562 612
(-) Découverts bancaires	(445 206)	1 873 917
(+) Avoirs en caisse	-	-
Total	6 603 351	3 688 695

Note 30. Transactions avec les parties liées :

Au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, certaines transactions ont été conclues par la BTK Leasing avec la société mère et d'autres filiales du groupe BTK ainsi que les parties liées.

Par ailleurs, les Directeurs Généraux des filiales sont indépendants et ne cumulent pas des fonctions de Directeurs Généraux dans d'autres filiales.

Concernant la fixation des prix entre la BTK LEASING avec les parties liées, la politique de fixation des prix s'est basée sur la pratique du marché.

Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

Désignation en dinars	BTK BANK	BTK Conseil	BTK Capital	BTK FINANCE	STPI	BTK SICAV	AUTRES PARTIES
Encours des crédits des ressources contractés	11 351 451						
Charges : Intérêts sur crédits bancaires	1 398 093						
Encours des contrats de leasing	1 867 902	77 575		60 919			692 877
Charges locatives	199 817						
Solde du Fonds à Capital Risque			13 404 000				
Charges : Commissions de gestion du fonds géré et commissions sur plus-value titres			385 377				
Charges : Commissions sur tenue du registre des actionnaires		2 000					
Mise à disposition de salariés				107 187			
Charges : Cotisations d'assurance groupe	120 583						
Charges : Commissions sur virements et versements effets et chèques	46 828						
Commission de gestion de compte bancaire	73 392						
Charges : Intérêts et commissions sur découverts bancaires	102 630						
Charges locative & Frais de Syndic STPI					23 270		
Produits : Intérêts sur placements	880 000						
Participation BTK SICAV (EX-UNIVERS OBLIGATION SICAV)						163 865	

Le détail des conventions se présente comme suit :

a-Crédits conclus avec la BTK BANK :

Les soldes au 31/12/2025 des crédits contractés avec la BTK BANK s'élèvent à 11 351 451 DT.

Durant l'année 2025 les charges d'intérêts supportées par la BTK LEASING au titre de ces crédits s'élèvent à 1 398 093 DT.

b-Certificats de dépôt contractés avec les parties liées :

Les charges liées aux certificats de dépôt contractés avec les parties liées s'élèvent à 3 449 456 DT. Les encours de ces certificats de dépôt au 31/12/2025 s'élèvent à 46 000 000 DT, détaillées ci-dessous :

Chiffres en TND

Souscripteur	Montant de l'encours	Charge de l'année 2025
M T ELLOUMI	34 500 000	2 265 472
Présidente du Conseil d'Administration BTK LEASING	2 500 000	210 870
Autres parties liées	1 000 000	96 741
BTK BANK	-	108 196
BTK INVEST HOLDING SA	1 000 000	93 624
STE MEDAI	500 000	44 295
BTK CAPITAL	500 000	46 093
BTK SICAV	6 000 000	584 165
Total Général	46 000 000	3 449 456

c-Contrats de leasing avec les parties liées :

Chiffres en TND

Nom ou raison sociale client	Encours financiers Crédit-bail
Autres parties liées	29 850
BTK BANQUE	1 867 902
BTK CONSEIL	77 575
BTK FINANCE	60 919
CHAKIRA DISTRIBUTION	118 322
COFAT KAIROUAN	75 421
COFAT MATEUR	283 595
COFAT TUNIS	146 943
STIFEN FRUIT	38 746
Total	2 699 273

d-Conventions de location avec la BTK BANK

- En 2012, la BTK BANK a réservé dans son agence de Nabeul, au profit de la BTK LEASING, un local d'une superficie de 35 m2. La convention de location a été signée en 2013, pour un loyer mensuel initial de 1 000 DT en hors taxes, avec une augmentation annuelle de 5%.
- En juillet 2023 la BTK BANK a réservé dans son agence à Béja au profit de la BTK leasing un local d'une superficie de 34 m2. La convention de location a été signée le 28 juillet

2023 pour un loyer annuel 6000 DT en hors taxes, avec une augmentation annuelle de 5%.

- Le 5 avril 2002, la BTK LEASING a conclu avec la BTK BANK un contrat de location d'un local abritant son siège social

Courant L'année 2025 la charge locative supportée par la BTK LEASING au titre de ces conventions a totalisé 199 817 DT en hors taxes, dont le détail se présente comme suit :

Agence& siège	Montant
Siège	169 600
Agence Béja	6 458
Agence Nabeul	23 759
Total	199 817

e- Conventions avec BTK Capital ex Univers Invest SICAR :

Sept conventions de gestion de Fonds à Capital Risque ont été signées le 21 juin 2013, le 23 juillet 2014, le 25 juin 2015, le 19 mars 2021, le 24 mars 2022, le 23 mars 2023, le 25 mars 2024, 21 mars 2025 entre la BTK CAPITAL « Ex-Univers Invest SICAR » et la BTK LEASING, en vertu desquelles cette dernière a mis à la disposition de la société BTK CAPITAL (Ex-Univers Invest SICAR) des Fonds à Capital Risque. L'encours global au 31/12/2025 est de 13 404 000 DT.

FONDS GERES	Mise initiale	Encours au 31-12-2025
BTK LEASING 1- BTK CAPITAL	1 000 000	750 000
BTK LEASING 2- BTK CAPITAL	1 000 000	654 000
BTK LEASING 3- BTK CAPITAL	1 000 000	-
BTK LEASING 4- BTK CAPITAL	500 000	-
BTK LEASING 5- BTK CAPITAL	1 000 000	1 000 000
BTK LEASING 6- BTK CAPITAL	6 000 000	6 000 000
BTK LEASING 7- BTK CAPITAL	1 000 000	1 000 000
BTK LEASING 8- BTK CAPITAL	4 000 000	4 000 000
Total	15 500 000	13 404 000

En rémunération de sa gestion de ces fonds l'Univers Invest SICAR perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 2% HTVA au titre des conventions n°5 et n°6 prélevée sur la base de la valeur nominale des fonds à la fin de chaque exercice, payée préalablement à la déduction de tous autres frais et commissions ;
- Une rémunération annuelle fixe de 1,5% HTVA au titre des conventions n°7 et n°8 prélevée sur la base de la valeur nominale des fonds à la fin de chaque exercice, payée préalablement à la déduction de tous autres frais et commissions ;
- Une rémunération annuelle fixe de 2,5% HTVA au titre des conventions n°1 et 2 prélevée sur la base de la valeur nominale des fonds à la fin de chaque exercice, payée préalablement à la déduction de tous autres frais et commissions ;
- Une commission de performance, pour chaque fonds, égale à 15% des plus-values réalisées,
- Une commission de rendement, pour chaque fonds, égale à 15% des produits des placements réalisés par le fonds.

Courant l'année 2025, la charge supportée par la BTK LEASING au titre de ces conventions est de 385 377 DT en hors taxes.

f- Conventions Avec BTK Conseil

- En date du 17 avril 2008, La BTK Conseil ex « SCIF » a conclu avec la BTK LEASING une convention de tenue du registre des actionnaires. La rémunération annuelle de la BTK Conseil « Ex-SCIF » est de 2 000 DT. La charge constatée courant l'année 2025 s'élève à 2 000 DT en hors taxes.
- Le 25 mars 2020, le conseil d'administration de la BTK LEASING a décidé d'émettre un emprunt obligatoire sans recours à l'appel public à l'épargne. De son côté la BTK Conseil « Ex-SCIF », agréée en tant qu'Intermédiaire en Bourse, a conclu avec la BTK LEASING une convention de montage, de placement et de gestion de l'emprunt obligatoire « BTK LEASING 2020-1 ».

Le conseil d'administration de la BTK LEASING du 29 novembre 2020 a autorisé la conclusion de cette convention.

- Le 29 novembre 2021, le conseil d'administration de la BTK LEASING a décidé d'émettre un emprunt obligatoire sans recours à l'appel public à l'épargne. De son côté la BTK Conseil « SCIF », agréée en tant qu'Intermédiaire en Bourse, a conclu le 2 décembre 2021 avec la BTK LEASING une convention de montage, de placement et de gestion de l'emprunt obligatoire « BTK LEASING 2021-2 ».
- En date du 05 décembre 2023 la BTK leasing a conclu avec la BTK Conseil une convention de placement de l'emprunt obligatoire 2023. Le conseil d'administration de la BTK LEASING du 28 novembre 2023 a autorisé la conclusion de cette convention.
- En date du 31 juillet 2025 la BTK leasing a conclu avec la BTK Conseil une convention de placement de l'emprunt obligatoire 2025. Le conseil d'administration de la BTK LEASING du 22 juillet 2025 a autorisé la conclusion de cette convention.
- Convention d'élaboration du document de référence « BTK LEASING 2025 »

Le service d'élaboration du document de référence « BTK LEASING 2025 » est fourni par la BTK CONSEIL :

- ✓ A titre gratuit, si l'opération d'enregistrement du document de référence sera suivie d'une émission durant la période de validité du document de référence « BTK LEASING 2025 » ;
- ✓ 20 000,000 dinars (H.T), si l'opération d'enregistrement du document de référence ne sera pas suivie d'une émission durant la période de validité du document de référence « BTK LEASING 2025 ».

La convention d'élaboration du document de référence a été signée le 12 juin 2025.

Le conseil d'administration de la BTK LEASING tenu le 30 mai 2025 a autorisé la conclusion de cette convention.

j-Convention Avec la STPI

La STPI a conclu avec la BTK LEASING une convention de location du Parc du matériel récupéré. La charge de l'année 2025 s'élève à 23 270 HTVA DT.

h-Véhicules vendus au cours de l'exercice 2025 :

Matériel roulant	Matricule	Acheteur	Date de sortie	Montant de la vente en DT
Matériel roulant	6064 TU 240	STE COFAT TUNIS	06/03/2025	43 000

i- Convention avec la BTK FINANCE :

- Convention de mise à dispositions des collaborateurs intérimaires
- La convention a pour objet de régir les modalités de mise à disposition des salariés du prestataire auprès du mandant, dans le cadre d'un travail en régie.
- La convention est conclue pour une durée indéterminée.
- Le Montant de la convention pour l'année 2025 s'élève à 107 187 DT.

Le conseil d'administration de la BTK LEASING tenu le 28 novembre 2023 a autorisé la conclusion de cette convention.

j- Participations avec BTK SICAV (EX-UNIVERS OBLIGATION SICAV) :

La participation de la BTK LEASING dans le capital de la BTK SICAV (EX-UNIVERS OBLIGATION SICAV) s'élève à 163 865 DT.

k- Participations avec BTK Capital :

La participation de la BTK LEASING dans le capital de la BTK capital s'élève à 450 000 DT

Note 31. Obligations et engagements de la BTK LEASING envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la BTK LEASING envers ses dirigeants, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, se présentent comme suit (en DT) :

Chiffres en DT	Le Directeur Général			Membres du Conseil d'administration	
	Charges de l'exercice 2025		Passifs au 31/12/2025	Charges de l'exercice 2025	Passifs au 31/12/2025
	Charges de l'exercice 2025	Charges sociales			
Salaires, primes et avantages servis y compris les charges sociales et fiscales & congés payés	357 329	92 944	87 057	-	-
Jetons de présence	-	-	-	183 000	183 000
TOTAL	357 329	92 944	87 057	183 000	183 000

Note 32. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 27 février 2026. Aucun événement postérieur à la date de clôture pouvant impacter les états financiers au 31 décembre 2025 n'est survenu jusqu'à la date de leur arrêté.

4.1.6 - Rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2025



Société Mourad GUELLATY & Associés
45, Avenue de la République La Marsa -
2070 - Tunisie
Tél +216 71 740 131 Fax +216 71 740 197
E-mail : contact@cabinetguellaty.com



Cabinet TGS CWG
Immeuble Safsaf Entrée A Bureau 2.2
Montplaisir-1073
Téléphone : +216 71 904 252
Fax : +216 71 904 256
E-mail : wajdi.guerfala@cwg.tn

BTK LEASING RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la BTK Leasing,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers de la « BTK Leasing », qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, arrêtés par le Conseil d'administration du 27 février 2026, font ressortir des capitaux propres positifs de **54 857 KDT**, un résultat bénéficiaire de l'exercice de **6 010 KDT**, et une trésorerie positive à la fin de la période de **6 603 KDT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière la « BTK Leasing » au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « 6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la « BTK Leasing » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers « **4.2-Dossier de contrôle fiscal** » qui décrit les faits suivants :

- ✓ Taxation d'office 1 : La « BTK Leasing » a fait l'objet d'une taxation d'office notifiée le 28 décembre 2022, portant sur l'application d'une pénalité de 8 % relative aux encaissements en espèces au titre des exercices 2017 à 2019, pour un montant de 2 981 005 DT, au motif de leur non-déclaration dans la déclaration de l'employeur. Cette décision a été contestée en justice le 23 février 2023. Un jugement de première instance favorable, rendu le 29 mai 2024, a annulé la taxation et validé l'approche adoptée par la « BTK Leasing », entraînant une réduction de son passif fiscal. À ce jour, l'administration fiscale a interjeté appel et le dossier est en cours d'examen devant la Cour d'appel.
- ✓ Taxation d'office 2 : La « BTK Leasing » a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1^{er} Janvier 2018 au 31 décembre 2021. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à 6 331 KDT dont 4 319 KDT en principal et 2 011 KDT en pénalités de retard. En date du 18 juin 2024, la « BTK Leasing » a signé un calendrier de paiement sur 5 ans et a bénéficié de l'amnistie fiscale à travers l'abattement de 100% des pénalités de retard et 50% de la retenue à la source. Par ailleurs, elle a intenté une action en justice rejetant la quasi-majorité des chefs de redressement. Le dossier est en cours d'examen devant le tribunal de première instance.

Les procédures liées à ces contrôles étant toujours en cours, et compte tenu des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon fiable à la date du présent rapport. Afin de couvrir d'éventuels risques associés à ces contrôles, et au vu des évolutions récentes, la « BTK Leasing » a constaté une provision de 1 500 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport tel qu'arrêté par le Conseil d'administration du 27 février 2026.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée ;

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par les textes subséquents, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 19 Mars 2026

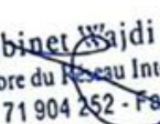
Cabinet Mourad Guellaty et Associés

Walid MOUSSA


Société Mourad GUELLATY & Associés
45, Avenue de la République 1070 La Marsa - Tunisie
Tél: +216 71 740 131 // +216 29 507 030
Fax : +216 71 740 197
E-mail: contact@cabinetguellaty.com

Cabinet TGS CWG

Wajdi GUERFALA


Cabinet Wajdi Guerfala
Membre du Réseau International TGS
Tél: 71 904 252 - Fax: 71 904 244
Email: wajdi.guerfala@cwg.tn

« BTK LEASING »

Rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la BTK Leasing,

En application des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

La Direction nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

A.1 Conventions avec la société « BTK Capital »

Le 21 mars 2025, la « BTK Leasing » a conclu une convention de gestion de fonds à capital-risque avec la « BTK Capital », par laquelle « BTK Leasing » met à la disposition de la « BTK Capital » des fonds à capital-risque d'un montant global de 4 000 000 DT.

En rémunération de la gestion de ces fonds, la « BTK Capital » perçoit :

- ✓ Une rémunération annuelle fixe de 1,5% HTVA calculée sur la valeur nominale des fonds à la fin de chaque exercice et payée avant la prise en compte de tout autres frais ou commissions ;
- ✓ Une commission de performance, pour chaque fonds, égale à 15% des plus-values réalisées ;
- ✓ Une commission de rendement, pour chaque fonds, égale à 15% des produits des placements réalisés par le fonds ;

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration en date du 25 février 2025.

Courant l'année 2025, la charge supportée par la « BTK Leasing » au titre de cette convention s'élève à 60 000 DT.

A.2 Convention conclue avec la société « BTK Conseil »

- Conventions d'élaboration du document de référence

Le 12 juin 2025 la « BTK leasing » a conclu avec la « BTK Conseil » une convention pour l'élaboration du document de référence « BTK LEASING 2025 ». Ladite convention a été autorisée par le Conseil d'administration de la « BTK Leasing » au 30 mai 2025.

Dans le cadre de cette convention, la « BTK Leasing » a confié à la « BTK Conseil » la mission de préparer le document de référence de l'emprunt obligataire « BTK LEASING 2025 ».

La prestation d'élaboration du document de référence est assurée par la « BTK Conseil » aux conditions suivantes :

- ✓ **A titre gratuit**, si l'opération d'enregistrement du document de référence sera suivie d'une émission durant la période de validité du document de référence « BTK LEASING 2025 » ;
- ✓ **20 000,000 dinars (H.T)**, si l'opération d'enregistrement du document de référence ne sera pas suivie d'une émission durant la période de validité du document de référence « BTK LEASING 2025 » ;

- Convention de placement de l'emprunt obligataire

Le 31 juillet 2025 la « BTK leasing » a conclu avec la « BTK Conseil » une convention de placement de l'emprunt obligataire 2025. Le Conseil d'administration de la « BTK Leasing » du 22 juillet 2025 a autorisé la conclusion de cette convention.

B. Opérations réalisées au cours de l'exercice 2025 relatives à des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs (autres que les rémunérations des dirigeants)

B.1 Contrats de Crédits conclus avec la « BTK BANK »

L'encours des crédits contractés avec la « BTK BANK » à la date de clôture l'exercice 2025 s'élève à 11 351 451 DT. Les charges d'intérêts supportées par la « BTK Leasing » au titre de ces crédits s'élèvent à 1 398 093 DT.

B.2 Conventions de location conclues avec la « BTK BANK »

Le 5 avril 2002, la « BTK Leasing » a conclu avec la « BTK BANK » un contrat de location d'un local abritant son siège social.

En 2012, la « BTK BANK » a réservé dans son agence de Nabeul, au profit de la « BTK Leasing », un local d'une superficie de 35 m². La convention de location a été signée en 2013, pour un loyer mensuel initial de 1 000 DT en hors taxes, avec une augmentation annuelle de 5%.

En juillet 2023, la « BTK BANK » a réservé dans son agence de Béja, au profit de la « BTK Leasing », un local d'une superficie de 34 m². La convention de location a été signée le 28 juillet 2023 pour un loyer annuel de 6 000 DT en hors taxes, avec une augmentation annuelle de 5%.

Courant l'année 2025, la charge locative supportée par la « BTK Leasing » au titre de ces conventions a totalisé 199 817 DT (HT), dont le détail se présente comme suit :

Agence & Siège	Montant
Siège	169 600
Agence Béja	6 458
Agence Nabeul	23 759
Total	199 817

B.3 Conventions avec la société « BTK Capital »

Les conventions de gestion de fonds à capital-risque ont été signées le 21 juin 2013, le 23 juillet 2014, le 24 mars 2022, le 23 mars 2023 et le 25 mars 2024 entre la société « BTK Capital » « *Ex-Univers Invest SICAR* » et la « BTK Leasing », en vertu desquelles cette dernière a mis à la disposition de la société « BTK Capital » des fonds à capital-risque. L'encours global au 31/12/2025 s'élève à 9 404 000 DT.

Fonds Gérés	Mise initiale	Encours au 31-12-2025
BTK LEASING 1- BTK CAPITAL	1 000 000	750 000
BTK LEASING 2- BTK CAPITAL	1 000 000	654 000
BTK LEASING 5- BTK CAPITAL	1 000 000	1 000 000
BTK LEASING 6- BTK CAPITAL	6 000 000	6 000 000
BTK LEASING 7- BTK CAPITAL	1 000 000	1 000 000
Total	10 000 000	9 404 000

En rémunération de la gestion de ces fonds, « BTK Capital » perçoit :

- ✓ Une rémunération annuelle fixe de 2% HTVA au titre des conventions n°5 et n°6 prélevée sur la base de la valeur nominale des fonds à la fin de chaque exercice, payée préalablement à la déduction de tout autres frais et commissions ;
- ✓ Une rémunération annuelle fixe de 2,5% HTVA au titre des conventions n°1 et n°2 prélevée sur la base de la valeur nominale des fonds à la fin de chaque exercice, payée préalablement à la déduction de tout autres frais et commissions ;
- ✓ Une rémunération annuelle fixe de 1,5% HTVA au titre de la convention n°7 prélevée sur la base de la valeur nominale des fonds à la fin de chaque exercice, payée préalablement à la déduction de tout autres frais et commissions ;
- ✓ Une commission de performance, pour chaque fonds, égale à 15% des plus-values réalisées ;
- ✓ Une commission de rendement, pour chaque fonds, égale à 15% des produits des placements réalisés par le fonds ;

Courant l'année 2025, la charge supportée par la « BTK Leasing » au titre de ces conventions est de 325 377 DT (HT).

B.4 Convention conclue avec la société « BTK Conseil »

Convention de placement de l'emprunt obligataire

Le 05 décembre 2023 la « BTK Leasing » a conclu avec la « BTK Conseil » une convention de placement de l'emprunt obligataire 2023. Le conseil d'administration de la « BTK Leasing » du 28 novembre 2023 a autorisé la conclusion de cette convention.

Convention de tenue de registre d'actionnaires

En date du 17 avril 2008, la « BTK Conseil » a conclu avec la « BTK Leasing » une convention de tenue du registre des actionnaires. La rémunération annuelle de la « BTK Conseil » est de 2 000 DT. La charge constatée courant l'année 2025 s'élève à 2 000 DT (HT).

B.5 Convention Avec la « STPI »

La « STPI » a conclu avec la « BTK Leasing » une convention de location du Parc du matériel récupéré. La charge supportée durant l'année 2025 s'élève à 23 267 DT (HT).

B.6 Conventions conclues avec la société « BTK Finance »

Le Conseil d'administration de la « BTK Leasing », réuni le 28 novembre 2023, a autorisé la conclusion d'une convention avec la société « BTK Finance » afin d'encadrer les modalités de mise à disposition des salariés du prestataire, dans le cadre d'un travail en régie.

La charge supportée au titre de l'exercice 2025 s'élève à 107 187 DT.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

I. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

La rémunération du Directeur Général a été arrêtée par le Comité de nomination et de rémunération réuni le 25 février 2025, puis approuvée par le Conseil d'administration lors de sa réunion tenue à la même date. Elle se compose de salaires, de primes ainsi que d'avantages en nature, notamment une voiture de fonction, en plus des avantages accordés au personnel de « BTK Leasing », y compris les charges patronales et fiscales ainsi que les droits aux congés payés.

II. Les membres du Conseil d'administration et les membres des comités issus du Conseil sont rémunérés par des jetons de présence décidés annuellement par l'Assemblée Générale Ordinaire

Le montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2025 s'élève à 183 000 DT.

III. Les obligations et engagements de la « BTK Leasing » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025, se présentent comme suit (en KDT) :

Nature des rémunérations	Directeur Général		Conseil d'administration		
	Charge de l'exercice		Passifs au 31/12/2025	Charge 2025	Passifs au 31/12/2025
	Charge 2025	Charges sociales			
Avantage à court terme	357 (*)	93	87	183	183
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-
Paievements en actions	-	-	-	-	-
Total	357	93	87	183	183

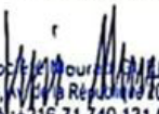
(*) Le montant tient compte des provisions pour congés payés constatées en 2025 pour 7 KDT.

En dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 19 mars 2026

Cabinet Mourad Guellaty et Associés

Walid MOUSSA


 Société Mourad GUELLATY & Associés
 45, Avenue République 1070 La Marsa - Tunisie
 Tél: +216 71 740 131 // +216 29 507 030
 Fax : +216 71 740 197
 E-mail: contact@cabinetguellaty.com

Cabinet TGS CWG


 Cabinet Walid GUERFALA
 Membre du Réseau International TGS
 Tél: 71 904 252 - Fax: 71 904 244
 Email: wajdi.guerfala@cwg.in

4.2 - Analyse de la situation financière de la BTK Leasing au 31/12/2025

4.2.1 - Engagements financiers au 31 décembre 2025

Type d'Engagement (en dinar)	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associé / Actionnaire	Provisions
1) Engagements donnés						
a. Garanties personnelles						
- Cautionnement						
- Aval						
- Autres Garanties						
b. Garanties réelles						
- Hypothèques						
- Nantissements						
c. Effets escomptés et non échus						
d. Créances à l'exportation mobilisées						
e. Abondant de créance						
f. Engagement sur intérêts et commissions sur emprunts	62 377 820	60 154 438		43 829	2 179 553	
g. Engagement sur opérations de leasing	39 008 288	39 008 288				
Total	101 386 108	99 162 726	0	43 829	2 179 553	0
2) Engagements reçus						
a. Garanties personnelles						
- Cautionnement						
- Aval						
- Autres Garanties	56 717 614	56 717 614				
b. Garanties réelles						
- Hypothèques						
- Nantissement						
c. Effets escomptés et non échus						
d. Créances à l'exportation mobilisées						
e. Abondant de créance						
f. Ligne de découvert						
g. Les intérêts à échoir au crédit de leasing	102 665 070	101 896 395		154 336	614 338	
h. Valeurs des biens, objet de leasing						
Total	159 382 684	158 614 009	0	154 336	614 338	0
3) Engagements réciproques						
- Emprunt obtenu non encore encaissé	0					
- Effets escomptés et non échus	0					
- Crédit consenti non encore versé	0					
- Opération de portage	0					
- Crédit documentaire	0					
- Commande de consommables	0					
- Contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective	0					
- Engagement sur dossiers génériques	0					
Total	0					

4.2.2 - Encours des emprunts émis et contractés par BTK LEASING au 31 décembre 2025

4.2.2.1 - Encours des emprunts obligataires émis par BTK LEASING au 31 décembre 2025

En DT

Emprunts Obligataires	Montant	Durée	Echéance	Taux d'intérêt	Encours au 31/12/2025
AIL 2021-1*	20 000 000	5 ans	02/04/2026	9,80%	4 000 000
AIL 2021-2*	20 000 000	5 ans	10/12/2026	9,60%	4 000 000
BTK Leasing 2023- 1 TF *	9 890 000	5 ans	28/02/2029	10,80%	7 912 000
BTK Leasing 2023- 1 TV*	5 750 000	5 ans	28/02/2029	TMM +2,8%	4 600 000
BTK Leasing Sub. 2025- 1 TV**	5 500 000	5 ans	17/09/2030	9,40%	5 500 000
BTK Leasing Sub. 2025- 1 TF**	24 500 000	5 ans	17/09/2030	TMM +2,25%	24 500 000
Total	85 640 000				50 512 000

(*) : Emprunts émis sans recours à l'appel public à l'épargne.

(**) : Emprunt émis par appel public à l'épargne.

4.2.2.2 - Encours des certificats de dépôts émis par la BTK Leasing au 31/12/2025

(En DT)

Souscripteurs	Taux d'intérêt	Durée initiale	Date de dernière échéance	Solde au 31/12/2025
CDP CARTE VIE	10,50%	5 ans	14/10/2027	2 000 000
CDP CARTE VIE	9,40%	4 ans	22/04/2026	2 500 000
CDP CARTE VIE	10,65%	3 ans	09/12/2026	1 000 000
CDP CARTE VIE	10,36%	5 ans	03/04/2029	500 000
CDP CARTE VIE	10,36%	4 ans	08/05/2028	500 000
CDP CARTE VIE	10,36%	2 ans	29/04/2026	500 000
CDP CARTE VIE	10,36%	3 ans	04/05/2027	500 000
Sonia Miled Ep Gabsi	10,25%	1 ans	25/02/2026	1 000 000
Tlili Adel	10,91%	1 ans	10/02/2026	10 000 000
UNION FINANCIERE SALAMBO SICAV	9,60%	1 ans	22/01/2026	10 000 000
KHAMASSI FAOUZI	9,41%	1 ans	22/04/2026	500 000
KHAMASSI FAOUZI	9,41%	1 ans	25/04/2026	500 000
BTK SICAV	9,70%	1 ans	18/05/2026	2 000 000
BTK SICAV	9,70%	1 ans	21/05/2026	1 000 000
CDP CARTE VIE	9,65%	1 ans	01/06/2026	2 500 000
CDP CARTE VIE	9,65%	2 ans	06/06/2027	2 500 000
CDP CARTE VIE	9,65%	3 ans	10/06/2028	2 500 000
CDP CARTE VIE	9,65%	4 ans	15/06/2029	2 500 000
UNION FINANCIERE SALAMBO SICAV	9,50%	1 ans	09/06/2026	10 000 000
GAIES MOHAMED BEN MAHMOUD	9,98%	1 ans	03/06/2026	500 000
BTK SICAV	9,50%	1 ans	18/06/2026	3 000 000
GAIES MOHAMED BEN MAHMOUD	9,98%	1 ans	06/01/2026	500 000
UNION FINANCIERE SALAMBO SICAV	9,50%	1 ans	23/07/2026	2 500 000
UNION FINANCIERE SALAMBO SICAV	9,50%	2 ans	28/07/2027	2 500 000
Salma elloumi rekik	9,75%	1 ans	31/01/2026	2 500 000
Elyes rekik	9,75%	1 ans	31/01/2026	1 000 000
FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	8,75%	3 mois	21/01/2026	500 000
BTK INVEST SA HOLDING	9,00%	5 mois	01/03/2026	500 000

BTK INVEST SA HOLDING	9,00%	5 mois	23/03/2026	500 000
BTK CAPITAL	9,98%	5 mois	17/04/2026	500 000
ETABLISSEMENT M. T. ELLOUMI	9,19%	2 mois	27/01/2026	12 500 000
ETABLISSEMENT M. T. ELLOUMI	9,20%	2 mois	21/02/2026	16 000 000
ETABLISSEMENT M. T. ELLOUMI	9,20%	3 mois	01/03/2026	6 000 000
FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	8,80%	2 mois	11/02/2026	1 500 000
FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	8,80%	2 mois	11/02/2026	2 000 000
CDP CARTE VIE	8,79%	1 mois	25/01/2026	5 000 000
CDP CARTE VIE	8,79%	1 mois	28/01/2026	3 000 000
LA SOCIETE MEDITERRANENNE DE DISTRIBUTION MEDDIS	9,09%	3 mois	23/03/2026	6 000 000
STE MEDAI	9,00%	5 mois	11/05/2026	500 000
Total				119 500 000

4.2.2.3 - Encours des certificats de leasing au 31 décembre 2025

Certificats de Leasing (En DT)	Montant	Durée initiale	Date de dernière échéance	Taux d'intérêt	Solde au 01/01/2025	Utilisation de la période	Remboursement de la période	Solde au 31/12/2025
CL BARAKA	8 500 000	6 mois	02/01/2025	10,23%	8 500 000	0	8 500 000	0
CL BARAKA	7 500 000	1 ans	16/11/2025	10,49%	7 500 000	0	7 500 000	0
CL BARAKA	9 000 000	5 mois	21/11/2024	10,22%	9 000 000	0	9 000 000	0
CL BARAKA	8 500 000	11 mois	02/12/2025	10,49%	0	8 500 000	8 500 000	0
CL BARAKA	8 500 000	3 ans	02/12/2028	9,64%	0	8 500 000	0	8 500 000
CL BARAKA	5 000 000	3 ans	02/12/2028	9,64%	0	5 000 000	0	5 000 000
CL BARAKA	7 500 000	2 ans	16/11/2027	9,49%	0	7 500 000	0	7 500 000
Total					25 000 000	29 500 000	33 500 000	21 000 000

4.2.2.4 - Encours des emprunts bancaires contractés par BTK LEASING au 31 décembre 2025

Crédits Bancaires (En DT)	Montant	Durée initiale	Date de dernière échéance	Taux d'intérêt	Solde au 01/01/2025	Utilisation de la période	Remboursement de la période	Solde au 31/12/2025
STB 2020	5 000 000	5 ans	30/09/2025	TMM+3,00%	1 000 000	0	1 000 000	0
STB 2021	2 000 000	5 ans	30/06/2026	TMM+3,00%	600 000	0	400 000	200 000
STB 2022	5 000 000	5 ans	31/07/2027	TMM+3,00%	2 750 000	0	1 000 000	1 750 000
BTE 2020 2	2 000 000	5 ans	05/10/2025	TMM+1,00%	389 256	0	389 256	0
BTE 2020 1.5	1 500 000	5 ans	17/05/2025	TMM+1,00%	148 449	0	148 449	0
BTE 2024 10 MD	10 000 000	5 ans	26/10/2029	TMM+2,75%	9 745 607	0	1 625 343	8 120 264
BTE 2021	3 000 000	5 ans	19/06/2026	TMM+3,00%	1 054 074	0	685 866	368 209
BTE 2022 3 MD	3 000 000	5 ans	18/05/2027	TMM+3,00%	1 670 596	0	622 837	1 047 759
BTE 2022 4 MD	4 000 000	5 ans	18/05/2027	TMM+3,00%	2 219 437	0	829 583	1 389 854
BTE 2022 3 MD	3 000 000	5 ans	18/05/2027	TMM+3,00%	1 678 011	0	623 621	1 054 390
ATB 2021	2 000 000	5 ans	30/06/2026	TMM+3,00%	600 000	0	400 000	200 000
ATB 2022	1 000 000	5 ans	31/03/2027	TMM+3,00%	500 000	0	200 000	300 000
ATB 2023 7MD	7 000 000	5 ans	31/03/2028	TMM+3,00%	4 900 000	0	1 400 000	3 500 000
ATB 2024 3MD	3 000 000	4 ans	31/07/2028	TMM+2,85%	3 000 000	0	750 000	2 250 000
ATB 2024 2MD	2 000 000	4 ans	31/07/2028	TMM+2,85%	2 000 000	0	500 000	1 500 000
Amen1-5 MD	5 000 000	5 ans	12/09/2027	TMM+3,00%	3 000 000	0	1 000 000	2 000 000
Amen2-5 MD	5 000 000	5 ans	25/10/2027	TMM+3,00%	3 000 000	0	1 000 000	2 000 000
Amen1-4 MD 2024	4 000 000	5 ans	18/06/2029	TMM+2,75%	3 600 000	0	800 000	2 800 000
Amen1-6 MD 2024	6 000 000	4 ans	10/06/2029	TMM+2,75%	5 400 000	0	1 200 000	4 200 000
BH	5 000 000	5 ans	30/11/2027	TMM+2,50%	3 571 432	0	714 284	2 857 148
BH 2024 (1) 2024	1 500 000	5 ans	31/05/2029	TMM+2,75%	1 383 126	0	253 138	1 129 988
BH 2024 (2) 2024	1 500 000	5 ans	31/05/2029	TMM+2,75%	1 383 126	0	253 138	1 129 988
BH 2024 (3) 2024	2 000 000	5 ans	31/05/2029	TMM+2,75%	1 844 168	0	337 517	1 506 650
BH 2025 (1) 5.5 MD	5 500 000	5 ans	31/01/2030	TMM+2,5%	0	5 500 000	654 879	4 845 121
BH 2025 (2) 4.5 MD	4 500 000	5 ans	31/01/2030	TMM+2,5%	0	4 500 000	535 810	3 964 190

Crédits Bancaires (En DT)	Montant	Durée initiale	Date de dernière échéance	Taux d'intérêt	Solde au 01/01/2025	Utilisation de la période	Rembour- sement de la période	Solde au 31/12/2025
BIAT 1 5MD	5 000 000	5 ans	08/12/2027	TMM+3,00%	3 333 333	0	1 111 111	2 222 222
BIAT 2 3MD	3 000 000	5 ans	08/12/2027	TMM+3,00%	1 800 000	0	600 000	1 200 000
BIAT 3 2MD	2 000 000	5 ans	05/07/2027	TMM+3,00%	1 333 333	0	444 444	888 889
BTK 2023 20 MD	20 000 000	5 ans	29/02/2028	TMM+3,00%	15 103 120	0	3 751 668	11 351 451
ATTIJARI BANK 4MD	4 000 000	5 ans	30/06/2028	TMM+2,50%	3 013 979	0	751 280	2 262 699
ATTIJARI 2.5 MD	2 500 000	5 ans	31/12/2028	TMM+2,75%	2 101 873	0	444 091	1 657 783
ATTIJ 1.5MD 2024	1 500 000	5 ans	30/06/2029	TMM+2,50%	1 383 433	0	253 717	1 129 716
ZITOUNA 2024	7 500 000	5 ans	28/03/2029	10,62%	6 912 290	0	1 270 700	5 641 590
ZITOUNA 2024	6 000 000	5 ans	04/04/2029	10,62%	5 529 722	0	1 016 725	4 512 997
ZITOUNA 2024	11 500 000	5 ans	27/05/2029	10,62%	10 598 844	0	1 948 407	8 650 438
ZITOUNA 2025	20 000 000	5 ans	01/12/2030	9,29%	0	20 000 000	0	20 000 000
AB 10 MD 2023	10 000 000	5 ans	03/07/2028	TMM+3,00%	8 000 000	0	2 000 000	6 000 000
AB 05 MD 2024	5 000 000	5 ans	05/12/2029	TMM+2,75%	5 000 000	0	1 000 000	4 000 000
BTL 2024 5 MD	5 000 000	5 ans	31/05/2028	TMM+2,50%	5 000 000	0	1 428 571	3 571 429
BTL 2025 7 MD	7 000 000	5 ans	31/07/2030	TMM+2,50%	0	7 000 000	700 000	6 300 000
BTL 2025 3 MD	3 000 000	5 ans	30/06/2030	TMM+2,50%	0	3 000 000	300 000	2 700 000
BTL 2025 5 MD	5 000 000	5 ans	30/06/2030	TMM+2,50%	0	5 000 000	250 000	4 750 000
WIFAK BANK 5MD	5 000 000	3 ans	30/09/2028	TMM+2,50%	0	5 000 000	0	5 000 000
WIFAK BANK 10MD	10 000 000	3 ans	21/11/2028	TMM+2,50%	0	10 000 000	0	10 000 000
ATB 2024 3.5 MD	3 500 000	5 ans	31/12/2029	TMM+2,75%	3 500 000	0	700 000	2 800 000
TOTAL					128 047 210	60 000 000	35 294 436	152 752 775

4.2.2.5 - Encours des lignes spécifiques au 31 décembre 2025

Lignes spécifiques (En DT)	Montant	Durée initiale	Date de dernière échéance	Taux d'intérêt	Solde au 01/01/2025	Utilisation de la période	Rembour- sement de la période	Solde au 31/12/2025
FADES	4 975 000	10 ans	01/03/2028	6,00%	2 321 667	0	663 333	1 658 334
Ligne italiennes	31 085 523	12 ans	19/03/2036	5,50%	31 085 523	0	0	31 085 523
TSB & Pensien livrée	13 650 000	5 ans	24/11/2025	8,25%	13 650 000	0	13 650 000	0
Total					47 057 190		14 313 333	32 743 857

4.3 - Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire subordonné « BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1 »

Catégorie des souscripteurs	Nombre d'obligations souscrites		Montant souscrit	
	Taux Fixe	Taux Variable	En DT	En %
SICAV	284 000	188 000	47 200 000	94,40%
FCP	16 000	12 000	2 800 000	5,60%
Total Général	300 000	200 000	50 000 000	100,00%

4.4 - Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31 décembre

En DT

PRODUITS				CHARGES				SOLDES			
	2025	2024	2023		2025	2024	2023		2025	2024	2023
Intérêts conventionnels	50 163 977	38 580 023	33 652 769	Intérêts et charges assimilés	31 205 783	23 552 307	19 069 984				
Intérêts intercalaires	86 710	206 978	33 872								
Intérêts de retard	1 857 103	2 264 247	741 575								
Variation des produits réservés	(1 125 045)	(750 551)	(658 937)								
Autres produits sur Opérations de leasing	1 927 716	1 617 438	1 346 825								
Produits de leasing	52 910 461	41 918 135	35 116 104	Total Intérêts et charges assimilés	31 205 783	23 552 307	19 069 984	Marge Commerciale (PNB)	21 704 678	18 365 828	16 046 120
Marge Commerciale (PNB)	21 704 678	18 365 828	16 046 120	Autres charges d'exploitation	3 575 726	3 301 772	2 420 107				
Produits des placements	1 440 676	834 048	395 418	Charges de personnel	6 770 621	5 374 624	4 541 353				
Sous Total	23 145 354	19 199 876	16 441 538	Sous Total	10 346 347	8 676 396	6 961 460	Excédent Brut d'Exploitation	12 799 007	10 523 480	9 480 078
Excédent Brut d'Exploitation	12 799 007	10 523 480	9 480 078	Dotations aux amortissements	616 256	443 111	346 583				
Reprises sur provisions :				Dotations aux provisions :							
• Sur provisions additionnelles				• Individuelles	4 091 819	2 304 454	2 232 703				
• Sur créances irrécouvrables	4 504 452	954 552	3 082 449	• Collectives	901 911	209 708	115 520				
• Sur créances radiées	67 641	57 571	0	• Additionnelles	570 576	289 087	203 326				
• Sur risques divers	150 000	0	0	• Sur créances irrécouvrables	4 504 452	954 552	3 091 486				
• Sur éléments d'actifs	97 220	0	0	• Sur titres de participation & Immobilisation	155 000	9 382	103 747				
Autres gains ordinaires	1 925	14 269	88 281	• Sur risques divers	40 000	123 453	500 000				
				Impôts sur les sociétés	554 290	1 708 161	767 365				
				Autres pertes ordinaires	175 858	0	0				
Sous Total	17 620 245	11 549 872	12 650 808	Sous Total	11 610 162	6 041 907	7 360 730	Résultat des activités ordinaires	6 010 083	5 507 963	5 290 080
Résultat des activités ordinaires	6 010 083	5 507 963	5 290 080	Eléments extraordinaires							
Total	6 010 083	5 507 963	5 290 080					Résultat net de l'exercice	6 010 083	5 507 963	5 290 080

4.5 - Tableau de mouvement des capitaux propres au 31/12/2025

Désignation (en Dinars)	Capital Social	Réserve Légale	Réserves pour réinvestissement exonéré	Réserves pour Fonds Social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2023 avant affectation	25 000 000	1 772 838	8 954 000	622 082	2 005 494	5 290 080	43 644 493
Affectation résultat 2023 approuvée par l'AGO du 16/04/2024							
Réserve légale		364 779				(364 779)	0
Réserve spéciale de réinvestissement exonérée			5 000 000		(74 699)	(4 925 301)	0
Dotation fonds social				150 000	(150 000)		0
Solde au 31/12/2023 après affectation	25 000 000	2 137 616	13 954 000	772 082	1 780 795	0	43 644 493
Prélèvements sur fonds social				(140 670)			(140 670)
Résultat de l'exercice clos au 31/12/2024						5 507 963	5 507 963
Solde au 31 décembre 2024 avant affectation	25 000 000	2 137 616	13 954 000	631 412	1 780 795	5 507 963	49 011 786
Affectation résultat 2024 approuvée par l'AGO du 07/04/2025							
Libération de fonds gérés			(250 000)		250 000		0
Réserve légale		362 384				(362 384)	0
Réserve spéciale de réinvestissement exonéré			4 000 000			(4 000 000)	0
Dotation fonds social				150 000	(4 421)	(145 579)	0
Résultat reporté					1 000 000	(1 000 000)	0
Solde au 31 décembre 2024 après affectation AGO du 07 avril 2025	25 000 000	2 500 000	17 704 000	781 412	3 026 374	0	49 011 786
Affectation approuvée par l'AGO du 26 décembre 2025							
Réintégration de la Réserve spéciale de réinvestissement			(500 000)		500 000		0
Solde au 31 décembre 2024 après affectation AGO du 26 décembre 2025	25 000 000	2 500 000	17 204 000	781 412	3 526 374	0	49 011 786
Prélèvements sur fonds social				(164 381)			(164 381)
Résultat de l'exercice clos au 31/12/2025						6 010 083	6 010 083
Solde au 31 décembre 2025 avant affectation	25 000 000	2 500 000	17 204 000	617 031	3 526 374	6 010 083	54 857 488
Affectation résultat 2025 approuvée par l'AGO du 06 avril 2026							
Résultat de la période close le 31 décembre 2025					6 010 083	(6 010 083)	0
Dotation fonds social				150 000	(150 000)	0	0
Réserve spéciale de réinvestissement exonéré			6 000 000		(6 000 000)		0
Dividendes					(1 000 000)		(1 000 000)
Solde au 31 décembre 2025 après affectation AGO du 06 avril 2026	25 000 000	2 500 000	23 204 000	767 031	2 386 457	0	53 857 488

4.6 - Affectation des résultats des trois derniers exercices

Désignation (en Dinars)	2025	2024	2023
Résultat Net	6 010 083	5 507 963	5 290 080
Résultat reportés (N-1)	3 026 374	1 780 795	2 005 494
Réserves spéciales de réinvestissement reclassées	500 000	250 000	0
Résultat à répartir	9 536 457	7 538 758	7 295 574
Réserves légales		362 384	364 779
Réserves pour réinvestissements exonérés	6 000 000	4 000 000	5 000 000
Bénéfice disponible	3 536 457	3 176 374	1 930 795
Dotations au fond social	150 000	150 000	150 000
Dividendes	1 000 000	0	0
Report à nouveau	2 386 457	3 026 374	1 780 795

4.7 - Evolution du revenu de leasing et du résultat d'exploitation

Désignation (en Dinars)	2025	2024	2023
Revenus de leasing	52 910 461	41 918 135	35 116 104
Produit net de leasing	23 145 354	19 199 876	16 441 538
Résultat d'exploitation	6 738 306	7 201 855	5 969 164
Capital social	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Nombre d'actions	2 500 000	2 500 000	2 500 000
Revenus de leasing par action	21,164	16,767	14,046
Produit net de leasing par action	9,258	7,680	6,577
Résultat d'exploitation par action	2,695	2,881	2,388

4.8 - Evolution du résultat net

Désignation (en Dinars)	2025	2024	2023
Résultat des activités ordinaires avant impôt	6 564 373	7 216 124	6 057 445
Résultat net d'impôt	6 010 083	5 507 963	5 290 080
Capital social	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Nombre d'actions	2 500 000	2 500 000	2 500 000
Résultat des activités ordinaires avant impôt par action	2,626	2,886	2,423
Résultat net d'impôt par action	2,404	2,203	2,116
Résultat des activités ordinaires avant impôt / Capital social	26,26%	28,86%	24,23%
Résultat net d'impôt / Capital social	24,04%	22,03%	21,16%

4.9 - Evolution de la marge brute d'autofinancement

Désignation (en Dinars)	2025	2024	2023
Résultat net de l'exercice	6 010 083	5 507 963	5 290 080
Dotation aux amortissements	616 256	443 111	346 583
Dotations nettes aux provisions	5 444 445	2 878 514	3 164 332
Marge brute d'autofinancement	12 070 784	8 829 588	8 800 995

4.10 - Evolution des dividendes

Désignation (en Dinars)	2025	2024	2023
Résultat net	6 010 083	5 507 963	5 290 080
Montant global des dividendes (*)	1 000 000	0	0
Capital social	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Nombre d'actions	2 500 000	2 500 000	2 500 000
Dividende par action	0,400	0	0
% du nominal	4,00%	-	-
Date de mise en paiement (*)	27/04/2026	-	-

(*) Source : Procès-Verbal de l'AGO du 06 avril 2026

4.11 - Indicateurs de gestion et ratios

4.11.1 - Indicateurs de gestion

Indicateurs de gestion (en mDT)	2025	2024	2023
Résultat net de la période (1)	6 010	5 508	5 290
Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	457 333	361 677	294 827*
Engagements sur la clientèle de leasing (2)	513 654	401 746	323 577
Fonds propres (avant résultat) (3)	48 847	43 504	38 354
Capitaux propres avant affectation	54 857	49 012	43 644
Créances sur la clientèle de leasing	439 345	337 243	275 144
Créances classées sur la clientèle de leasing (4)	53 727	46 730	40 969
Produits réservés (5)	5 007	4 374	3 625
Total Provisions (6)	23 966	23 316	21 654
Emprunts et ressources spéciales (7)	383 756	299 397	231 671*
Dettes envers la clientèle	9 447	7 026	5 631
Total bilan (8)	496 285	391 612	315 355*
Intérêts et produits assimilés de leasing	50 983	40 301	33 769
Charges financières nettes	31 206	23 552	19 070
Charges d'exploitation	10 963	9 120	7 308
Produits nets de leasing	23 145	19 200	16 442
Provisions nettes	5 444	2 879	3 164
Charges de personnel	6 771	5 375	4 541
Portefeuille titre commercial	0	0	0
Portefeuille d'Investissement	17 988	24 434	19 683*

(*) Données modifiées pour le besoin de la comparabilité : Reclassement des titres BTA de la rubrique emprunts et dettes rattachées vers la rubrique Placement à long terme pour un montant de 9 801 000 DT.

4.11.2 - Ratios

Ratios propres aux sociétés de leasing	2025	2024	2023
Capitaux propres avant résultat net / engagements (3) / (2)	9,51%	10,83%	11,85%
Taux de créances classées (4) / (2)	10,46%	11,63%	12,66%
Ratios de couverture des créances classées ((5) + (6)) / (4)	53,93%	59,26%	61,70%
Ratios de solvabilité : Ratio des fonds propres selon le circulaire 91-24 de la BCT (*)	15,21%	12,02%	13,63%
Créances classées / (Créances sur la clientèle + portefeuille commercial + Portefeuille d'investissement)	11,75%	12,92%	13,90%

(*) Tel que modifié par la circulaire 2012-09 de la BCT, le ratio prudentiel exige de chaque établissement de crédit (banque et société de leasing) que ses fonds propres représentent au moins 10% de son actif (bilan et hors bilan) pondérés en fonction des risques encourus.

Ratio de structure	2025	2024	2023
Fonds propres après résultat net / Total bilan	11,05%	12,52%	13,84%
Emprunts et ressources spéciales/ Total bilan	77,33%	76,45%	73,46%
Créances sur la clientèle de leasing/ Total Bilan	88,53%	86,12%	87,25%
(Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle) / créances sur la clientèle	89,50%	90,86%	86,25%

Ratios de gestion	2025	2024	2023
Charges de personnel / Produits nets	29,25%	27,99%	27,62%
Produits nets/Fonds propres avant résultat	47,38%	44,13%	42,87%
Coefficient d'exploitation (Total charges d'exploitation/ produits nets)	47,36%	47,50%	44,45%
Provisions nettes / Produits nets	23,52%	14,99%	19,25%

Ratios de rentabilité	2025	2024	2023
ROE (1) / (3)	12,30%	12,66%	13,79%
ROA (1) / (8)	1,21%	1,41%	1,68%
Ratio TIER	9,52%	11,04%	12,48%
Résultat net / produit net	25,97%	28,69%	32,18%
Intérêts et produits assimilés de leasing / Créances sur la clientèle	11,60%	11,95%	12,27%
Produit net / total bilan	4,66%	4,90%	5,21%

4.12 - Renseignements sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2026

4.12.1 - Bilan arrêté au 30 juin 2026

Montants exprimés en dinar tunisien

Rubriques	Notes	30-juin	30-juin	31-déc.
		2026	2025	2025
A C T I F				
Liquidités et équivalents de liquidités	5	11 271 597	742 099	6 910 177
Placements à court terme		-	-	-
Créances issues d'opérations de leasing	6	490 604 650	381 902 930	439 345 425
a- Créances sur contrats mis en force		489 722 627	380 605 803	430 020 481
b- Créances sur contrats en instance de mise en force		882 023	1 297 127	9 324 944
Placements à long terme	7	23 987 866	28 433 729	17 987 866
Valeurs immobilisées		5 732 032	4 644 706	5 673 380
a- Immobilisations incorporelles	8	218 802	337 748	278 961
b- Immobilisations corporelles	9	5 513 230	4 306 958	5 394 419
Autres actifs	10	22 783 468	16 923 064	26 368 296
a- Prêts au personnel		272 554	376 604	322 941
b-Charges reportées		859 538	520 823	667 113
c- Autres		21 651 376	16 025 637	25 378 242
Total de l'actif		554 379 613	432 646 528	496 285 144
P A S S I F				
Concours bancaires et dettes rattachées	11	1 793 213	5 420 580	445 206
Emprunts et dettes rattachées	12	439 727 661	325 976 554	383 755 815
Dettes envers la clientèle	13	9 412 506	7 048 607	9 446 826
Fournisseurs et comptes rattachés	14	41 331 472	38 493 521	43 046 212
Autres passifs	15	4 501 738	3 726 387	4 733 597
a- Provisions pour passifs et charges		1 540 000	1 650 000	1 540 000
b- Autres		2 961 738	2 076 387	3 193 597
Total du passif		496 766 590	380 665 649	441 427 656
C A P I T A U X P R O P R E S				
Capital		25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves		26 304 110	20 943 937	20 321 031
Résultats reportés		2 386 455	3 026 374	3 526 374
Résultat de l'exercice		3 922 458	3 010 568	6 010 083
Total des capitaux propres	16	57 613 023	51 980 879	54 857 488
Total passif et capitaux propres		554 379 613	432 646 528	496 285 144

4.12.2 - Etat des Engagements Hors Bilan arrêté au 30 juin 2026

Montants exprimés en dinar tunisien

Rubrique	Au 30 juin	Au 30 juin	Au 31 décembre
	2026	2025	2025
Engagements donnés	101 946 649	76 592 409	101 386 108
Opérations de leasing	31 732 630	26 094 621	39 008 288
Intérêts à courir sur emprunts obligataires	20 553 960	3 997 220	12 670 840
Intérêts à courir sur emprunts bancaires	49 660 059	46 500 568	49 706 980
Engagements reçus	173 202 752	132 370 898	159 382 684
Garanties réelles reçues des clients	56 046 391	43 281 917	56 717 614
Intérêts à échoir sur contrats de Leasing	117 156 361	89 088 981	102 665 070

4.12.3 - Etat de résultat arrêté au 30 juin 2026

Montants exprimés en dinar tunisien

Rubriques en TND	Notes	Période du 1er janvier au 30 juin 2026	Période du 1er janvier au 30 juin 2025	Période du 1er janvier au 31 décembre 2025
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		30 129 270	24 001 978	50 982 745
Autres produits sur opérations de leasing		1 122 223	961 851	1 927 716
Total des produits de leasing	17	31 251 493	24 963 829	52 910 461
Charges financières nettes	18	(17 820 261)	(14 592 886)	(31 205 783)
Produits des placements	19	359 950	647 500	1 440 676
PRODUIT NET DE LEASING		13 791 182	11 018 443	23 145 354
Charges de personnel	20	(3 704 301)	(3 083 749)	(6 770 621)
Autres charges d'exploitation	21	(1 767 404)	(1 897 450)	(3 575 726)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	22	(395 917)	(287 163)	(616 256)
Total des charges d'exploitation		(5 867 622)	(5 268 362)	(10 962 603)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		7 923 560	5 750 081	12 182 751
Dotation aux provisions pour dépréciations des créances leasing	23	(3 380 685)	(2 578 946)	(5 496 665)
Dotation aux provisions sur les titres de participation & immobilisations	24	(16 370)	97 221	(57 780)
Dotation / Reprise aux provisions pour risques divers	25	-	-	110 000
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 526 505	3 268 356	6 738 306
Autres gains ordinaires	26	101 506	-	1 925
Autres pertes ordinaires	27	(57 553)	(175 858)	(175 858)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		4 570 458	3 092 498	6 564 373
Impôt sur les bénéfices	28	(648 000)	(81 930)	(554 290)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		3 922 458	3 010 568	6 010 083
Éléments extraordinaires				
RESULTAT NET DE LA PERIODE		3 922 458	3 010 568	6 010 083
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		3 922 458	3 010 568	6 010 083

4.12.4 - Etat de flux de trésorerie arrêté au 30 juin 2026

Montants exprimés en dinar tunisien

Rubrique	Période du 1er janvier au 30 juin 2026	Période du 1er janvier au 30 juin 2025	Période du 1er janvier au 31 décembre 2025
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Encaissements reçus des clients	151 039 737	118 254 344	259 281 192
Décaissements pour financement de contrats de leasing	(166 423 233)	(122 360 942)	(293 015 509)
Sommes versées aux fournisseurs & autres créditeurs & Débiteurs divers	(3 641 069)	(3 736 777)	(3 857 456)
Sommes versées au personnel y compris les taxes rattachées	(3 720 275)	(3 050 325)	(6 390 856)
Acquisition/cession placement a court terme	-	-	9 801 000
Intérêts payés	(16 238 211)	(16 518 038)	(31 067 558)
Impôts et taxes payés	(4 939 872)	(4 054 229)	(9 531 965)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	(43 922 923)	(31 465 967)	(74 781 152)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(468 459)	(1 267 174)	(3 027 068)
Encaissements liés à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	15 000	-	2 645
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières	(6 000 000)	(4 000 000)	(4 000 000)
Encaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières	-	-	500 000
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement	(6 453 459)	(5 267 174)	(6 524 423)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Encaissement suite à l'émission d'actions			
Dividendes et autres distributions	(1 000 000)	-	-
Encaissements provenant des emprunts	112 900 000	159 000 000	180 000 000
Remboursement d'emprunts	(58 510 204)	(130 495 655)	(95 779 769)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	53 389 796	28 504 345	84 220 231
Variation de trésorerie	3 013 413	(8 228 796)	2 914 656
Trésorerie en début de période	6 603 351	3 688 695	3 688 695
Trésorerie à la clôture de la période (Note 29)	9 616 764	(4 540 101)	6 603 351

4.12.5 - Notes aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2026

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

La BTK LEASING est un établissement financier créé sous forme de société anonyme par acte sous seing privé, enregistré le 29 novembre 1996.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing, par décision du ministre des Finances du 14 octobre 1996.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Son siège social, est sis au 11 Rue Hédi Noura 1001 Tunis.

Le capital social fixé initialement à 10 000 000 DT, a été porté à la somme de 15 000 000 DT divisé en 1 500 000 actions, d'une valeur nominale de 10 dinars chacune, suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Novembre 2011.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 novembre 2016 a décidé l'augmentation du capital de 10 000 000 DT par l'émission d'un million d'actions nouvelles de 10 DT chacune, pour le porter à 25 000 000 DT et ce successivement de la manière suivante :

- Une augmentation en numéraire d'un montant de 6 250 000 DT ;
- Une augmentation par incorporation de réserves d'un montant de 3 750 000 DT.

La répartition du capital se présente comme suit, au 30 juin 2026 :

Désignation	Nbre d'actions	Montant en DT	% de détention
BTK BANK	2 374 925	23 749 250	94,997%
M.T ELLOUMI	125 000	1 250 000	5,000%
Diverses personnes physiques	75	750	0,003%
Total	2 500 000	25 000 000	100,000%

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 40% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut, toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008 a abrogé ces dispositions, et ce pour les amortissements financiers relatifs aux équipements,

matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (article 16 de la loi n°2001-123 du 28 décembre 2001), puis à 85% (Article 44 de la loi n° 2004-90 du 31 décembre 2004), puis à 100% à compter de 2005 (Article 30 de la loi n°2005-106 du 19 décembre 2005 et Article 35 de la loi n°2009-71 du 21 décembre 2009).

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la BTK LEASING est assujettie totalement à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises, qui réalisent des opérations de leasing, peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent :

- Déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats,
- Déduire la TVA relative aux autres équipements, matériels et immeubles nécessaires à l'activité ainsi que tous les achats nécessaires à l'activité, sous réserve des dispositions de l'article 10 du code de la TVA.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

La BTK LEASING est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% du montant des intérêts facturés, majorés de la TVA calculée sur la base desdits intérêts.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable :

Les états financiers de la BTK Leasing, arrêtés au 30 juin 2026, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes, ainsi que les circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la BTK LEASING et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers, peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers de la BTK LEASING sont libellés en dinar tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

Les contrats de leasing conclus par la BTK LEASING portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée normale contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 28 janvier 2009, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de la BTK LEASING :

- a- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b- Les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

LA BTK LEASING vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

C-1- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

C-1-1- Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert au contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991).

2- Estimation individualisée et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

En application de la circulaire N° 2013-21 du 30 décembre 2013, une provision additionnelle totalisant 1 922 KDT, a été constatée au 30 juin 2026. Cette provision a été constatée sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 entre 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 entre 6 à 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge.
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge.
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge.
- Terrain : Il n'est pas amortissable zéro décote

Par ailleurs, les valeurs ainsi obtenues, pour le matériel standard et spécifique sont ramenées, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et jusqu'au 31 décembre 2015, à :

- Zéro, pour toute relation transférée au contentieux ;
- La moitié pour toute relation classée B4 et non encore transférée au contentieux.

Il est à noter, qu'à partir du 1^{er} janvier 2016, la société a décidé de s'aligner aux pratiques usuelles du marché (notamment les méthodes de calcul utilisées par les autres sociétés de leasing de la place) concernant le calcul de la décote de garantie retenue pour déterminer les provisions requises. A partir de cette date la décote de garantie des relations classées en B4 et contentieux est désormais calculée d'une façon linéaire en fonction de la nature du matériel financé.

L'application rétrospective de cette nouvelle méthode aura pour effet de diminuer les provisions comptabilisées antérieurement ce qui n'est pas autorisé par les règles prudentielles édictées par la BCT, notamment la circulaire 91-24 qui prohibe les reprises de provisions non justifiées par des recouvrements effectifs. De ce fait, cette méthode a été appliquée d'une manière prospective.

Ainsi, la valeur de garantie retenue pour l'arrêté du 30 juin 2026 par classe de risque se détaille comme suit :

- Zéro, pour toute relation en contentieux depuis 2015 ;
- Zéro, pour toute relation classée B4 en 2015 et encore classée en 2017 sauf si le bien financé est un bien immeuble (dans ce cas l'amortissement linéaire est maintenu).
- Décotée linéairement pour toutes les autres relations quel que soit la classe de risque (à partir de l'exercice 2016).

Par ailleurs, la valeur de réalisation attendue des biens immobiliers récupérés dans le cadre de procédures contentieuses est déterminée au cas par cas, compte tenu des circonstances propres à chaque immeuble.

La valeur de matériel est considérée comme étant une garantie reçue qui vient en déduction des engagements clients classés C2, C3 et C4 lors du calcul de la provision.

- Changement de la méthode de prise en compte de la valeur intrinsèque :

Depuis l'année 2023, la BTK LEASING a décidé de ne pas amortir le terrain et de défalquer le bien immobilier en deux composantes notamment :

- ➔ Le terrain n'est pas amortissable,
- ➔ La construction est amortissable avec une décote de 5% par an d'âge,

Il est à noter qu'aucune réévaluation de la garantie n'a été constatée et aucune reprise n'a été comptabilisée. L'application de cette nouvelle méthode a été faite d'une manière prospective.

La valeur de matériel est calculée sur la base des valeurs de réalisation attendues des biens donnés en leasing nettes de décote qui représentent des garanties reçues s'élevant au 30 juin 2026 à 524 719 KDT. Cette valeur est relative aux engagements classés C0, C1, C2, C3 et C4.

Valeur de matériel par classe (Valeur intrinsèque)

Rubriques financières (Chiffres en KDT)	C0	C1	C2	C3	C4	C5	Total au 30/06/2026 en KDT
Valeur du matériel	423 317	69 823	14 580	9 483	1 711	5 805	524 719

c-1-2- Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

Méthodologie retenue pour le calcul de la provision collective :

Les règles édictées en matière de classification des actifs et de couverture des risques telles que prévues par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 ont été renforcées, et ce, à travers l'application des dispositions de la circulaire de la BCT n°2025-01 du 29 janvier 2025 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

1. Méthodologie de calcul des provisions collectives appliquée par la BTK LEASING :

Par référence à la méthodologie de détermination de la provision collective édictée par la circulaire de la BCT n°2025-01 du 29 janvier 2025, la détermination de la provision collective a été faite selon la démarche qui suit :

- Constitution de groupes d'actifs homogènes
- Détermination de taux de migration moyens
- Estimation des taux de provisions
- Détermination de la provision collective.

2. Résultats obtenus

2-1 Constitution de groupes d'actifs homogènes

Compte tenu de la spécificité de l'activité de la société et afin de constituer des groupes significatifs du point de vue « statistiques », la BTK LEASING a opté pour le regroupement des autres clients au sein de groupes répartis sur les secteurs suivants :

Nous avons affiné la répartition sur les dix branches suivantes :

- Autres services y compris les agences de location de voitures
- Tourisme y compris les agences de voyage
- Agriculture
- Autres industries
- BTP
- Commerce
- Industries agroalimentaires
- Industries mécaniques et électriques
- Promotion immobilière
- Télécom et TIC

Il a été procédé à la détermination pour chaque groupe de créances indiqué ci-dessus un taux de migration moyen observé sur un historique de 7 ans les plus récents y compris l'année de référence et compte non tenu de l'année 2020.

Pour chaque groupe de créance « gi », il est calculé un taux de migration moyen selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) / n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$: Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.
- Risque additionnel du groupe i : les engagements classés C0 et C1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés C2-C3-C4 à la fin de l'année (N).
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i.
- n : Nombre des années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

1- Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » sont majorés par les taux «Δ gi» comme suit conformément à la circulaire 2025-01 :

Secteur d'activité	Δgi (3)
Agriculture	6,75%
Autres industries	3,50%
Autres services y compris les agences de location de voiture	4,25%
BTP	6,25%
Commerce	3,25%
Industries agroalimentaires	2,75%
Industries mécaniques et électriques	2,75%
Promotion immobilière	6,75%
Télécom et TIC	0,75%
Tourisme y compris les agences de voyage	7,75%

2- Estimation du taux de provisionnement à appliquer par groupes de contreparties « TPgi »

Les taux de provisionnement appliqués aux groupes de créances ont été déterminés sur un historique de 7 ans les plus récents y compris l'année de référence et compte non tenu de l'année 2020.

Ce calcul se fait hors agios réservés et se présente comme suit :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des provisions sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) / n$$

Avec :

- $TP_{gi}(N)$: Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM_{gi} .

La mise en œuvre de cette approche a conduit à estimer la provision collective, à la fin de Juin 2026, à hauteur de 5 184 KDT.

(C-2) - Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour la BTK LEASING correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les marges financières courues et demeurant impayées à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrites au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

(c-3)- Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

(c-4) Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

(c-6)- Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la BTK Leasing, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Bâtiments	5%
• Logiciels	33,3%
• Logiciels Cassiopae	20,0%
• Autres logiciels	20,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

(c-7)- Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du Trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

(c-8)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisés par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de la BTK LEASING sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes et les autres indemnités ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite.

Traitement comptable de l'avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Traitement comptable de l'avantages postérieurs à l'emploi

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de la BTK Leasing. Il s'agit, d'un régime à prestations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment, si le montant de l'obligation estimé dépassant les actifs constitués avec l'assureur, une dotation sera constatée durant un exercice donné.

La valeur du fonds collectif constitué chez l'assureur s'élève au 31/12/2025 à 695 KDT.

La valeur des obligations IDR s'élève au 31/12/2025 à 774 KDT.

(c-10) - Moyens de couverture contre les risques de change

Les opérations et les transactions en devises ne nécessitent pas la mise en place d'une couverture contre le risque de change parce qu'elles sont payables à vue (15j).

(c-11) - Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt dû sur les sociétés) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

(c-12) -Provision pour Risques & charges

La société BTK LEASING a un processus de recensement de l'ensemble des risques auxquels elle est exposée. Ce processus permet de cartographier et d'évaluer d'une manière fiable la valeur des provisions pour risques et charges à constater à la clôture de l'exercice.

(c-13)- Note portant déclaration que les mêmes principes et méthodes comptables utilisés dans les états financiers intermédiaire, par rapport aux plus récents états financiers annuels et ce, conformément aux dispositions de la norme comptable 19 relative aux états financiers intermédiaires :

Les états financiers arrêtés au 30 juin 2026 ont été établis selon les mêmes principes et méthodes comptables que ceux appliqués dans les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2025.

(c-14)- Note sur l'effet des changements, dans la structure de la société pendant la période conformément aux dispositions de la norme comptable 19 relative aux états financiers intermédiaires :

Aucune modification dans la structure de la société n'a été engagée courant le 1er semestre 2026.

(c-15)- Note portant sur la nature et le montant des éléments inhabituels de par leurs natures tailles ou incidences, affectant les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou les flux de trésorerie et ce, conformément aux dispositions de la norme comptable 19 relative aux états financiers intermédiaires :

Les opérations et les transactions qui ont été réalisées courant le premier semestre 2026, sont considérées comme étant des éléments habituels qui font partie intégrante de l'activité normale de la société.

(c-16)- Note portant sur la nature et les montants des changements d'estimation des montants présentés dans les précédents états financiers intermédiaires et ce, conformément aux dispositions de la norme comptable 19 relative aux états financiers intermédiaires :

Aucun changement d'estimation comptable n'a été engagé courant le 1er semestre 2026.

Note 4 : Faits saillants

Note 4-1- Informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF)

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, la société BTK Leasing présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

1. Mode de gouvernance

1.1 Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration exerce une supervision globale des risques auxquels la société est exposée, y compris les risques environnementaux, sociaux et climatiques dès lors qu'ils sont susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives. A ce titre, il :

- Examine régulièrement la cartographie des risques intégrant les facteurs ESG/climatiques ;
- Suit les évolutions réglementaires et les actions de mise en conformité ; et
- Approuve les orientations stratégiques et les ressources nécessaires (organisation, compétences, systèmes d'information).

La supervision des risques climatiques fera l'objet d'un renforcement continu, notamment par l'inscription régulière à l'ordre du jour, une revue dédiée d'indicateurs et l'actualisation des chartes et politiques.

1.2 Rôle de la Direction Générale

La Direction Générale a engagé la mise en œuvre des orientations validées par le Conseil et en assure un déploiement progressif et itératif. A ce titre, elle :

- Intègre progressivement les considérations ESG dans les processus d'octroi, de suivi et de recouvrement ;
- Formalise des politiques et procédures dédiées et met à jour les référentiels existants ;
- Assure la collecte, la qualité et la traçabilité des données nécessaires au reporting ;
- Présente au Conseil un reporting périodique sur l'état d'avancement, les écarts identifiés et les mesures correctives engagées.

1.3 Rôle des comités et des fonctions de contrôle

Le dispositif de gouvernance mobilise les fonctions Gestion des risques, Conformité et Audit interne, ainsi qu'un Comité ESG, et élargit progressivement leur périmètre d'intervention :

- Gestion des risques : intègre les facteurs ESG dans la cartographie des risques, renforce progressivement les contrôles de second niveau et consolide les indicateurs de suivi.
- Conformité : assure la veille réglementaire, émet des recommandations de mise en conformité et suit l'exécution des plans d'actions.
- Audit interne : réalise des évaluations indépendantes périodiques de l'efficacité du dispositif et formule des recommandations d'amélioration continue.
- Comité ESG (incluant notamment des membres de la Direction Générale, le Directeur RH et le Responsable ESG) : coordonne la mise en œuvre des actions, prépare le reporting ESG et assure l'intégration opérationnelle des enjeux de durabilité, avec une extension progressive des thèmes et processus couverts.

2. Stratégie ESG

En tant qu'établissement de leasing, la société est principalement exposée aux facteurs ESG de manière indirecte, via :

- Les actifs financés (véhicules, équipements...) ;
- Les secteurs d'activité de la clientèle ;
- La performance environnementale et sociale des biens loués pendant leur cycle de vie ;
- La localisation des actifs financés (loués) et des sites clients, exposant aux aléas physiques (inondations, vagues de chaleur, événements extrêmes) ;
- Les exigences réglementaires applicables aux clients et aux produits (incluant, le cas échéant, l'exposition au MACF pour les clients exportateurs vers l'UE).
- Et éventuellement les garanties reçues.

La société a engagé une démarche progressive visant à :

- Intégrer des considérations ESG dans les processus d'octroi et de suivi ;
- Développer des offres de financement pour des actifs à meilleure performance environnementale ;
- Améliorer la maîtrise des impacts de ses activités internes (énergie, déchets, déplacements) ;
- Renforcer la transparence et la qualité de son reporting extra-financier.

3. Gestion des risques et opportunités ESG

3.1 Gestion des risques

Les événements climatiques (inondations, vagues de chaleur, intempéries) peuvent affecter la valeur des actifs financés et la capacité de remboursement des clients.

Parallèlement, les changements du cadre réglementaire, les innovations et l'orientation de la demande peuvent accélérer l'obsolescence de certains actifs, dégrader leurs valeurs résiduelles et se traduire par une augmentation du coût du risque, particulièrement pour les portefeuilles à fortes émissions.

L'exposition indirecte de la clientèle exportatrice au mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) peut également constituer un facteur de risque supplémentaire (coûts, compétitivité). La société en tient compte dans l'appréciation des contreparties concernées.

Au regard de ce qui précède, les risques ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité.

A la date d'arrêt des états financiers 30/06/2026, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

3.2 Opportunités

Le financement d'actifs à haute efficacité énergétique et de solutions d'énergie décarbonée (équipements performants, autoconsommation photovoltaïque, mobilité à faibles émissions) constitue pour la société un levier de diversification et de développement commercial en phase avec l'évolution de la demande.

Cette orientation :

- ✓ Réduit indirectement les impacts environnementaux des activités financées,
- ✓ Renforce le positionnement de la société auprès de partenaires sensibles aux critères ESG et
- ✓ Soutient la qualité et la résilience du portefeuille à moyen terme.

Par ailleurs, des initiatives internes d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables déployées sur les sites de la société (par exemple l'autoconsommation) contribuent également à optimiser les charges d'exploitation et à améliorer la résilience opérationnelle.

4. Indicateurs ESG

Pour la période close au 30 juin 2026, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, la société ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Toutefois, la société prévoit de définir progressivement des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier de déploiement progressif du dispositif de suivi et de reporting ESG.

Note 4-2- Dossier de contrôle fiscal : Note portant sur la situation à ce jour des contrôles fiscaux :

L'état des lieux du dossier des contrôles fiscaux se présente comme suit :

1. Taxation d'office 1- Ref : 29959/6:

- Une notification portant sur la taxation d'office notifiée en date du 28 décembre 2022, ayant pour objet l'application d'une pénalité de 8% au titre des encaissements en espèces effectués en 2017, 2018 et 2019 au motif qu'ils n'ont pas été portés au niveau de l'annexe 6 de la déclaration d'employeur. Le montant réclamé s'élève à 2 981 005 DT.
 - Cette taxation a fait l'objet d'une action en justice intentée par la société le 23 février 2023 rejetant l'arrêté de la taxation d'office.
 - La BTK LEASING a obtenu un jugement de première instance favorable en date du 29/05/2024 annulant la taxation d'office relative à la déclaration de l'employeur, confirmant ainsi la justesse de son approche lors du dépôt des déclarations rectificatives. Cette décision permet à la société de réduire son passif fiscal, tout en validant sa stratégie de conformité.
- **Situation à ce jour :** l'administration fiscale a interjeté l'appel contre le jugement rendu en première instance, lequel a donné gain de cause sur l'approche adoptée par la BTK ELASING.
- Le dossier est en cours d'examen devant la Cour d'appel.

2. Taxation d'office 2 Ref : 12004

- En date du 14/06/2024, la BTK LEASING a reçu la notification portant sur la taxation d'office relative à la vérification fiscale approfondie sur les impôts et taxes au titre de la période allant du 01 Janvier 2018 au 31 décembre 2021. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à 6.330.568 DT dont 4 319 162 DT en principal et 2 011 406 DT des pénalités de retard.
 - En date du 18/06/2024, la BTK LEASING a signé un calendrier de paiement sur 5 ans et a bénéficié de l'amnistie fiscale à travers l'abattement de 100% des pénalités de retard et 50% de la retenue à la source. Le paiement des montants exigibles de 4 319 162 DT est effectué à raison de tranches trimestrielles sur une période de 5 ans.
 - La BTK LEASING a intenté une action en justice durant le mois d'août 2024 rejetant la quasi-majorité des chefs de redressement.
- **Situation à ce jour :** le dossier est en cours d'examen devant le tribunal de première instance.

Note 5. Liquidités et équivalents de liquidités :

Libellé	30-juin-26	30-juin-25	31-déc.-25
+ Banques	11 409 714	880 479	7 048 557
+ Caisses	263	-	-
- Provisions sur suspens bancaires	(138 380)	(138 380)	(138 380)
Total	11 271 597	742 099	6 910 177

La rubrique « Provisions sur les suspens bancaires » figurant au niveau de cette note 5 porte sur des suspens qui remontent à des exercices antérieurs qui sont en cours de justification. Par mesure de prudence, une provision a été constituée sur ces suspens. Certains points en suspens nécessitent des travaux d'investigation approfondies. Un premier lot d'apurement sera soumis au prochain conseil pour validation.

Note 6. Créances issues d'opérations de leasing :

Libellé	30-juin-26	30-juin-25	31-déc.-25
Créances sur contrats mis en force	525 634 569	414 252 944	464 178 011
+ Encours financiers	485 103 478	377 858 383	429 709 135
+ Impayés	41 814 370	37 380 061	35 591 941
- Intérêts échus différés	(1 283 279)	(985 500)	(1 123 065)
Créances sur contrats en instance de MEF	882 023	1 297 127	9 324 944
Total brut des créances leasing	526 516 592	415 550 071	473 502 955
A déduire couverture			
Provisions à base individuelle et additionnelles	(25 128 760)	(24 328 119)	(23 966 386)
Produits réservés	(5 598 874)	(5 036 624)	(5 006 836)
Provisions collectives	(5 184 308)	(4 282 397)	(5 184 308)
Total net des créances leasing	490 604 650	381 902 930	439 345 425

(*) Ecart au niveau des encours financiers comptables et des encours financiers gestion au 30/06/2026 & écart entre les impayés comptables et les impayés gestion tel que présenté au niveau des notes 6, 6-1, 6-2 et 6-3:

L'écart entre les encours financiers comptables par rapport aux encours financiers gestion et l'écart entre les rubriques financières issues de la comptabilité et gestion tels que présentés au niveau des notes 6, 6-1, 6-2 et 6-3 et ont fait l'objet d'un provisionnement. Par ailleurs, la BTK Leasing a migré vers un logiciel de métier de leasing Cassioape (Sopra Banking Software) le 04/12/2017. Depuis la migration, la BTK Leasing s'est engagée à apurer et stabiliser le système d'information, à travers des chantiers de fiabilisation et de justification des écarts. Les travaux d'investigation des écarts résiduels sont en cours par l'équipe BTK Leasing, afin d'apurer ces écarts résiduels. Ces écarts nécessitent des travaux d'investigation approfondies. Un premier lot d'apurement sera soumis au prochain conseil pour validation.

6-1 Analyse des encours financiers et intérêts à échoir par maturité :

Paielements minimaux sur contrat actifs	Encours financiers au 30/06/2026	Intérêts à échoir sur contrats de Leasing au 30/06/2026
Dans 3 mois	43 649 937	15 931 882
Dans plus de 3 mois à 6 mois	38 027 451	14 601 255
Dans plus de 6 mois à 1 an	83 567 513	24 937 894
Dans plus de 1 à 3 ans	236 349 717	51 926 835
Dans plus de 3 à 5 ans	77 040 140	8 916 215
Dans plus de 5 à 10 ans	6 490 762	842 280
Total général	485 125 520	117 156 361

6-2 Analyse des encours financiers par secteur d'activité :

Les encours financiers par secteur d'activité sont présentés comme suit :

Répartition par secteur en DT	Au 30/06/2026	Au 30/06/2025	Au 31/12/2025
Agences de location de voitures	93 224 531	78 257 302	79 256 839
Agriculture	61 051 663	51 301 663	62 429 696
Commerce	58 596 777	46 724 864	54 557 987
Autres services	91 905 662	44 113 615	53 385 070
Industries agroalimentaires	43 781 981	42 662 861	53 197 977
Agences de voyages	45 834 572	36 034 404	41 569 548
Transport	42 651 803	33 596 255	37 064 379
BTP	24 852 120	21 545 589	25 165 555
Autres industries	18 731 304	18 110 678	18 126 401
Tourisme	3 802 810	4 819 806	4 225 514
Promotion immobilière	354 885	437 535	428 548
Industries mécaniques et électriques	337 412	263 301	320 390
Encours total (en DT)	485 125 520	377 867 873	429 727 904

6-3- Analyse et classification des créances sur la clientèle :

Rubriques financières (Chiffres en TND)	C0	C1	C2	C3	C4	C5	Total général au 30/06/2026	Total au 31/12/2025	Total général au 30/06/2025
Encours financiers	389 672 284	61 659 119	14 562 782	7 309 431	2 455 205	9 466 699	485 125 520	429 727 904	377 867 873
Impayés	1 866 424	7 531 578	4 242 332	5 346 420	2 342 558	20 413 418	41 742 730	35 594 602	37 376 942
Immobilisation en cours	728 307	-	-	-	-	-	728 307	9 322 865	1 296 753
EHB	31 321 334	411 296	-	-	-	-	31 732 630	39 008 288	26 094 621
Total engagement brut	423 588 349	69 601 993	18 805 114	12 655 851	4 797 763	29 880 117	559 329 186	513 653 659	442 636 189
Avance	(8 745 058)	(18 375)	(33)	-	(117 843)	(27 213)	(8 908 522)	(8 639 287)	(6 979 914)
Total engagement net des avances	414 843 291	69 583 618	18 805 081	12 655 851	4 679 920	29 852 904	550 420 666	505 014 372	435 656 275
Agios réservés	-	-	781 072	888 436	477 228	3 452 138	5 598 874	5 006 836	5 036 624
Provisions individuelles	-	-	408 800	1 184 496	2 365 510	19 248 366	23 207 171	21 953 629	22 885 938
Provisions additionnelles	-	-	-	-	186 137	1 735 452	1 921 589	2 012 757	1 442 181
Couverture des actifs classés C2, C3 et C4			1 189 872	2 072 932	3 028 875	24 435 956	30 727 635	28 973 222	29 364 743
Provisions collectives des actifs sains (C0, C1)		5 184 308					5 184 308	5 184 308	4 282 397
Garantie	43 541 457	6 087 657	2 930 888	298 555	630 002	2 557 832	56 046 391	56 216 705	43 281 917
Valeur du matériel	423 316 665	69 822 986	14 579 606	9 483 067	1 711 681	5 805 208	524 719 213	470 077 090	410 759 108
Masse douteuse			18 805 114	12 655 851	4 797 763	29 880 117	66 138 845	53 727 253	64 162 238
Ratio CUL des actifs non performants (C2, C3, C4 et C5)			3,36%	2,26%	0,86%	5,34%			
			11,82%				11,82%	10,46%	14,50%
Ratio de couverture des actifs non performants par les agios réservés			6,33%	16,38%	63,13%	81,78%	46,46%		
			46,46%				46,46%	53,93%	45,77%

Le ratio de couverture a enregistré une baisse sur la période arrêtée au 31/12/2025 par rapport au 30/06/2026, passant de 53,93% à 46,46%. Cette diminution s'explique principalement par l'augmentation de la masse douteuse, concentrée essentiellement sur la classe C2, laquelle est soumise à un taux de provisionnement de 20 %. De même les opérations de radiation et d'abandon ont contribué à la baisse ce ratio.

Note 7 : Placements à long terme :

Libellé	30-juin-26	30-juin-25	31-déc.-25
BTK CAPITAL (Ex-Univers SICAR -Groupe BTK)	450 000	450 000	450 000
International SICAR (Groupe UIB)	650 000	650 000	650 000
Participation à travers des fonds gérés SICAR	23 404 000	17 904 000	17 404 000
Actions SICAV	163 865	153 728	163 865
Titres BTA	-	9 801 000	-
Provisions pour dépréciation des titres	(679 999)	(524 999)	(679 999)
Total	23 987 866	28 433 729	17 987 866

(*) : Participation au capital social de la BTK CAPITAL : 90 000 actions de valeur nominale égale à 5 DT chacune, soit une détention de 9%.

(**) : Participation au capital social de la société « International SICAR »: 65 000 actions de valeur nominale égale à 10 DT chacune, soit une détention de 13%.

(***) : Le pourcentage de détention dans les actions BTK SICAV est de 0,2%.

Le test de dépréciation sur les titres de participation détenus par la BTK Leasing a engendré un provisionnement de 679 999 KDT.

La valorisation des titres à chaque date de clôture est effectuée sur la base de la valeur mathématique de la société.

Le détail de la rubrique fonds gérés SICAR se présente comme suit :

Participation & liquidités	Montant au 30/06/2026 en DT
PALMAWOOD-Participation FG-SICAR	500 000
SILIRAND-Participation FG-SICAR	500 000
POLYMED--Participation FG-SICAR	102 000
ACTIFS PRECIEUX--Participation FG-SICAR	302 000
UNIPACK	800 000
CARTHAGO CERAMIC	5 000 000
SAOUEF	987 500
Autres : Liquidités disponibles sur les Fonds gérés SICAR	15 212 500
Total	23 404 000

Notes 8: Immobilisations incorporelles :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	567 994	5 250	-	573 244	483 935	26 115	-	510 050	63 194
Logiciels PROLEASE	20,0%	145 000	-	-	145 000	91 847	14 381	-	106 227	38 773
Logiciels CASSIPAE	20,0%	2 124 396	-	-	2 124 396	2 120 145	4 251	-	2 124 396	0
ANADEFI	20,0%	208 329	-	-	208 329	83 331	20 662	-	103 993	104 336
Immobilisations encours		12 500	-	-	12 500	-	-	-	-	12 500
Totaux		3 058 219	5 250	-	3 063 469	2 779 258	65 409	-	2 844 667	218 802

Notes 9 : Immobilisations corporelles

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	
Matériel de transport	20,0%	1 220 850	204 799	36 982	1 388 667	463 249	108 071	36 980	534 340	854 327
Bâtiment "Agence"	5%	2 125 525	-	-	2 125 525	88 732	52 701	-	141 433	1 984 072
Equipements de bureau	10,0%	344 310	29 821	-	374 332	164 431	13 681	-	178 113	196 219
Matériel informatique	33,3%	749 266	96 426	-	845 692	571 914	60 308	-	632 222	213 469
Installations générales	10,0%	534 629	-	-	534 629	367 735	20 106	-	387 841	146 788
Agencements & aménagements "Agence"	10,0%	1 488 715	128 613	21 900	1 595 429	106 173	75 640	2 226	179 587	1 415 842
Bâtiment "agence" encours	0%	693 178	9 335	-	702 513	-	-	-	-	702 513
TOTAUX		7 156 673	468 993	58 882	7 566 787	1 762 254	330 508	39 206	2 053 556	5 513 230

Note 10. Autres actifs :

Libellé	30-juin-26	30-juin-25	31-déc.-25
Charges reportées (*)-(10-1)	859 538	520 823	667 113
Compte d'attente	693 688	113 060	1 300 441
Dépôts et cautionnements versés	234 241	140 617	140 617
État, acomptes provisionnels	429 520	381 982	892 212
Fournisseurs, avances et acomptes	293 973	300 973	5 719 396
Charges constatées d'avance	1 363 813	2 423 920	1 217 213
Prêts et avances au personnel	272 554	376 604	322 941
Produits à recevoir des tiers	2 712 527	3 188 267	2 972 609
État, autres impôts et taxes	15 778 128	9 763 142	12 973 898
Débiteurs divers	448 180	-	448 180
Provisions pour dépréciation des autres actifs "Dépôts et cautionnements versés"	(302 694)	(286 324)	(286 324)
Total	22 783 468	16 923 064	26 368 296

(*) 10.1. Charges reportées : Frais d'émission des emprunts :

Les frais d'émission des emprunts sont résorbés systématiquement sur la durée de l'emprunt. Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 30 juin 2026, comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Résorptions				Valeurs Comptables nettes
	Début de l'exercice	Additions	Régul.	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotation de l'exercice	Régul.	Fin de l'exercice	
Commissions sur le crédit AMEN BANQUE	87 500	75 000	-	162 500	39 644	9 499	-	49 143	113 357
Commissions sur le crédit ATB	78 750	-	-	78 750	37 146	8 544	-	45 690	33 060
Commissions sur le crédit Attijari Banque	60 000	10 635	-	70 635	27 333	5 997	-	33 330	37 305
Commissions sur le crédit BARAKA	27 750	-	-	27 750	1 035	5 247	-	6 282	21 468
Commissions sur le crédit BH	75 000	-	-	75 000	27 345	7 167	-	34 511	40 489
Commissions sur le crédit BIAT	50 000	-	-	50 000	30 972	5 131	-	36 103	13 897
Commissions sur le crédit BTE	100 000	-	-	100 000	48 004	10 014	-	58 017	41 983
Commissions sur le crédit BTK	50 000	-	-	50 000	28 071	5 072	-	33 143	16 857
Commissions sur le crédit BTL	77 500	12 500	-	90 000	13 092	8 889	-	21 981	68 019
Frais d'émission des obligation EO	736 573	225 000	258 633	702 940	459 493	69 730	258 633	270 590	432 350
Commissions sur le crédit STB	25 000	-	-	25 000	17 229	2 462	-	19 691	5 309
Commissions sur le crédit WIFAK BANQUE	30 000	12 500	-	42 500	1 597	5 458	-	7 055	35 445
Total	1 398 073	335 635	258 633	1 475 075	730 960	143 210	258 633	615 536	859 538

Note 11. Concours bancaires et dettes rattachées :

Libellé	30-juin-26	30-juin-25	31-déc.-25
Banques, découverts	1 793 213	5 420 580	445 206
Total	1 793 213	5 420 580	445 206

Note 12. Emprunts et dettes rattachées :

Rubrique	30-juin-26	30-juin-25	31-déc.-25
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	430 898 427	320 792 745	376 508 631
Certificats de dépôt	111 000 000	106 500 000	119 500 000
Emprunts bancaires	194 720 935	144 305 222	173 752 775
Emprunts obligataires	93 384 000	24 512 000	50 512 000
Lignes spécifiques	31 793 492	45 475 523	32 743 856
+ Intérêts et commissions post comptés courus (2)	8 829 234	5 183 809	7 247 184
Intérêts sur emprunts bancaires et lignes spécifiques	4 754 081	4 215 702	4 843 477
Intérêts sur emprunts obligataires	4 075 153	968 107	2 403 707
Total général (1) + (2)	439 727 661	325 976 554	383 755 815

Note 12-01 : Valeur de remboursement des emprunts :

Désignation	solde au 31/12/2025	Utilisation de la période	Remboursement de la période	solde au 30/06/2026	échéance à plus d'an	échéance à moins d'an
CREDITS BANCAIRES	152 752 775	43 400 000	22 431 840	173 720 935	119 410 008	54 310 806
STB 2021	200 000	-	200 000	-	-	-
STB 2022	1 750 000	-	500 000	1 250 000	250 000	1 000 000
BTE 2020 2	0	-	-	0	-	0
BTE 2024 10 MD 2024	8 120 264	-	880 211	7 240 053	5 331 964	1 908 089
BTE 2021	368 209	-	368 209	-	-	-
BTE 2022 3 MD	1 047 799	-	333 423	714 337	-	714 337
BTE 2022 4 MD	1 389 854	-	443 027	946 828	-	946 827
BTE 2022 3 MD	1 054 390	-	334 840	719 550	-	719 550
ATB 2021	200 000	-	200 000	-	-	-
ATB 2022	300 000	-	100 000	200 000	-	200 000
ATB 2023 7MD	3 500 000	-	700 000	2 800 000	1 400 000	1 400 000
ATB 2024 3MD	2 250 000	-	375 000	1 875 000	1 125 000	750 000
ATB 2024 2MD	1 500 000	-	250 000	1 250 000	750 000	500 000
Amen1-5 MD	2 000 000	-	500 000	1 500 000	500 000	1 000 000
Amen2-5 MD	2 000 000	-	500 000	1 500 000	500 000	1 000 000
Amen1-4 MD 2024	2 800 000	-	400 000	2 400 000	1 600 000	800 000
Amen1-5 MD 2024	4 200 000	-	600 000	3 600 000	2 400 000	1 200 000
AMEN (1) 19MD 2026	-	19 000 000	-	19 000 000	15 200 000	3 800 000
AMEN (2) 11MD 2026	-	11 000 000	-	11 000 000	8 800 000	2 200 000
BH	2 857 148	-	357 142	2 500 006	1 785 722	714 284
BH 2024 (1) 2024	1 129 988	-	136 972	993 015	696 346	296 669
BH 2024 (2) 2024	1 129 988	-	136 972	993 015	696 346	296 669
BH 2024 (3) 2024	1 506 650	-	182 630	1 324 021	928 461	395 559
BH 2025 (1) 5.5 MD	4 845 121	-	465 710	4 379 410	3 372 435	1 006 976
BH 2025 (2) 4.5 MD	3 964 190	-	381 036	3 583 154	2 739 265	823 889
BIAT 1 5MD	2 222 222	-	555 556	1 666 667	555 556	1 111 111
BIAT 2 3MD	1 200 000	-	300 000	900 000	300 000	600 000
BIAT 3 2MD	888 889	-	222 222	666 667	222 222	444 444
BTK 2023 20 MD	11 351 451	-	2 038 484	9 312 967	4 886 022	4 426 945
ATTIJARI BANK 4MD	2 262 699	-	407 161	1 855 538	976 392	879 146
ATTIJARI BANK 2.5 MD	1 657 783	-	241 253	1 416 528	895 009	521 519
ATTIJARI BANK 1.5MD 2024	1 129 716	-	138 217	991 499	694 731	296 768
ATTIJARI BANK 3.4MD - 2026	-	3 400 000	-	3 400 000	2 836 604	563 396
ZITOUNA 7.5 MD 2024	5 641 590	-	686 392	4 955 198	3 471 137	1 484 061
ZITOUNA 6 MD 2024	4 512 997	-	549 164	3 963 833	2 776 561	1 187 272
ZITOUNA 11.5 MD 2024	8 650 438	-	1 052 468	7 597 970	5 322 409	2 275 561
ZITOUNA 20 MD 2024	20 000 000	-	1 619 071	18 380 929	14 926 622	3 454 307
AMEN BANK 10 MD 2023	6 000 000	-	1 000 000	5 000 000	3 000 000	2 000 000
AMEN BANK 05 MD 2024	4 000 000	-	500 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
BTL 2024 5 MD	3 571 429	-	714 286	2 857 143	1 428 571	1 428 571
BTL 2025 7 MD	6 300 000	-	700 000	5 600 000	4 200 000	1 400 000
BTL 2025 3 MD	2 700 000	-	300 000	2 400 000	1 800 000	600 000
BTL 2025 5 MD	4 750 000	-	500 000	4 250 000	3 250 000	1 000 000
BTL 5MD 2026	-	5 000 000	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
WIFAK BANK 5MD	5 000 000	-	737 403	4 262 597	2 678 193	1 584 404
WIFAK BANK 10MD	10 000 000	-	1 474 991	8 525 009	5 356 031	3 168 977
WIFAK BANK 5MD 2026	-	5 000 000	-	5 000 000	3 488 469	1 511 531
ATB 2024 3.5 MD	2 800 000	-	350 000	2 450 000	1 750 000	700 000
LIGNES spécifiques	32 743 857	-	950 364	31 793 493	30 817 311	976 181
FADES	1 658 333	-	331 667	1 326 667	663 333	663 333
Ligne Italienne	31 085 523	-	618 697	30 466 826	30 153 977	312 848
CERTIFICAT DE LEASING	21 000 000	-	-	21 000 000	21 000 000	-
BARAKA 8.5 MD 2025	8 500 000	-	-	8 500 000	8 500 000	-
BARAKA 5 MD 2025	5 000 000	-	-	5 000 000	5 000 000	-
BARAKA 7.5 MD 2025	7 500 000	-	-	7 500 000	7 500 000	-
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	50 512 000	50 000 000	7 128 000	93 384 000	70 256 000	23 128 000
2021 (1)	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
2021 (2)	4 000 000	-	-	4 000 000	-	4 000 000
2023 (1)	7 912 000	-	1 978 000	5 934 000	3 956 000	1 978 000
2023 (2)	4 600 000	-	1 150 000	3 450 000	2 300 000	1 150 000
2025 (1)	5 500 000	-	-	5 500 000	4 400 000	1 100 000
2025 (2)	24 500 000	-	-	24 500 000	19 600 000	4 900 000
2026 (1)	-	30 000 000	-	30 000 000	24 000 000	6 000 000
2026 (2)	-	20 000 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
CERTIFICAT DE DEPOT	119 500 000	19 500 000	28 000 000	111 000 000	18 500 000	92 500 000
TOTAL	376 508 631	112 900 000	58 510 204	430 898 427	259 983 379	170 915 048

Note 13. Dettes envers la clientèle et les repreneurs :

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

Libellé	30-juin-26	30-juin-25	31-déc.-25
Avances et acomptes reçus des clients	8 908 522	6 979 914	8 639 287
Avances reçues auprès des repreneurs	503 984	68 693	807 539
Total	9 412 506	7 048 607	9 446 826

(*) Les montants des avances reçues auprès des repreneurs concernent les opérations de cession au comptant de matériel récupéré dans le cadre d'opérations contentieuses. Il est à noter que ces repreneurs ne sont pas considérés comme des relations régulières de la BTK LEASING, mais plutôt comme des acteurs ponctuels ou des "passagers" dans ce type de transactions.

Note 14. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs se détaillent comme suit :

Libellé	30-juin-26	30-juin-25	31-déc.-25
Fournisseurs d'exploitation	121 356	212 311	229 497
Fournisseurs effets à payer de biens objet de contrats de leasing	34 875 336	33 962 404	36 051 563
Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing	6 334 780	4 318 805	6 765 152
Total	41 331 472	38 493 521	43 046 212

Note 15. Autres passifs :

Rubriques	30-juin-26	30-juin-25	31-déc.-25
Assurance groupe	91 583	20 498	80 225
Autres comptes créditeurs	98 988	241 589	193 737
C.N.S.S	455 812	208 469	368 378
Compte d'attente	214 385	154 331	96 681
Diverses charges à payer	543 546	456 411	602 133
État, autres impôts et taxes à payer	572 295	527 156	866 958
État, impôt sur les sociétés à payer	-	-	-
État, contribution conjoncturelle & CSS	108 000	-	92 382
Personnel, autres charges à payer	480 853	203 893	582 761
Personnel, provisions pour congés payés	396 276	264 040	310 342
Provision pour risques et charges	1 540 000	1 650 000	1 540 000
Total	4 501 738	3 726 387	4 733 597

Note 16. Capitaux propres :

Les capitaux propres se présentent comme suit :

Libellé	30-juin-26	30-juin-25	31-déc.-25
Capital social	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserve légale (A)	2 500 000	2 500 000	2 500 000
Réserves pour fonds social (B)	600 110	739 937	617 031
Réserves pour réinvestissement exonéré	23 204 000	17 704 000	17 204 000
Résultats reportés	2 386 455	3 026 374	3 526 374
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	53 690 565	48 970 311	48 847 405
Résultat de l'exercice (1)	3 922 458	3 010 568	6 010 083
Total des capitaux propres avant affectation	57 613 023	51 980 879	54 857 488
Nombre d'actions (2)	2 500 000	2 500 000	2 500 000
Valeur comptable de l'action	23,05	20,79	21,94
Résultat par action	1,57	1,20	2,40

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts aux personnels et aux avantages en nature.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

Tableau de variation des capitaux propres au 30.06.2026

Rubriques	Capital social	Réserve légale	Réserves pour réinv. exonérés	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
Soldes au 31 décembre 2024 après affectation AGO du 07 avril 2025	25 000 000	2 500 000	17 704 000	781 412	3 026 374	0	49 011 786
Affectation approuvée par l'AGO du 26 décembre 2025							
Réintégration de la Réserve spéciale de réinvestissement			(500 000)		500 000		0
Soldes au 31 décembre 2024 après affectation AGO du 26 décembre 2025	25 000 000	2 500 000	17 204 000	781 412	3 526 374	0	49 011 786
Prélèvements sur fonds social				(164 381)			(164 381)
Résultat de la période						6 010 083	6 010 083
Soldes au 31 décembre 2025 avant affectation	25 000 000	2 500 000	17 204 000	617 031	3 526 374	6 010 083	54 857 488
Résultat de la période close le 31 décembre 2025					6 010 083	(6 010 083)	0
Dotation fonds social				150 000	(150 000)	0	0
Réserve spéciale de réinvestissement			6 000 000		(6 000 000)		0
Dividendes					(1 000 000)		(1 000 000)
Soldes au 31 décembre 2025 après affectation AGO du 06 avril 2026	25 000 000	2 500 000	23 204 000	767 031	2 386 457	0	53 857 488
Résultat de la période close le 30 juin 2026					-	3 922 458	3 922 458
Prélèvements sur fonds social				(166 921)			-166 921
Soldes au 30 juin 2026	25 000 000	2 500 000	23 204 000	600 110	2 386 457	3 922 458	57 613 023

La réserve pour fonds social est destinée à financer des opérations, au profit du personnel.

Libellé	Montant en DT
Solde de la réserve pour fonds social au 31/12/2024	631 412
Réserves pour fonds social (affectation de résultat)	150 000
A déduire :	
Les opérations non remboursables financées par la réserve pour fonds social	(164 381)
Solde de la réserve pour fonds social au 31/12/2025	617 031
Réserves pour fonds social (affectation de résultat)	150 000
Les opérations non remboursables financées par la réserve pour fonds social	(166 921)
Réserve pour fonds social non disponible suite octroi d'opérations remboursables (prêts)	(247 566)
Fonds disponibles pour fonds social net de prêts au 30/06/2026	352 544

Les opérations remboursables financées par la réserve pour fonds social sont comptabilisées à l'actif de la société.

Les opérations non remboursables financées par la réserve pour fonds social sont en déduction de cette réserve.

Les produits des prêts accordés au personnel sont ajoutés à cette réserve (intérêts sur prêts).

Note 17. Produits de leasing :

L'analyse des produits de leasing se présente ainsi :

Libellé	30-juin-26	30-juin-25	31-déc.-25
Intérêts et revenus assimilés (1)	30 129 270	24 001 978	50 982 745
Intérêts conventionnels	30 627 634	23 186 780	50 163 977
Intérêts intercalaires	30 651	58 591	86 710
Intérêts de retard	369 207	1 566 574	1 857 103
Variation des produits réservés	(898 222)	(809 967)	(1 125 045)
Autres produits sur opérations de leasing (2)	1 122 223	961 851	1 927 716
Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	227 820	261 192	442 997
Frais de dossier et autres frais	894 403	700 659	1 484 719
Total (1)+(2)	31 251 493	24 963 829	52 910 461

Note 18. Charges financières nettes :

Les charges financières se détaillent comme suit :

Libellé	30-juin-26	30-juin-25	31-déc.-25
Charges financières des emprunts (1)	18 139 704	14 600 661	31 275 464
Intérêts et commissions sur emprunts obligataires	3 704 103	1 466 985	3 818 525
Intérêts des crédits bancaires	8 313 208	8 018 138	15 942 064
Intérêts sur lignes spécifiques	887 924	1 063 960	2 039 490
Intérêts et commissions sur certificats de dépôt	5 091 259	3 887 226	9 206 573
Résorptions des frais d'émission des emprunts	143 210	164 352	268 812
Autres charges financières nettes (2)	(319 443)	(7 775)	(69 681)
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs & Autres commissions	- 319 443	(7 775)	(69 681)
Produits financiers (3)			-
Intérêts sur placements	-	-	-
Total (1)+(2)+(3)	17 820 261	14 592 886	31 205 783

Note 19. Produits des placements :

Libellé	30-juin-26	30-juin-25	31-déc.-25
Jetons de présence	-	1 500	1 500
Produits sur fonds gérés	359 950	646 000	1 439 176
Charges nettes de cession des titres	-	-	-
Total	359 950	647 500	1 440 676

Note 20. Charges de personnel :

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

Rubrique	30-juin-26	30-juin-25	31-déc.-25
Salaires et compléments de salaires	3 014 947	2 486 879	5 541 052
Cotisations de sécurité sociale	689 354	596 871	1 229 569
Total	3 704 301	3 083 749	6 770 621

Note 21. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

Sous rubrique	30-juin-26	30-juin-25	31-déc.-25
Divers achats (1)	124 734	118 164	271 551
Achat de matières et fournitures	124 734	118 164	271 551
Services extérieurs (2)	195 068	242 444	678 490
Locations	163 927	170 396	334 351
Entretiens et réparations	14 016	7 729	25 152
Primes d'assurances (<i>Incendie Siège et Agence & voiture</i>)	1 697	14 420	33 355
Sous traitance Sécurité & Nettoyage	-	-	67 935
Divers services extérieurs	15 428	49 899	217 697
Autres services extérieurs (3)	1 128 280	1 265 575	2 041 311
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	295 160	365 250	509 072
Frais de formation	23 070	49 942	97 533
Publicités, publications, relations publiques	211 394	209 685	347 944
Cotisations assurance & Abonnement et dons	292 452	303 707	361 630
Déplacements, missions et réceptions	32 898	45 943	111 627
Frais postaux et de télécommunications	40 446	40 161	81 128
Services bancaires et assimilés	19 875	28 509	62 610
Diverses commissions	212 985	222 377	469 767
Charges diverses (4)	91 500	91 000	183 000
Jetons de présence	91 500	91 000	183 000
Impôts et taxes (5)	173 471	152 492	303 243
T.C.L.	74 347	58 562	126 726
Droits d'enregistrement et de timbres	8 178	9 518	13 555
Autres impôts et taxes	2 690	3 242	3 337
Impôts et taxes sur rémunérations	88 256	81 170	159 625
Frais de maintenance Logiciel (6)	54 351	27 774	98 131
Frais de maintenance	54 351	27 774	98 131
Total (1)+(2)+(3)+(4)+(5)+(6)	1 767 404	1 897 450	3 575 726

Note 22. Dotations aux amortissements des immobilisations propres :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements se détaillent ainsi :

Sous rubrique	30-juin-26	30-juin-25	31-déc.-25
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	65 409	77 068	148 354
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	330 508	210 096	467 902
Total	395 917	287 163	616 256

Note 23. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions et le résultat des créances radiées

Rubrique	30-juin-26	30-juin-25	31-déc.-25
(1) Dotations aux provisions individuelles	3 204 006	2 578 946	4 091 819
(2) Dotations aux provisions collectives	-	-	901 911
(3) Dotations aux provisions additionnelles	151 789	-	570 576
(4) Pertes sur créances irrécouvrables	2 525 496	1 714 380	4 504 452
(5) Reprise sur provision et agios sur créances irrécouvrables	(2 499 606)	(1 714 380)	(4 504 452)
(6) Recouvrement des créances radiées	(1 000)	-	(67 641)
Coût du risque (1+2+3+4+5+6)	3 380 685	2 578 946	5 496 665

Note 24- Dotation aux provisions sur les titres de participation & immobilisations:

Cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	30-juin-26	30-juin-25	31-déc.-25
Dotations aux provisions pour dépréciations des titres de participation & immobilisations	46 812	-	155 000
Reprises sur provision constatée sur les éléments d'actifs	(30 442)	(97 221)	(97 220)
Total	16 370	(97 221)	57 780

Note 25- Dotations aux provisions pour risques divers :

Rubrique	30-juin-26	30-juin-25	31-déc.-25
Dotations aux provisions pour dépréciations d'actifs et risques et charges			40 000
Reprises sur provision pour risques et charges			(150 000)
Total	-	-	(110 000)

Note 26- Autres gains ordinaires

Libellé	30-juin-26	30-juin-25	31-déc.-25
Autres gains	101 506	-	1 925
Total	101 506	-	1 925

Note 27- Autres pertes ordinaires

Libellé	30-juin-26	30-juin-25	31-déc.-25
Autres pertes ordinaires	57 553	175 858	175 858
Total	57 553	175 858	175 858

Note 28. Impôt sur les bénéfices :

L'impôt sur les sociétés exigible a été décompté sur la base d'un taux effectif en tenant compte de réinvestissement exonéré.

Note 29. Trésorerie :

La trésorerie au 30 juin 2026 se présente ainsi :

Libellé	30-juin-26	30-juin-25	31-déc.-25
(+) Avoirs en banques	11 409 714	880 479	7 048 557
(-) Découverts bancaires	(1 793 213)	(5 420 580)	(445 206)
(+) Avoirs en caisse	263	-	-
Total	9 616 764	(4 540 101)	6 603 351

Note 30. Transactions avec les parties liées :

Au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 Juin 2026, certaines transactions ont été conclues par la BTK Leasing avec la société mère et d'autres filiales du groupe BTK ainsi que les parties liées.

Par ailleurs, les Directeurs Généraux des filiales sont indépendants et ne cumulent pas des fonctions de Directeurs Généraux dans d'autres filiales.

Concernant la fixation des prix entre la BTK LEASING avec les parties liées, la politique de fixation des prix s'est basée sur la pratique du marché.

Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

Désignation Chiffres en DT	BTK BANK	BTK Conseil	BTK Capital	BTK FINANCE	STPI	BTK SICAV	AUTRES PARTIES
Encours des crédits des ressources contractés	9 628 258						
Charges : Intérêts sur crédits bancaires	506 957						
Encours des contrats de leasing	1 763 353	141 733		52 556			633 834
Charges locatives	93 308				11 635		
Solde du Fonds à Capital Risque			19 404 000				
Charges : Commissions de gestion du fonds géré et commissions sur plus-value titres			175 582				
Charges : Commissions sur tenue du registre des actionnaires		2 000					
Mise à disposition de salariés				-			
Charges : Cotisations d'assurance groupe	102 567						
Charges: Commissions sur virements et versements effets et chèques	15 888						
Commission de gestion de compte bancaire	25 000						
Charges: Intérêts et commissions sur découverts bancaires	6 439						
Charges locative & Frais de Syndic STPI					-		
Produits : Intérêts sur placements	359 950						
Participation BTK SICAV (EX-UNIVERS OBLIGATION SICAV)						163 865	

Le détail des conventions se présente comme suit :

a-Crédits conclues avec la BTK BANK -

Les soldes au 30/06/2026 des crédits contractés avec la BTK BANK s'élèvent à 9 628 258 DT.

Durant l'année 2026 les charges d'intérêts supportées par la BTK LEASING au titre de ces crédits s'élèvent à 506 957 DT.

b-Certificats de dépôt contractés avec les parties liées :

Les charges liées aux certificats de dépôt contractés avec les parties liées s'élèvent à 2 168 565 DT. Les encours de ces certificats de dépôt au 30/06/2026 s'élèvent à 47 000 000 DT, détaillées ci-dessous :

Chiffres en TND		
Souscripteur	Montant de l'encours	Charge au 30/06/2026
ETABLISSEMENT M. T. ELLOUMI	35 000 000	1 572 228
Présidente du Conseil d'Administration BTK LEASING	3 500 000	140 240
Autres parties liées	1 000 000	43 855
BTK INVEST SA HOLDING	500 000	28 056
STE MEDAI	500 000	21 056
BTK CAPITAL	500 000	21 985
BTK SICAV	6 000 000	341 145
Total	47 000 000	2 168 565

c-Contrats de leasing avec les parties liées :

Chiffres en TND	
Nom ou raison sociale	Encours financiers-Crédit-bail
Autres parties liées	19 027
BTK BANQUE	1 763 356
BTK CONSEIL	141 733
BTK FINANCE	52 556
CHAKIRA DISTRIBUTION	90 227
COFAT KAIROUAN	64 284
COFAT MATEUR	240 140
COFAT TUNIS	158 738
STIFEN FRUIT	61 419
Total	2 591 479

d- Conventions de location avec la BTK BANK

- En juillet 2023 la BTK BANK a réservé dans son agence à Béja au profit de la BTK leasing un local d'une superficie de 34 m2. La convention de location a été signée le 28 juillet 2023 pour un loyer annuel 6000 DT en hors taxes, avec une augmentation annuelle de 5%.
- Le 5 avril 2002, la BTK LEASING a conclu avec la BTK BANK un contrat de location d'un local abritant son siège social

A la date du 30/06/2026 la charge locative supportée par la BTK LEASING au titre de ces conventions a totalisé 93 308 DT en hors taxes, dont le détail se présente comme suit :

Agence	Montant
Siège	90 000
Agence Béja	3 308
Total	93 308

e- Conventions avec BTK Capital ex-Univers Invest SICAR :

Neuf conventions de gestion de Fonds à Capital Risque ont été signées le 21 juin 2013, le 23 juillet 2014, le 25 juin 2015, le 19 mars 2021, le 24 mars 2022 et le 23 mars 2023 et le 25 mars 2024, le 23 mars 2025 et le 23 mars 2026 entre la BTK CAPITAL « Ex-Univers Invest SICAR » et la BTK LEASING, en vertu desquelles cette dernière a mis à la disposition de la société BTK CAPITAL (Ex-Univers Invest SICAR) des Fonds à Capital Risque. L'encours global au 30/06/2026 est de 19 904 000 DT.

FONDS GERES	Mise initiale	Encours au 30/06/2026
BTK LEASING 1- BTK CAPITAL	1 000 000	750 000
BTK LEASING 2- BTK CAPITAL	1 000 000	654 000
BTK LEASING 3- BTK CAPITAL	1 000 000	-
BTK LEASING 4- BTK CAPITAL	500 000	-
BTK LEASING 5- BTK CAPITAL	1 000 000	1 000 000
BTK LEASING 6- BTK CAPITAL	6 000 000	6 000 000
BTK LEASING 7- BTK CAPITAL	1 000 000	1 000 000
BTK LEASING 8- BTK CAPITAL	4 000 000	4 000 000
BTK LEASING 9- BTK CAPITAL	6 000 000	6 000 000
Total	21 500 000	19 404 000

En rémunération de sa gestion de ces fonds l'Univers Invest SICAR perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 2,5% HTVA au titre des conventions n°1 et n°2 prélevée sur la base de la valeur nominale des fonds à la fin de chaque exercice, payée préalablement à la déduction de tous autres frais et commissions ;
- Une rémunération annuelle fixe de 2% HTVA au titre des conventions n°5 et n°6 prélevée sur la base de la valeur nominale des fonds à la fin de chaque exercice, payée préalablement à la déduction de tous autres frais et commissions ;
- Une rémunération annuelle fixe de 1,5% HTVA au titre des conventions n°7 , n°8 et n°9 prélevée sur la base de la valeur nominale des fonds à la fin de chaque exercice, payée préalablement à la déduction de tous autres frais et commissions ;

- Une commission de performance, pour chaque fonds, égale à 15% des plus-values réalisées,
- Une commission de rendement, pour chaque fonds, égale à 15% des produits des placements réalisés par le fonds.

A la date du 30/06/2026 la charge supportée par la BTK LEASING au titre de ces conventions est de 175 582 DT en hors taxes.

f- Conventions Avec BTK Conseil

- En date du 17 avril 2008, La BTK Conseil ex « SCIF » a conclu avec la BTK LEASING une convention de tenue du registre des actionnaires. La rémunération annuelle de la BTK Conseil « Ex-SCIF » est de 2 000 DT. La charge constatée courant l'année 2025 s'élève à 2 000 DT en hors taxes.
- Le 25 mars 2020, le conseil d'administration de la BTK LEASING a décidé d'émettre un emprunt obligatoire sans recours à l'appel public à l'épargne. De son côté la BTK Conseil « Ex-SCIF », agréée en tant qu'Intermédiaire en Bourse, a conclu avec la BTK LEASING une convention de montage, de placement et de gestion de l'emprunt obligatoire « BTK LEASING 2020-1 ».

Le conseil d'administration de la BTK LEASING du 29 novembre 2020 a autorisé la conclusion de cette convention.

- Le 29 novembre 2021, le conseil d'administration de la BTK LEASING a décidé d'émettre un emprunt obligatoire sans recours à l'appel public à l'épargne. De son côté la BTK Conseil « SCIF », agréée en tant qu'Intermédiaire en Bourse, a conclu le 2 décembre 2021 avec la BTK LEASING une convention de montage, de placement et de gestion de l'emprunt obligatoire « BTK LEASING 2021-2 ».
- En date du 05 décembre 2023 la BTK leasing a conclu avec la BTK Conseil une convention de placement de l'emprunt obligatoire 2023. Le conseil d'administration de la BTK LEASING du 28 novembre 2023 a autorisé la conclusion de cette convention.
- En date du 31 juillet 2025 la BTK leasing a conclu avec la BTK Conseil une convention de placement de l'emprunt obligatoire 2025. Le conseil d'administration de la BTK LEASING du 22 juillet 2025 a autorisé la conclusion de cette convention.
- Convention d'élaboration du document de référence « BTK LEASING 2026 »

Le service d'élaboration du document de référence « BTK LEASING 2026 » est fourni par la BTK CONSEIL :

- ✓ A titre gratuit, si l'opération d'enregistrement du document de référence sera suivie d'une émission durant la période de validité du document de référence « BTK LEASING 2026 » ;
- ✓ 20 000,000 dinars (H.T), si l'opération d'enregistrement du document de référence ne sera pas suivie d'une émission durant la période de validité du document de référence « BTK LEASING 2026 ».

Le conseil d'administration de la BTK LEASING tenu le 06 mai 2026 a autorisé la conclusion de cette convention.

Convention d'élaboration du document de référence a été signée le 02 juillet 2026

j- Participations avec BTK SICAV (EX-UNIVERS OBLIGATION SICAV) :

La participation de la BTK LEASING dans le capital de la BTK SICAV (EX-UNIVERS OBLIGATION SICAV) s'élève à 163 865 DT.

h- Participations avec BTK Capital :

La participation de la BTK LEASING dans le capital de la BTK capital s'élève à 450 000 DT

i- Convention Avec la STPI :

La STPI a conclu avec la BTK LEASING une convention de location du Parc du matériel récupéré. La charge de la période allant du 01/01/2026 au 30/06/2026 s'élève à 11 635 HTVA DT

g- Véhicules vendus au cours de l'exercice 2026

Au titre de la période allant du 01/01/2026 au 30/06/2026, la BTK Leasing n'a réalisé aucune opération de vente de matériels avec une partie liée.

Note 32. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 29 juillet 2026. Aucun événement postérieur à la date d'arrêté et à la date de publication des états financiers n'est survenu jusqu'à ce jour, susceptible d'avoir une incidence sur la situation financière et sur le résultat de l'exercice clos au 30 juin 2026.

4.12.6 - Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2026



Société Mourad GUELLATY & Associés
45, Avenue de la République
La Marsa - 2070 - Tunisie
Tél +216 71 740 131 Fax +216 71 740 197
E-mail : contact@cabinetguellaty.com



Cabinet Wajdi GUERFALA
Immeuble SAFSAF entrée A2.2 Montplaisir-1073
Téléphone : +216 71 904 252
Fax : +216 71 904 256
E-mail : wajdi.guerfala@cwq.tn

« BTK LEASING »

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2026

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société « BTK LEASING »

1. INTRODUCTION

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires de la société « BTK LEASING », comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 30 juin 2026, le compte de résultat et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître des capitaux propres positifs de **57.613 KDT**, y compris un résultat bénéficiaire de **3.922 KDT**.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

2. ETENDUE DE L'EXAMEN LIMITE

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

3. CONCLUSION

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « BTK LEASING » au 30 juin 2026, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour le premier semestre se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. PARAGRAPHE D'OBSERVATION

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers « 4.2-Dossier de contrôle fiscal » qui décrit les faits suivants :

- ✓ Taxation d'office 1 : La « BTK Leasing » a fait l'objet d'une taxation d'office notifiée le 28 décembre 2022, portant sur l'application d'une pénalité de 8 % relative aux encaissements en espèces au titre des exercices 2017 à 2019, pour un montant de 2.981 KDT, au motif de leur non-déclaration dans la déclaration de l'employeur. Cette décision a été contestée en justice le 23 février 2023. Un jugement de première instance favorable, rendu le 29 mai 2024, a annulé la taxation et validé l'approche adoptée par la « BTK Leasing », entraînant une réduction de son passif fiscal. À ce jour, l'administration fiscale a interjeté appel et le dossier est en cours d'examen devant la Cour d'appel.
- ✓ Taxation d'office 2 : La « BTK Leasing » a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1^{er} Janvier 2018 au 31 décembre 2021. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à 6.331 KDT dont 4.319 KDT en principal et 2.011 KDT en pénalités de retard. En date du 18 juin 2024, la « BTK Leasing » a signé un calendrier de paiement sur 5 ans et a bénéficié de l'amnistie fiscale à travers l'abattement de 100% des pénalités de retard et 50% de la retenue à la source. Par ailleurs, elle a intenté une action en justice rejetant la quasi-majorité des chefs de redressement. Le dossier est en cours d'examen devant le tribunal de première instance.

Les procédures liées à ces contrôles étant toujours en cours, et compte tenu des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon fiable à la date du présent rapport. Afin de couvrir les risques éventuels liés à ces contrôles, les risques éventuels liés à ces contrôles, la « BTK LEASING » a constaté une provision de 1.500 KDT.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 18 Août 2026

Les commissaires aux comptes

Cabinet Mourad Guellaty et Associés

Walid MOUSSA

Société Mourad GUELLATY & Associés
45, Av. de la République 2070 La Mersa - Tunisie
Tél: +216 71 740 131 / +216 609 507 030
Fax : +216 71 740 197
E-mail: contact@cabinetguellaty.com

Cabinet Wajdi GUERFALA

Wajdi GUERFALA

Cabinet Wajdi Guerfala
Membre du Réseau International TGS
Tél: 71 904 252 - Fax: 71 904 244
Email: wajdi.guerfala@cwg.tn

4.12.7 - Notes complémentaires, explicatives et rectificatives relatives aux états financiers intermédiaires de la société BTK Leasing arrêtés au 30/06/2026

- **Note complémentaire portant sur la situation à ce jour du contrôle fiscal**

L'état des lieux du dossier de contrôle fiscal se présente comme suit :

c- Taxation d'office 1- Ref : 29959/6

- Une notification portant sur la taxation d'office notifiée en date du 28 décembre 2022, ayant pour objet l'application d'une pénalité de 8% au titre des encaissements en espèces effectués en 2017, 2018 et 2019 au motif qu'ils n'ont pas été portés au niveau de l'annexe 6 de la déclaration d'employeur. Le montant réclamé s'élève à 2 981 005 DT.
 - Cette taxation a fait l'objet d'une action en justice intentée par la société le 23 février 2023 rejetant l'arrêté de la taxation d'office.
 - La BTK LEASING a obtenu un jugement de première instance favorable en date du 29/05/2024 annulant la taxation d'office relative à la déclaration d'employeur, confirmant ainsi la justesse de son approche lors du dépôt des déclarations rectificatives. Cette décision permet à la société de réduire son passif fiscal, tout en validant sa stratégie de conformité.
- **Situation à ce jour :** L'Administration fiscale a interjeté appel contre le jugement rendu en première instance, lequel a donné gain de cause sur l'approche adoptée par la BTK ELASING.
- Le dossier est en cours d'examen devant la Cour d'appel. L'audience est reportée au 30/09/2026 afin de permettre à l'Administration fiscale de préparer ses réponses.

d- Taxation d'office 2 Ref : 12004

- En date du 14/06/2024, la BTK LEASING a reçu la notification portant sur la taxation d'office relative à la vérification fiscale approfondie sur les impôts et taxes au titre de la période allant du 01 Janvier 2018 au 31 décembre 2021. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à 6.330.568 DT dont 4 319 162 DT en principal et 2 011 406 DT des pénalités de retard.
 - En date du 18/06/2024, la BTK LEASING a signé un calendrier de paiement sur 5 ans et a bénéficié de l'amnistie fiscale à travers l'abattement de 100% des pénalités de retard et 50% de la retenue à la source. Le paiement des montants exigibles de 4 319 162 DT est effectué à raison de tranches trimestrielles sur une période de 5 ans.
 - La BTK LEASING a intenté une action en justice durant le mois d'août 2024 rejetant la quasi-majorité des chefs de redressement
- **Situation à ce jour :** Le dossier est en cours d'examen devant le tribunal de première instance. L'audience a été reportée au 07/10/2026 afin d'examiner le rapport d'expert judiciaire.

- **Événements postérieurs à la date de clôture**

Les états financiers intermédiaires au 30 juin 2026 ont été arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration réuni le 29 juillet 2026.

Aucun événement significatif n'est survenu postérieurement à la date de clôture et jusqu'à la date d'établissement du document de référence susceptible d'avoir une incidence sur la situation financière, le résultat de la période ou les informations présentées dans les états financiers au 30 juin 2026.

- **Note explicative relative à la note C-1-2 « Dépréciation à base collective des créances issues d'opérations de leasing », portant sur le montant de la provision collective au 30/06/2026, qui s'élève à 5 184 KDT, correspondant au même montant de provision constaté au 31/12/2025**

Les travaux d'estimation de la provision collective au 30/06/2026 ont fait ressortir que les provisions collectives sont suffisantes et n'appellent donc pas de dotation supplémentaire.

- **Note explicative relative à la note 5 "Liquidités et équivalents de liquidités" concernant la rubrique "Provision sur suspens bancaires" dont le solde correspond à des suspens antérieurs à l'exercice 2026**

Le Conseil d'administration en date du 29 juillet 2026 qui a arrêté les états financiers au 30/06/2026 a décidé l'apurement partiel d'un premier lot de suspens bancaires antérieurs à l'exercice 2026.

Le détail des lots ayant fait l'objet d'un apurement dans les états financiers arrêtés au 30/06/2026 se présente comme suit :

Libellé	Montant
Encaissements non identifiés	48 556
Apurement des suspens relatifs aux autres actifs et autres passifs	2 072
Apurement des écarts de solde fournisseurs d'immobilisations	8 639
Apurement des écarts fournisseurs d'exploitation	24 982

Les autres lots feront l'objet d'un apurement progressif au fur et à mesure de l'avancement des travaux d'analyse, de justification et de régularisation des suspens concernés par l'équipe.

L'objectif fixé est de procéder à l'apurement de l'ensemble des suspens bancaires faisant actuellement l'objet d'une provision au plus tard fin juin 2027.

- **Note explicative relative à l'augmentation des charges financières nettes**

- Les charges financières ont augmenté de 3 227 KDT soit 22,11% passant de 14 593 KDT à fin juin 2025 à 17 820 KDT à fin juin 2026. Il est à noter que cette augmentation des charges financières est expliquée principalement par la hausse de l'encours des ressources d'emprunt de 110 106 KDT soit 34,3% passant de 320 792 KDT à fin juin 2025 à 430 898 KDT à fin juin 2026.

- **Note rectificative de la note 1 : Présentation de la société et de son régime fiscal**

(a) Présentation de la société

La BTK LEASING est un établissement financier créé sous forme de société anonyme par acte sous seing privé, enregistré le 29 novembre 1996.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing, par décision du ministre des Finances du 14 octobre 1996.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Son siège social, est sis au 11 Rue Hédi Nouria 1001 Tunis.

Le capital social fixé initialement à 10 000 000 DT, a été porté à la somme de 15 000 000 DT divisé en 1 500 000 actions, d'une valeur nominale de 10 dinars chacune, suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Novembre 2011.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 novembre 2016 a décidé l'augmentation du capital de 10 000 000 DT par l'émission d'un million d'actions nouvelles de 10 DT chacune, pour le porter à 25 000 000 DT et ce successivement de la manière suivante :

- Une augmentation en numéraire d'un montant de 6 250 000 DT ;
- Une augmentation par incorporation de réserves d'un montant de 3 750 000 DT.

La répartition du capital se présente comme suit, au 30 juin 2026 :

Désignation	Nbre d'actions	Montant en DT	% de détention
BTK BANK	2 374 950	23 749 500	94,998%
M.T ELLOUMI	125 000	1 250 000	5,000%
Diverses personnes physiques	50	500	0,002%
Total	2 500 000	25 000 000	100,000%

4.13 - Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2026

En DT	Acquisition	Cession
Immobilisations Incorporelles	5 816	-
Logiciels	5 816	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-
Immobilisations Corporelles	127 272	-
Bâtiment « Agences »	-	-
Installations générales, agencements et aménagements divers	7 402	-
Mobiliers & matériels de bureau	4 640	-
Matériel de transport de personnes	111 000	-
Matériels informatiques	4 230	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-
Immobilisations Financières	-	-
Total général	133 088	-

4.14 - Analyse de la situation financière de la BTK Leasing au 30/06/2026

4.14.1 - Engagements financiers au 30 juin 2026

Type d'Engagement (en dinar)	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associé / Actionnaire	Provisions
1) Engagements donnés						
a. Garanties personnelles						
- Cautionnement						
- Aval						
- Autres Garanties						
b. Garanties réelles						
- Hypothèques						
- Nantissements						
c. Effets escomptés et non échus						
d. Créances à l'exportation mobilisées						
e. Abondant de créance						
f. Engagement sur intérêts et commissions sur emprunts	70 214 019	69 225 965			988 054	
g. Engagement sur opérations de leasing	31 732 630	31 732 630				
Total	101 946 649	100 958 595	0	0	988 054	0
2) Engagements reçus						
a. Garanties personnelles						
- Cautionnement						
- Aval						
- Autres Garanties	56 046 391	56 046 391				
b. Garanties réelles						
- Hypothèques						
- Nantissement						
c. Effets escomptés et non échus						
d. Créances à l'exportation mobilisées						
e. Abondant de créance						
f. Ligne de découvert						
g. Les intérêts à échoir au crédit de leasing	117 156 361	116 499 389		154 620	502 352	
h. Valeurs des biens, objet de leasing						
Total	173 202 752	172 545 780	0	154 620	502 352	0
3) Engagements réciproques						
- Emprunt obtenu non encore encaissé						
- Effets escomptés et non échus						
- Crédit consenti non encore versé						
- Opération de portage						
- Crédit documentaire						
- Commande de consommables						
- Contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
- Engagement sur dossiers génériques						
Total						

4.14.2 - Encours des emprunts émis et contractés par BTK LEASING au 30 juin 2026

4.14.2.1 - Encours des emprunts obligataires émis par BTK LEASING au 30 juin 2026

Emprunt Obligataire (en DT)	Montant	Durée	Echéance	Taux d'intérêt	Encours au 30/06/2026
AIL 2021-2*	20 000 000	5 ans	10/12/2026	9,60%	4 000 000
BTK Leasing 2023- 1 TF*	9 890 000	5 ans	28/02/2029	10,80%	5 934 000
BTK Leasing 2023- 1 TV	5 750 000	5 ans	28/02/2029	TMM +2,8%	3 450 000
BTK Leasing Sub. 2025- 1 TV **	5 500 000	5 ans	17/09/2030	9,40%	5 500 000
BTK Leasing Sub. 2025- 1 TF	24 500 000	5 ans	17/09/2030	TMM +2,25%	24 500 000
BTKL SUB 2026-1 CA TF**	30 000 000	5 ans	17/03/2030	9,00%	30 000 000
BTKL SUB 2026-1 CB TV**	20 000 000	5 ans	17/03/2030	TMM +1,75%	20 000 000
Total	115 640 000				93 384 000

(*) : Emprunts émis sans recours à l'appel public à l'épargne.

(**) : Emprunts émis par appel public à l'épargne.

4.14.2.2 - Encours des lignes spécifiques au 30 juin 2026

Ligne spécifique (en DT)	Montant	Durée initiale	Date de dernière échéance	Taux d'intérêt	Solde au 01/01/2026	Utilisation de la période	Rembour- sement de la période	solde au 30/06/2026
FADES	4 975 000	10 ans	01/03/2028	6,00%	1 658 333	0	331 667	1 326 667
Ligne italienne	31 085 523	12 ans	19/03/2036	5,50%	31 085 523	0	618 697	30 466 826
Total	36 060 523				32 743 857	0	950 364	31 793 492

4.14.2.3 - Encours des certificats de leasing au 30 juin 2026

Certificats de leasing (En DT)	Montant	Durée initiale	Date de dernière échéance	Taux d'intérêt	Solde au 01/01/2026	Utilisation de la période	Rembour- sement de la période	solde au 30/06/2026
CL BARAKA	8 500 000	3 ans	02/12/2028	9,64%	8 500 000	0	0	8 500 000
CL BARAKA	5 000 000	3 ans	02/12/2028	9,64%	5 000 000	0	0	5 000 000
CL BARAKA	7 500 000	2 ans	16/11/2027	9,49%	7 500 000	0	0	7 500 000
Total	21 000 000				21 000 000	0	0	21 000 000

4.14.2.4 - Encours des emprunts bancaires contractés par BTK LEASING au 30 juin 2025

(En DT)

Désignation	Solde au 31/12/2025	Utilisation de la période	Remboursement de la période	Solde au 30/06/2026	Échéance à plus d'an	Échéance à moins d'an
STB 2021	200 000	0	200 000	0	0	0
STB 2022	1 750 000	0	500 000	1 250 000	250 000	1 000 000
BTE 2024 10 MD 2024	8 120 264	0	880 211	7 240 053	5 331 964	1 908 089
BTE 2021	368 209	0	368 209	0	0	0
BTE 2022 3 MD	1 047 759	0	333 423	714 337	0	714 337
BTE 2022 4 MD	1 389 854	0	443 027	946 828	0	946 827
BTE 2022 3 MD	1 054 390	0	334 840	719 550	0	719 550
ATB 2021	200 000	0	200 000	0	0	0
ATB 2022	300 000	0	100 000	200 000	0	200 000
ATB 2023 7MD	3 500 000	0	700 000	2 800 000	1 400 000	1 400 000
ATB 2024 3MD	2 250 000	0	375 000	1 875 000	1 125 000	750 000
ATB 2024 2MD	1 500 000	0	250 000	1 250 000	750 000	500 000
Amen1-5 MD	2 000 000	0	500 000	1 500 000	500 000	1 000 000
Amen2-5 MD	2 000 000	0	500 000	1 500 000	500 000	1 000 000
Amen1-4 MD 2024	2 800 000	0	400 000	2 400 000	1 600 000	800 000
Amen1-6 MD 2024	4 200 000	0	600 000	3 600 000	2 400 000	1 200 000
AMEN (1) 19MD 2026	0	19 000 000	0	19 000 000	15 200 000	3 800 000
AMEN (2) 11MD 2026	0	11 000 000	0	11 000 000	8 800 000	2 200 000
BH	2 857 148	0	357 142	2 500 006	1 785 722	714 284
BH 2024 (1) 2024	1 129 988	0	136 972	993 015	696 346	296 669
BH 2024 (2) 2024	1 129 988	0	136 972	993 015	696 346	296 669
BH 2024 (3) 2024	1 506 650	0	182 630	1 324 021	928 461	395 559
BH 2025 (1) 5.5 MD	4 845 121	0	465 710	4 379 410	3 372 435	1 006 976
BH 2025 (2) 4.5 MD	3 964 190	0	381 036	3 583 154	2 759 265	823 889
BIAT 1 5MD	2 222 222	0	555 556	1 666 667	555 556	1 111 111
BIAT 2 3MD	1 200 000	0	300 000	900 000	300 000	600 000
BIAT 3 2MD	888 889	0	222 222	666 667	222 222	444 444
BTK 2023 20 MD	11 351 451	0	2 038 484	9 312 967	4 886 022	4 426 945
ATTIJARI BANK 4MD	2 262 699	0	407 161	1 855 538	976 392	879 146
ATTIJARI BANK 2.5 MD	1 657 783	0	241 255	1 416 528	895 009	521 519
ATTIJARI BANK 1.5MD 2024	1 129 716	0	138 217	991 499	694 731	296 768
ATTIJARI BANK 3.4MD - 2026	0	3 400 000	0	3 400 000	2 836 604	563 396
ZITOUNA 7.5 MD 2024	5 641 590	0	686 392	4 955 198	3 471 137	1 484 061
ZITOUNA 6 MD 2024	4 512 997	0	549 164	3 963 833	2 776 561	1 187 272
ZITOUNA 11.5 MD 2024	8 650 438	0	1 052 468	7 597 970	5 322 409	2 275 561
ZITOUNA 20 MD 2024	20 000 000	0	1 619 071	18 380 929	14 926 622	3 454 307
AMEN BANK 10 MD 2023	6 000 000	0	1 000 000	5 000 000	3 000 000	2 000 000
AMEN BANK 05 MD 2024	4 000 000	0	500 000	3 500 000	2 500 000	1 000 000
BTL 2024 5 MD	3 571 429	0	714 286	2 857 143	1 428 571	1 428 571
BTL 2025 7 MD	6 300 000	0	700 000	5 600 000	4 200 000	1 400 000
BTL 2025 3 MD	2 700 000	0	300 000	2 400 000	1 800 000	600 000
BTL 2025 5 MD	4 750 000	0	500 000	4 250 000	3 250 000	1 000 000
BTL 5MD 2026	0	5 000 000	0	5 000 000	4 000 000	1 000 000
WIFAK BANK 5MD	5 000 000	0	737 403	4 262 597	2 678 193	1 584 404
WIFAK BANK 10MD	10 000 000	0	1 474 991	8 525 009	5 356 031	3 168 977
WIFAK BANK 5MD 2026	0	5 000 000	0	5 000 000	3 488 469	1 511 531
ATB 2024 3.5 MD	2 800 000	0	350 000	2 450 000	1 750 000	700 000
Total	152 752 775	43 400 000	22 431 840	173 720 935	119 410 068	54 310 866

4.14.2.5 - Encours des certificats de dépôts émis par la BTK Leasing au 30 juin 2026

(En DT)

Souscripteurs	Solde au 31/12/2025	Utilisation de la période	Remboursement de la période	Solde au 30/06/2026	Échéance à plus d'an	Échéance à moins d'an
BTK INVEST SA HOLDING	1 000 000	0	500 000	500 000	0	500 000
CARTE VIE	25 500 000	0	5 500 000	20 000 000	16 000 000	4 000 000
CDP PP	1 000 000	0	0	1 000 000	0	1 000 000
CDP PP	1 000 000	0	1 000 000	0	0	0
CDP PP	10 000 000	0	10 000 000	0	0	0
CDP PP	2 500 000	1 000 000	0	3 500 000	0	3 500 000
CDP PP	1 000 000	0	1 000 000	0	0	0
CDP PP	1 000 000	0	0	1 000 000	0	1 000 000
CDP PP	0	500 000	0	500 000	0	500 000
ETABLISSEMENT M. T. ELLOUMI	34 500 000	500 000	0	35 000 000	0	35 000 000
FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	4 000 000	500 000	0	4 500 000	0	4 500 000
HANNIBAL SICAV	0	3 500 000	0	3 500 000	0	3 500 000
LA SOCIETE MEDITERRANENNE DE DISTRIBUTION MEDDIS	6 000 000	0	6 000 000	0	0	0
SICAV BH CAPITALISATION	0	4 000 000	4 000 000	0	0	0
STE MEDAI	500 000	0	0	500 000	0	500 000
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	25 000 000	9 500 000	0	34 500 000	2 500 000	32 000 000
UNIVERS INVET SICAR	500 000	0	0	500 000	0	500 000
UNIVERS OBLIGATION SICAV	6 000 000	0	0	6 000 000	0	6 000 000
Total	119 500 000	19 500 000	28 000 000	111 000 000	18 500 000	92 500 000

4.15 - Soldes intermédiaires de gestion comparés au 30 juin 2026

PRODUITS				CHARGES				SOLDES			
En DT	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025	En DT	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025	En DT	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Intérêts conventionnels	30 627 634	23 186 780	50 163 977	Intérêts et charges assimilés	17 820 261	14 592 886	31 205 783				
Intérêts intercalaires	30 651	58 591	86 710								
Intérêts de retard	369 207	1 566 574	1 857 103								
Variation des produits réservés	(898 222)	(809 967)	(1 125 045)								
Autres produits sur Opérations de leasing	1 122 223	961 851	1 927 716								
Produits de leasing	31 251 493	24 963 829	52 910 461	Total Intérêts et charges assimilés	17 820 261	14 592 886	31 205 783	Marge Commerciale (PNB)	13 431 232	10 370 943	21 704 678
Marge Commerciale (PNB)	13 431 232	10 370 943	21 704 678	Autres charges d'exploitation	1 767 404	1 897 450	3 575 726				
Produits des placements	359 950	647 500	1 440 676	Charges de personnel	3 704 301	3 083 749	6 770 621				
Sous Total	13 791 182	11 018 443	23 145 354	Sous Total	5 471 705	4 981 199	10 346 347	Excédent Brut d'Exploitation	8 319 477	6 037 245	12 799 007
Excédent Brut d'Exploitation	8 319 477	6 037 245	12 799 007	Dotations aux amortissements	395 917	287 163	616 256				
Reprises sur provisions :				Dotations aux provisions :							
• Sur provisions additionnelles				• Individuelles	3 204 006	2 578 946	4 091 819				
• Sur créances irrécouvrables	2 499 606	1 714 380	4 504 452	• Collectives	-	-	901 911				
• Sur créances radiées	1 000	-	67 641	• Additionnelles	151 789	-	570 576				
• Sur titres de participation	-	-	-	• Sur créances irrécouvrables	2 525 496	1 714 380	4 504 452				
Autres gains ordinaires	101 506	-	1 925	• Sur titre de participation & Immobilisation	46 812	-	155 000				
• Sur risques divers	-	-	150 000	• Sur risques divers	-	-	40 000				
• Sur les éléments d'actifs	30 442	97 221	97 220	Impôts sur les sociétés	648 000	81 930	554 290				
				Autres pertes ordinaires	57 553	175 858	175 858				
Sous Total	10 952 031	7 848 846	17 620 245	Sous Total	7 029 573	4 838 277	11 610 162	Résultat des activités ordinaires	3 922 458	3 010 568	6 010 083
Résultat des activités ordinaires	3 922 458	3 010 568	6 010 083	Eléments extraordinaires	-	-	-				
Total	3 922 458	3 010 568	6 010 083					Résultat net de l'exercice	3 922 458	3 010 568	6 010 083

4.16 - Tableau de mouvement des capitaux propres au 30 juin 2026

Désignation (en Dinars)	Capital Social	Réserve Légale	Réserves pour réinvestissement exonéré	Réserves pour Fonds Social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31 décembre 2025 avant affectation	25 000 000	2 500 000	17 204 000	617 031	3 526 374	6 010 083	54 857 488
Résultat de l'exercice clos au 31/12/2025					6 010 083	(6 010 083)	0
Dotation fonds social				150 000	(150 000)		0
Réserve spéciale de réinvestissement			6 000 000		(6 000 000)		0
Dividendes					(1 000 000)		(1 000 000)
Soldes au 31 décembre 2025 après affectation AGO du 06 avril 2026	25 000 000	2 500 000	23 204 000	767 031	2 386 457	0	53 857 488
Résultat de la période close le 30/06/2026						3 922 458	3 922 458
Prélèvements sur fonds social				(166 921)			(166 921)
Soldes au 30/06/2026	25 000 000	2 500 000	23 204 000	600 110	2 386 457	3 922 458	57 613 025

4.17 - Evolution du revenu de leasing et du résultat d'exploitation

Désignation (en Dinars)	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Revenus de leasing	31 251 493	24 963 829	52 910 461
Produit net de leasing	13 791 182	11 018 443	23 145 354
Résultat d'exploitation	4 526 505	3 268 356	6 738 306
Capital social	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Nombre d'actions	2 500 000	2 500 000	2 500 000
Revenus de leasing par action	12,501	9,986	21,164
Produit net de leasing par action	5,516	4,407	9,258
Résultat d'exploitation par action	1,811	1,307	2,695

4.18 - Evolution du résultat net

Désignation (en Dinars)	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Résultat des activités ordinaires avant impôt	4 570 458	3 092 498	6 564 373
Résultat net d'impôt	3 922 458	3 010 568	6 010 083
Capital social	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Nombre d'actions	2 500 000	2 500 000	2 500 000
Résultat des activités ordinaires avant impôt par action	1,828	1,237	2,626
Résultat net d'impôt par action	1,569	1,204	2,404
Résultat des activités ordinaires avant impôt / Capital social	18,28%	12,37%	26,26%
Résultat net d'impôt / Capital social	15,69%	12,04%	24,04%

4.19 - Evolution de la marge brute d'autofinancement

Désignation (en Dinars)	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Résultat net de l'exercice	3 922 458	3 010 568	6 010 083
Dotations aux amortissements	395 917	287 163	616 256
Dotations nettes aux provisions	3 397 055	2 481 725	5 444 445
Marge brute d'autofinancement	7 715 430	5 779 456	12 070 784

4.20 - Indicateurs de gestion et ratios

4.20.1 - Indicateurs de gestion

Indicateurs de gestion (en mDT)	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Résultat net de la période (1)	3 922	3 011	6 010
Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	514 593	410 337	457 333
Engagements sur la clientèle de leasing (2)	559 329	442 636	513 654
Fonds propres (avant résultat) (3)	53 691	48 970	48 847
Capitaux propres avant affectation	57 613	51 981	54 857
Créances sur la clientèle de leasing	490 605	381 903	439 345
Créances classées sur la clientèle de leasing (4)	66 139	64 162	53 727
Produits réservés (5)	5 599	5 037	5 007
Total Provisions (6)	25 129	24 328	23 966
Emprunts et ressources spéciales (7)	439 728	325 977	383 756
Dettes envers la clientèle	9 413	7 049	9 447
Total bilan (8)	554 380	432 647	496 285
Intérêts et produits assimilés de leasing	30 129	24 002	50 983
Charges financières nettes	17 820	14 593	31 206
Charges d'exploitation	5 868	5 268	10 963
Produits nets de leasing	13 791	11 018	23 145
Provisions nettes	3 397	2 482	5 444
Charges de personnel	3 704	3 084	6 771
Portefeuille titre commercial	0	0	0
Portefeuille d'Investissement	23 988	28 434	17 988

4.20.2 - Ratios

Ratios propres aux sociétés de leasing	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Capitaux propres avant résultat net / engagements (3) / (2)	9,60%	11,06%	9,51%
Taux de créances classées (4) / (2)	11,82%	14,50%	10,46%
Ratios de couverture des créances classées ((5) + (6)) / (4)	46,46%	45,77%	53,93%
Ratios de solvabilité : Ratio des fonds propres selon le circulaire 91-24 de la BCT (*)	14,98%	11,71%	15,21%
Créances classées / (Créances sur la clientèle + portefeuille commercial + Portefeuille d'investissement)	12,85%	15,64%	11,75%

(*) Tel que modifié par la circulaire 2012-09 de la BCT, le ratio prudentiel exige de chaque établissement de crédit (banque et société de leasing) que ses fonds propres représentent au moins 10% de son actifs (bilan et hors bilan) pondérés en fonction des risques encourus.

Ratio de structure	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Fonds propres après résultat net / Total bilan	10,39%	12,01%	11,05%
Emprunts et ressources spéciales/ Total bilan	79,32%	75,34%	77,33%
Créances sur la clientèle de leasing/ Total Bilan	88,50%	88,27%	88,53%
(Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle) / créances sur la clientèle	91,55%	87,20%	89,50%

Ratios de gestion	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Charges de personnel / Produits nets	26,86%	27,99%	29,25%
Produits nets/Fonds propres avant résultat	25,69%	22,50%	47,38%
Coefficient d'exploitation (Total charges d'exploitation/ produits nets)	42,55%	47,81%	47,36%
Provisions nettes / Produits nets	24,63%	22,52%	23,52%

Ratios de rentabilité	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
ROE (1) / (3)	7,31%	6,15%	12,30%
ROA (1) / (8)	0,71%	0,70%	1,21%
Ratio TIER 1	9,42%	10,81%	9,52%
Résultat net / produit net	28,44%	27,32%	25,97%
Intérêts et produits assimilés de leasing / créances sur la clientèle	6,14%	6,28%	11,60%
Produit net / total bilan	2,49%	2,55%	4,66%

CHAPITRE 5- ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

5.1 - Organes d'administration et de direction

5.1.1 - Membres du Conseil d'Administration

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
Mme Salma ELLOUMI REKIK (1)	Elle-même	Présidente	2024-2026	Tunis
BTK (1)	Mme Rim LAKHOUA	Membre	2024-2026	Tunis
M. Zied ELLOUMI (1)	Lui-même	Membre	2024-2026	Tunis
Mme Sonia REKIK (1)	Elle-même	Membre	2024-2026	Tunis
Mme Myriam ELLOUMI (1)	Elle-même	Membre	2024-2026	Tunis
Mme Samira BELKADHI (1)	Elle-même	Membre	2024-2026	Tunis
M. Imed DEROUICHE (1)	Lui-même	Membre	2024-2026	Tunis
M. Mohamed Nouredine YAICHE (1)	Lui-même	Membre	2024-2026	Tunis
M. Fadhel BEN OTHMEN (1) (2)	Lui-même	Membre	2024-2026	Tunis
M. Khalil LAJIMI (1) (2)	Lui-même	Membre	2024-2026	Tunis

(1) Nommés par l'AGO du 16/04/2024.

(2) Administrateur indépendant.

5.1.2 - Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société

Membre	Fonction dans la société	Date d'entrée en fonction	Adresse
Mme Salma ELLOUMI REKIK	Présidente du Conseil*	18 novembre 2021	Tunis
M. Abdessattar BEN GHEDIFA	Directeur Général**	21 décembre 2017	Tunis

(*) Mandat renouvelé par le CA du 16 avril 2024.

(**) Mandat renouvelé par le CA du 16 avril 2024.

Il est à signaler que :

- ✓ M. Fadhel BEN OTHMENE (Président du Comité d'Audit), Mme Sonia REKIK, Mme Samira BELKADHI et M. Mohamed Nouredine YAICHE sont membres du Comité d'Audit***.
- ✓ M. Khalil LAJIMI (Président du Comité des Risques), M. Zied ELLOUMI, Mme Myriam ELLOUMI et M. Imed DEROUICHE sont membres du Comité des Risques***.
- ✓ Mme Salma ELLOUMI REKIK (Présidente du Comité de Nomination et Rémunération), Mme Rim LAKHOUA et M. Khalil LAJIMI sont membres du Comité de Nomination et Rémunération***.

Les autres membres du conseil d'administration n'ont pas de fonctions dans la société.

(***) Nommés par le Conseil d'Administration du 16/04/2024

5.1.3 - Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction

Membres	Activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années
Mme Salma ELLOUMI REKIK, Présidente du Conseil	- PDG d'un groupe de sociétés spécialisé dans l'agriculture et l'industrie agroalimentaire - PDG d'un groupe de sociétés spécialisé dans la production des faisceaux électriques pour l'automobile - Vice-Présidente du Conseil d'Administration BTK Bank
M. Zied ELLOUMI	Directeur Général société Chakira Câbles
Mme Sonia REKIK	- Directeur Financier de COFAT MED - Directeur Général de l'Institut Vision & Rétine
Mme Myriam ELLOUMI	Directrice du Développement des affaires corporates chez COFICAB
Mme Samira BELKADHI	Retraitée de la BTK Bank
M. Mohamed Noureddine YAICHE	Retraité de la BIAT
M. Imed DEROUICHE	Hautes fonctions auprès de prestigieuses entreprises nationales et étrangères, consultant international. Expert international en énergie, énergie renouvelable et transition énergétique
M. Fadhel BEN OTHMENE	Retraité de la BNA
M. Khalil LAJIMI	- Retraité, ancien Ministre du Tourisme et l'Artisanat - Consultant SFI
M. Abdessattar BEN GHEDIFA, Directeur Général	Néant

5.1.4 - Mandats des membres des organes d'administration et de direction les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membres	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
Mme Salma ELLOUMI REKIK, Présidente du Conseil	Aucun
BTK	Membre du Conseil d'administration de SOTULUB, Tunis Center, APAVE TUNISIE...
M. Zied ELLOUMI	Membre du Conseil d'Administration CETIME
Mme Sonia REKIK	Membre du Conseil d'Administration COFAT EGYPT
Mme Myriam ELLOUMI	Administratrice chez KROMBERG & SCHUBERT, Allemagne
Mme Samira BELKADHI	Aucun
M. Imed DEROUICHE	Aucun
M. Mohamed Nouredine YAICHE, Président du Comité d'Audit	Membre du Conseil d'Administration BH Assurance
M. Fadhel BEN OTHMENE	Membre du Conseil d'Administration de société Simpar Immobilière, société SPDIT
M. Khalil LAJIMI	Membre du Conseil d'Administration SICAM
M. Abdessattar BEN GHEDIFA, Directeur Général	Néant

5.1.5 - Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans les sociétés qu'ils représentent

Membre	Représenté par	Fonction au sein de la société qu'il représente
Banque Tuniso-Koweïtienne - BTK	Mme Rim LAKHOUA	Directrice des Participations et Filiales à la BTK

5.2 - Intérêts des dirigeants dans la société pour l'exercice 2025

5.2.1 - Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2025

Se référer au rapport spécial des commissaires aux comptes au niveau du chapitre 4, page 97 du présent Document de Référence.

5.2.2 - Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2025

Néant

5.3 - Contrôle

Commissaires aux Comptes	Adresse	Mandat
Mourad Guellaty & Associés , Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Walid MOUSSA	45, Avenue de la République La Marsa - 2070 - Tunisie Tél +216 71 740 131 Fax +216 71 740 197 E-mail : contact@cabinetguellaty.com	2024-2026*
Cabinet TGS CWG , Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Monsieur Wajdi GUERFALA	Immeuble SAFSAF entrée A Bureau 2.2 Montplaisir-1073 - Tunisie Téléphone : +216 71 904 252 Fax : +216 71 904 256 E-mail : wajdi.guerfala@cwg.tn	2024-2026*

(*) Nommés par l'AGO du 16 avril 2024

5.4 - Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil d'administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

Se référer au rapport spécial des commissaires aux comptes au niveau du chapitre 4, page 93 et suivantes du présent Document de Référence.

CHAPITRE 6- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

6.1 - Evolution récente et orientation stratégique

6.1.1 - Evolution récente au 30/06/2026

Au 30/06/2026, le volume global des approbations a atteint 186 511 mDT contre 168 778 mDT au 30/06/2025, enregistrant ainsi une hausse de 10,51 %.

La société a enregistré une hausse des mises en force à la fin du 2^{ème} trimestre 2026, par rapport à la même période de l'année précédente, atteignant 165 397 mDT contre 131 418 mDT au 30/06/2025, soit une augmentation de 25,86 %.

L'encours financier du leasing s'est élevé à 485 126 mDT au terme du 2^{ème} trimestre 2026 contre 377 868 mDT au 30/06/2025, soit une hausse de 28,38%.

6.1.2 - Orientation stratégique

Les principaux axes de développement stratégique de la BTK LEASING se présentent comme suit :

La BTK LEASING s'est engagée dans le développement de l'activité à travers l'ouverture d'agences pour s'implanter dans des zones à forte demande,

La politique de croissance de la BTK LEASING dans les années à venir, sera basée sur un développement de l'activité à un rythme soutenu et une politique de maîtrise du risque,

- L'extension du réseau à travers l'ouverture des nouvelles agences,
- La nouvelle stratégie de communication digitale via réseaux sociaux et les partenariats,
- L'approche de gestion et la maîtrise des risques et la conformité,

Dans le contexte actuel de la BTK LEASING, et compte tenu de la conjoncture économique actuelle caractérisée par une liquidité tendue sur le marché, la BTK LEASING s'est engagée à mettre en place un programme de mobilisation de ressources stables et diversifiées pour renforcer ses équilibres financiers.

6.2 - Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2026-2030 par rapport aux informations prévisionnelles 2025-2029

6.2.1 - Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations de l'exercice 2025 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2025

La confrontation des réalisations de l'exercice 2025 reflétées par les états financiers arrêtés au 31/12/2025 avec les prévisions établies pour l'exercice 2025 telles que publiées au niveau du document de référence « BTK LEASING 2025 » fait ressortir les pourcentages de réalisations suivants :

Indicateurs en mDT	Réalisations 2025	Prévisions 2025	% de réalisation	Commentaires
Mises en force	275 983	250 000	110,39%	Le taux de réalisation budgétaire au 31 décembre 2025 est de l'ordre 110,39%. Ces chiffres montrent une performance solide, avec un bon niveau d'exécution des prévisions financières.
Encours financiers	429 728	423 223	101,54%	Le taux de réalisation budgétaire au 31 décembre 2025 est de l'ordre 101,54%. Ces chiffres montrent une performance solide, avec un bon niveau d'exécution des prévisions financières.
Revenus de leasing	52 910	58 388	90,62%	
Produit net	23 145	25 421	91,05%	
Coût des risques	5 497	4 232	129,88%	L'augmentation est due à la hausse de la provision collective (Il s'agit d'une couverture sur un risque éventuel des clients classés C0 et C1)
Charges financières nettes	31 206	33 738	92,50%	Le taux de réalisation budgétaire au 31 décembre 2025 est de l'ordre 92,5%. Ces chiffres montrent un bon niveau d'exécution des prévisions financières.
Réinvestissement exonéré	6 000	5 000	120,00%	Augmentation du montant suite à la décision des actionnaires
Résultat net	6 010	7 035	85,43%	Cette baisse est due à l'augmentation de la provision collective

6.2.2 - Analyse des modifications effectuées au niveau des prévisions 2026-2030 par rapport aux informations prévisionnelles 2025-2029

Les prévisions publiées au niveau du document de référence « BTK Leasing 2025 » sont différentes de celles publiées dans le présent document de référence.

En effet, compte tenu des réalisations de l'exercice 2025 et des nouvelles conditions du marché, certaines modifications et mises à jour ont été apportées au niveau des hypothèses sous-jacentes relatives aux rubriques suivantes :

Mises en force

En mDT	2026P	2027P	2028P	2029P	Commentaire
Mises en force : document de référence « BTK LEASING 2025 »	300 000	375 000	468 750	585 938	Les prévisions des mises en force ont été révisées à la baisse dans le document de référence « BTK LEASING 2026 », afin de refléter une approche plus prudente et réaliste, tout en intégrant la surperformance constatée en 2025.
Mises en force : document de référence « BTK LEASING 2026 »	300 000	360 000	432 000	518 400	
Ecart	0	-15 000	-36 750	-67 538	

Créances issues des opérations de leasing

En mDT	2026P	2027P	2028P	2029P	Commentaire
Créances issues des opérations de leasing : document de référence « BTK LEASING 2025 »	501 660	597 975	708 679	840 951	Les créances issues des opérations de leasing ont été revues à la hausse, reflétant l'amélioration attendue du portefeuille client et l'effet cumulé des mises en force précédentes, malgré leur révision à la baisse.
Créances issues des opérations de leasing : document de référence « BTK LEASING 2026 »	574 023	706 006	799 636	870 650	
Ecart	72 363	108 031	90 957	29 699	

Emprunts et dettes rattachés

En mDT	2026P	2027P	2028P	2029P	Commentaire
Emprunts et dettes rattachées : document de référence « BTK LEASING 2025 »	455 558	525 942	591 845	665 271	Les emprunts et dettes rattachées ont été revues à la hausse à partir de 2026 dans le document de référence 2026, reflétant une mobilisation plus importante des ressources financières et une anticipation d'un besoin accru de financement en cohérence avec les nouvelles trajectoires de croissance.
Emprunts et dettes rattachées : document de référence « BTK LEASING 2026 »	457 598	578 589	685 236	742 661	
Ecart	2 041	52 647	93 391	77 391	

Produits de leasing

En mDT	2026P	2027P	2028P	2029P	Commentaire
Produits de leasing : document de référence «BTK LEASING 2025 »	73 184	88 647	108 863	129 745	Les produits de leasing ont été ajustés de manière contrastée ; une légère baisse en 2026, des hausses en 2027 et 2028, et un repli en 2029, reflétant l'impact des nouvelles hypothèses de mises en force.
Produits de leasing : document de référence «BTK LEASING 2026 »	72 893	92 451	111 060	128 299	
Ecart	-292	3 805	2 197	-1 446	

Charges financières :

En mDT	2026P	2027P	2028P	2029P	Commentaire
Charges financières nettes leasing : document de référence «BTK LEASING 2025 »	41 234	49 956	62 241	71 271	Les charges financières liées au leasing ont été ajustées à la hausse à partir de 2026, reflétant une anticipation de taux d'intérêt plus élevés et une augmentation progressive du coût moyen des ressources mobilisées.
Charges financières nettes leasing : document de référence «BTK LEASING 2026 »	44 075	57 439	69 672	82 247	
Ecart	2 841	7 483	7 431	10 976	

Frais de personnel

En mDT	2026P	2027P	2028P	2029P	Commentaires
Frais de personnel Leasing : document de référence « BTK LEASING 2025»	6 741	7 483	8 306	9 220	Les frais de personnel ont été réévalués à la hausse dans le nouveau document de référence, à la suite de la révision de la politique de recrutement et de rémunération adoptée par la société.
Frais de personnel Leasing : document de référence « BTK LEASING 2026 »	7 448	8 043	8 687	9 382	
Ecart des Frais de personnel	706	561	381	162	

Dotations nettes aux provisions

Année	2026P	2027P	2028P	2029P	Commentaires
Dotations nettes aux provisions : document de référence «BTK LEASING 2025»	5 121	6 089	7 187	8 485	Les dotations nettes aux provisions ont été revues à la hausse dans le document de référence 2026, traduisant une anticipation plus prudente du risque de crédit et une volonté de renforcer la couverture du portefeuille, malgré l'amélioration constatée de la qualité des créances.
Dotations nettes aux provisions : document de référence «BTK LEASING 2026»	5 463	6 846	8 004	8 876	
Ecart	342	757	817	392	

6.3 - Analyse des performances réalisées au 30/06/2026 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2026

La confrontation des réalisations, du 1^{er} semestre 2026, reflétées par la situation intermédiaire au 30/06/2026 avec les prévisions établies, pour l'année 2026 telles que publiées au niveau du présent document de référence « BTK Leasing 2026 » fait ressortir les taux de réalisation suivants :

<i>En mDT</i>	Prévisions 2026	Réalisations 1 ^{er} semestre 2026	Taux de réalisations
Créances issues des opérations leasing	574 023	490 605	85%
Emprunts et dettes rattachées	457 598	439 728	96%
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing	70 183	30 129	43%
Charges financières nettes	44 075	17 820	40%
Charges de personnel	7 448	3 704	50%
Autres charges d'exploitation	3 862	1 767	46%
Dotations aux provisions sur Créances Leasing nettes	5 463	3 381	62%

Les principales réalisations au 30 juin 2026 sont en phase avec les prévisions telles que prévues au niveau du plan d'affaires 2026-2030.

6.4 - Perspectives d'avenir

Les perspectives de BTK Leasing pour la période 2026-2030 ont été établies sur la base des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2025 audités et certifiés, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du **06/04/2026**.

Les états financiers prévisionnels de BTK Leasing ainsi que les hypothèses sous-jacentes relatives à la période 2026-2030 ont été validés par le Conseil d'Administration du **27/02/2026** et examinés par les commissaires aux comptes de la société.

BTK Leasing s'engage à actualiser ses prévisions, chaque année, sur un horizon de trois ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public.

Elle est également tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et de communiquer au public l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts éventuels doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

BTK Leasing s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6.4.1 - Principales hypothèses de prévisions retenues

Compte tenu des évolutions récentes et des orientations générales et commerciales de la société, les hypothèses de base retenues pour l'établissement des informations financières prévisionnelles pour la période 2026-2030 se présentent comme suit :

6.4.1.1 - Hypothèses de l'état de Résultat prévisionnel

a - Les mises en force

- L'évolution moyenne entre 2026-2030 est de l'ordre de 20,00%

L'évolution des mises en force durant la période du BP se présente comme suit :

En mDT	2025R	2026P	2027P	2028P	2029P	2030P	TCAM 2025/2030
Mises en force	275 983	300 000	360 000	432 000	518 400	622 080	17,65%
<i>Evolution</i>		8,70%	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%	

R : Réalisé

P : Prévisionnel

b - Produits de leasing

Les produits de leasing évolueront durant la période 2026-2030 à une croissance annuelle moyenne de 17,81% détaillée comme suit :

En DT

Rubrique	2025 R	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	2030 P
Intérêts et revenus assimilés (1)	50 982 745	70 183 084	89 179 813	107 188 448	123 776 824	135 132 894
Intérêts conventionnels	50 163 977	69 795 263	88 827 253	106 674 577	123 191 496	134 451 531
Intérêts intercalaires	86 710	94 256	113 107	135 728	162 874	195 449
Intérêts de retard	1 857 103	1 979 200	2 262 214	2 646 235	3 144 165	3 751 967
Variation des produits réservés	(1 125 045)	(1 222 949)	(1 467 538)	(1 601 825)	(1 922 190)	(2 306 628)
Intérêts différés		(462 685)	(555 223)	(666 267)	(799 521)	(959 425)
Autres produits sur opérations de leasing (2)	1 927 716	2 709 461	3 271 601	3 871 661	4 522 147	5 265 374
Produits sur cessions anticipées	442 997	859 242	1 051 337	1 207 345	1 324 968	1 428 760
Frais de dossier et autres frais	1 484 719	1 850 219	2 220 263	2 664 316	3 197 179	3 836 615
Total (1)+(2)	52 910 461	72 892 546	92 451 413	111 060 109	128 298 971	140 398 268
Taux de croissance	26,22%	37,77%	26,83%	20,13%	15,52%	9,43%

c - Intérêts Conventionnels

- ❖ Le taux de sortie retenu durant la période du BP est de l'ordre de 14% au titre des nouvelles mises en service qui seront effectuées entre 2026 et 2030
- ❖ Le taux de sortie retenu sur les encours arrêtés au 31/12/2025 est de 13,5%
- ❖ Les frais de dossier sont de l'ordre de 200 DT à 500 DT HTVA / par dossier

Les intérêts conventionnels ont évolué durant la période du BP comme suit :

En DT

Rubrique	2025 R	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	2030 P
Intérêts conventionnels	50 163 977	69 795 263	88 827 253	106 674 577	123 191 496	134 451 531

d - Intérêts de retard

Le ratio moyen des intérêts de retard sur les impayés durant la période 2026- 2030 est de l'ordre 2,5%.

En DT

Rubrique	2025 R	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	2030 P
Intérêts de retard	1 857 103	1 979 200	2 262 214	2 646 235	3 144 165	3 751 967

e - Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing

Le ratio retenu sur la période du BP est de 0,15% des encours.

En DT

Rubrique	2025 R	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	2030 P
Produits sur cessions anticipées de contrats de leasing	442 997	859 242	1 051 337	1 207 345	1 324 968	1 428 760

f - Charges financières nettes

Les charges financières ont évolué durant la période du BP comme suit :

En DT

Rubrique	2025R	2026P	2027P	2028P	2029P	2030P
Encours moyens des ressources mensuelles	334 398 516	463 942 954	604 624 652	733 387 020	865 756 892	908 007 725
Charges financières	31 205 783	44 074 581	57 439 342	69 671 767	82 246 905	86 260 734
Coût des ressources	9,33%	9,50%	9,50%	9,50%	9,50%	9,50%

- La défalcation entre les sous rubriques des charges financières est effectuée sur la base de la concentration des encours de ressources.
- Les intérêts sur comptes courants et des dépôts créditeurs sont calculés sur la base découverts bancaires constatés durant la période du BP.

g - Frais de personnel

Le niveau global d'évolution des frais du personnel sur la période 2025-2029 a été déterminé en fonction de :

- L'évolution de l'activité ;
- La politique RH de la BTK LEASING en termes de recrutement et de rémunération ;
- L'effectif des nouvelles agences ;
- L'évolution des charges de personnel pendant la période du BP tient compte de l'évolution sectorielle et de l'impact des nouvelles recrues et les départs à la retraite ;
- Les charges évolueront à une croissance annuelle moyenne de 8,40%.

Les charges de personnel évolueront durant la période du BP comme suit :

En DT

Rubrique	2025 R	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	2030 P
Charges de personnel	(6 770 621)	(7 447 683)	(8 043 498)	(8 686 978)	(9 831 936)	(10 132 491)
Taux de croissance		10,00%	8,00%	8,00%	8,50%	8,00%

h - Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation sont prévues avec une augmentation annuelle de 8%, conformément aux objectifs de coefficient d'exploitation fixés par BTK LEASING.

Cette hausse est principalement due aux coûts liés à l'ouverture de nouvelles agences, aux actions de publicité digitale et de marketing à mettre en place, ainsi qu'aux charges d'exploitation.

Les autres charges d'exploitation ont évolué durant la période du BP comme suit :

En DT

Rubrique	2025 R	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	2030 P
Autres charges d'exploitation	(3 575 726)	(3 861 784)	(4 170 727)	(4 504 385)	(4 864 736)	(5 253 915)
Taux de croissance		8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%

i - Coefficient d'exploitation :

L'évolution du coefficient d'exploitation durant la période 2026-2030 est estimée comme suit :

En DT

Rubrique	PMT					
	2025 R	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	2030 P
PRODUIT NET DE LEASING	23 145 354	30 246 245	36 825 351	43 551 622	48 565 346	57 035 814
Charges de personnel	(6 770 621)	(7 447 683)	(8 043 498)	(8 686 978)	(9 381 936)	(10 132 491)
Autres charges d'exploitation	(3 575 726)	(3 861 784)	(4 170 727)	(4 504 385)	(4 864 736)	(5 253 915)
Dotation aux amortissements	(616 256)	(1 166 712)	(1 858 712)	(2 116 150)	(2 473 265)	(2 830 380)
Total charge d'exploitation	(10 962 603)	(12 476 179)	(14 072 937)	(15 307 513)	(16 719 937)	(18 216 785)
Coefficient d'exploitation	47,36%	41,25%	38,22%	35,15%	34,43%	31,94%

j - Dotations aux provisions sur créances

Les dotations aux provisions sont déterminées selon deux critères à savoir :

- Courant la période 2019-2025, le coût de risque représente 0,95% des encours financiers. Pour la période du BP 2026-2030, le ratio de coût du risque sur les encours est de 1,1% en 2026 à 2030 compte tenu de la conjoncture économique.
- Les actions de recouvrement faites par la BTK LEASING, la reprise maîtrisée de l'activité de financement ainsi que les radiations prévues visent à atteindre un niveau des parts d'actifs classés de l'ordre de 7% à horizon 2026, ce compte tenu des exigences de la BCT prévues au niveau de la circulaire 2022-01.

Le coût du risque a évolué sur la période du BP comme suit :

En DT						
Rubrique	2025 R	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	2030 P
(1) Dotation aux provisions individuelles et additionnelles	4 662 395	4 899 155	6 164 784	7 229 678	8 036 349	7 569 094
(2) Dotation aux provisions collectives	901 911	563 478	681 257	773 948	839 919	1 975 290
(3) Pertes sur créances irrécouvrables	4 504 452	8 500 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
(4) Reprise sur provision et agios sur créances irrécouvrables	(4 504 452)	(8 500 000)	(5 000 000)	(5 000 000)	(5 000 000)	(5 000 000)
(5) Recouvrement des créances radiées	(67 641)					
Dotations aux provisions sur Créances Leasing nettes (1+2+3+4+5)	5 496 665	5 462 633	6 846 041	8 003 626	8 876 268	9 544 384

k - Evolution du taux de CLD & taux de couverture

En DT						
Rubrique	2025 R	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	2030 P
Total engagements sur la clientèle de leasing	474 645 372	607 952 078	743 803 958	841 640 531	917 822 365	980 795 623
Engagements Hors Bilan	39 008 288	58 512 432	67 289 297	77 382 691	88 990 095	102 338 609
Avances	(8 639 287)	(10 580 445)	(13 955 903)	(15 211 934)	(16 581 008)	(17 897 210)
Total engagement brut (1)	513 653 659	666 464 510	811 093 255	919 023 222	1 006 812 460	1 083 134 232
Créances classées sur la clientèle de leasing nettes des radiations (2)	53 727 252	46 572 737	53 558 647	61 592 444	67 751 689	72 833 066
Provisions nettes sur créances classées (individuelles et additionnelles) (3)	23 966 386	23 340 541	26 255 325	29 170 109	31 421 427	33 454 554
Produits réservés (4)	5 006 836	3 254 785	2 972 323	2 824 148	2 996 339	3 377 967
Provisions collectives	5 184 308	5 747 786	6 429 043	7 202 991	9 147 657	11 122 947
Taux des créances classées (2)/(1)	10,46%	6,99%	6,60%	6,70%	6,73%	6,72%
Taux de couverture (3)+(4)/(2)	53,93%	57,10%	54,57%	51,95%	50,80%	50,57%
Radiation des créances	4 504 452	8 500 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000

6.4.1.2 - Hypothèses du bilan prévisionnel

a - Evolution des créances de leasing

En DT

Rubrique	2025 R	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	2030 P
Créances sur contrats mis en force						
+ Encours financiers & Créances sur contrats en instance de MEF	439 034 079	563 478 052	681 256 610	773 948 125	839 918 747	895 423 829
+ Impayés	35 591 941	44 474 027	62 547 348	67 692 407	77 903 618	85 371 794
- Intérêts échus différés	(1 123 065)	(1 585 750)	(2 140 973)	(2 807 240)	(3 606 761)	(4 566 185)
Total brut des créances leasing	473 502 955	606 366 328	741 662 985	838 833 291	914 215 604	976 229 438
A déduire couverture						
Provisions à base individuelle et additionnelles	(23 966 386)	(23 340 541)	(26 255 325)	(29 170 109)	(31 421 427)	(33 454 554)
Produits réservés	(5 006 836)	(3 254 785)	(2 972 323)	(2 824 148)	(2 996 339)	(3 377 967)
Provisions collectives	(5 184 308)	(5 747 786)	(6 429 043)	(7 202 991)	(9 147 657)	(11 122 947)
Total net des créances leasing	439 345 425	574 023 216	706 006 295	799 636 043	870 650 182	928 273 970

Il est à noter que les taux d'encaissement des créances sont estimés comme suit :

- Le Taux d'encaissement de la facturation de l'année N s'élève à 97% soit un taux de rejet de 3% ;
- Le Taux d'encaissement des impayés N-1 en N s'élève à 74,2% soit un taux de rejet de 25,8% ;
- Le Taux d'encaissement des impayés N-2 en N s'élève à 40% soit un taux de rejet de 60% ;
- Le Taux d'encaissement des impayés N-3 en N s'élève à 39% soit un taux de rejet de 61%.

b - Evolution des investissements et des Valeurs Immobilisées

Les dotations aux amortissements tiennent compte de l'amortissement annuel des immobilisations existantes de la BTK Leasing ainsi que des nouvelles acquisitions prévues durant la période du BP.

- Immobilisations corporelles et incorporelles

En DT

Rubrique	31/12/2026	31/12/2027	31/12/2028	31/12/2029	31/12/2030
Changement de l'enseigne commerciale BTK LEASING	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Logiciel & développement informatique	50 000	1 835 000	37 190	37 190	37 190
Agences	2 000 000	2 500 000	1 000 000	1 500 000	1 500 000
Aménagement & Installations Générales	500 000	750 000	750 000	750 000	750 000
Matériel de Transport	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000
Équipement de bureau	50 000	75 000	75 000	75 000	75 000
Matériel Informatique	221 008	250 000	250 000	250 000	250 000
Immobilisations Incorporelles et Corporelles	3 121 008	5 710 000	2 412 190	2 912 190	2 912 190

c - Emprunts et Ressources spéciaux

La BTK Leasing projette sur la période 2026-2030 de mobiliser des ressources de financement bancaires et obligataires.

La BTK Leasing projette sur la période 2026-2030 de mobiliser des ressources financières bancaires, ressources spéciales, obligataires et d'autres ressources,

Emission d'un emprunt subordonné.

L'utilisation des ressources sera répartie comme suit :

- en 2026, à raison de à 33% sous forme des crédits bancaires et certificats de leasing, 47% sous forme des emprunts obligataires et 20% sous forme de certificats de dépôt.
- en 2027, à raison de à 39% sous forme des crédits bancaires et certificats de leasing, 41% sous forme des emprunts obligataires et 20% sous forme de certificats de dépôt.
- De 2028-2030 à raison de 50% sous forme des crédits bancaires et certificats de leasing, 30% sous forme des emprunts obligataires et 20% sous forme de certificats de dépôt.

Les charges financières sur la période du BP ont été calculées sur la base de l'encours moyen des ressources de leasing.

Le coût des ressources s'élève 9,5%.

Le coût des anciennes ressources au 31/12/2025 y compris la ligne Italienne s'élève à 9,25%

Pour les nouvelles ressources qui seront mises en place en 2026 à 2030, le détail des encours de ressources se présente comme suit :

En DT

Rubrique	2025 R	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	2030 P
+ Encours des emprunts (1)	376 508 631	446 813 983	564 161 867	663 648 289	717 390 609	726 726 127
Certificats de dépôt	119 500 000	133 561 070	157 030 647	176 927 932	187 676 395	189 543 499
Emprunts bancaires	173 752 775	173 825 498	200 219 487	250 351 078	277 278 952	282 003 426
Emprunts obligataires	50 512 000	107 403 606	175 607 971	205 453 897	221 576 593	224 377 249
Lignes spécifiques	32 743 856	32 023 809	31 303 762	30 915 382	30 858 668	30 801 954
+ Intérêts et commissions post comptés courus (2)	7 247 184	10 784 500	14 426 981	21 587 552	25 270 520	30 270 520
Intérêts sur emprunts bancaires	4 843 477	4 541 886	5 265 884	7 698 412	9 782 037	12 782 037
Intérêts sur emprunts obligataires	2 403 707	6 242 614	9 161 097	13 889 140	15 488 483	17 488 483
Total général (1) + (2)	383 755 815	457 598 483	578 588 848	685 235 841	742 661 129	756 996 648

➤ Utilisation des emprunts / Encaissement des emprunts durant la période du BP :

En DT

Rubrique	2025 R	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	2030 P
Emprunts obligataires	30 000 000	100 000 000	120 000 000	99 000 000	106 500 000	105 000 000
Emprunts bancaires et Certificats de Leasing (Ligne spécifique)	89 500 000	71 200 000	112 000 000	165 000 000	177 500 000	175 000 000
Certificats de Dépôt	60 500 000	42 800 000	58 000 000	66 000 000	71 000 000	70 000 000
Lignes spécifiques						
Ressources	180 000 000	214 000 000	290 000 000	330 000 000	355 000 000	350 000 000

- Remboursement emprunts durant la période du BP :

En DT

Rubrique	2025 R	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	2030 P
Emprunts obligataires	12 672 000	43 108 394	51 795 635	69 154 073	90 377 304	102 199 344
Emprunts bancaires	68 794 435	71 127 277	85 606 011	114 868 409	150 572 126	170 275 527
Certificats de Dépôt	0	28 738 930	34 530 423	46 102 716	60 251 536	68 132 896
Lignes spécifiques	14 313 334	720 047	720 047	388 380	56 714	56 714
Total remboursement	95 779 768	143 694 648	172 652 116	230 513 578	301 257 680	340 664 481

Les caractéristiques et les conditions prévues pour ces différents emprunts composant le programme d'endettement sont les suivants :

En DT

Rubrique	2025 R	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	2030 P
Emprunts obligataires						
Montant	30 000 000	100 000 000	120 000 000	99 000 000	106 500 000	105 000 000
Durée	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans
Emprunts bancaires						
Montant	89 500 000	71 200 000	112 000 000	165 000 000	177 500 000	175 000 000
Durée crédit bancaire	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans

Il est à noter que les termes de ces crédits futurs peuvent être modifiés selon les conditions du marché financier au moment de leur mise en application.

➤ Encours des ressources des emprunts obligataires :

En DT

Rubrique	2025 R	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	2030 P
Encours des emprunts obligataires début de période	33 184 000	50 512 000	107 403 606	175 607 971	205 453 897	221 576 593
Additionnels	30 000 000	100 000 000	120 000 000	99 000 000	106 500 000	105 000 000
Remboursements	(12 672 000)	(43 108 394)	(51 795 635)	(69 154 073)	(90 377 304)	(102 199 344)
Encours des E.O. fin de période	50 512 000	107 403 606	175 607 971	205 453 897	221 576 593	224 377 249

➤ Encours des ressources des emprunts bancaires :

En DT

Rubrique	2025 R	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	2030 P
Encours des crédits bancaires	153 047 211	173 752 775	173 825 498	200 219 487	250 351 078	277 278 952
Crédits bancaires Additionnels	89 500 000	71 200 000	112 000 000	165 000 000	177 500 000	175 000 000
Remboursements	(68 794 436)	(71 127 277)	(85 606 011)	(114 868 409)	(150 572 126)	(170 275 527)
Encours des crédits bancaires. fin de période	173 752 775	173 825 498	200 219 487	250 351 078	277 278 952	282 003 426

➤ Encours des ressources lignes spécifiques :

En DT

Rubrique	2025 R	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	2029 P
lignes spécifiques début de période	47 057 190	32 743 856	32 023 809	31 303 762	30 915 382	30 858 668
Crédits bancaires Additionnels / Ligne spécifique						
Remboursements	14 313 334	720 047	720 047	388 380	56 714	56 714
Encours des crédits bancaires. fin de période	32 743 856	32 023 809	31 303 762	30 915 382	30 858 668	30 801 954

➤ Encours des ressources certificats de dépôt :

En DT

Rubrique	2025 R	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	2030 P
Encours des Certificats de Dépôt	59 000 000	119 500 000	133 561 070	157 030 647	176 927 932	187 676 395
Additionnels	60 500 000	42 800 000	58 000 000	66 000 000	71 000 000	70 000 000
Remboursements	0	-28 738 930	-34 530 423	-46 102 716	-60 251 536	-68 132 896
Encours des Certificats de Dépôt et Certificats de Leasing, fin de période	119 500 000	133 561 070	157 030 647	176 927 932	187 676 395	189 543 499

6.4.2 - Les états financiers prévisionnels 2026-2030

6.4.2.1 - Bilans prévisionnels

	PMT					
Rubriques en DT	2025 R	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	2030 P
ACTIF						
Liquidités et équivalents de liquidités	6 910 177		1 999 360	1 403 131	7 813 697	4 738 697
Créances issues d'opérations de leasing	439 345 425	574 023 216	706 006 295	799 636 043	870 660 182	928 273 970
Portefeuille-titres de placement	-					
Portefeuille d'investissement	17 987 866	23 996 059	29 004 662	34 013 695	39 023 180	45 033 139
Valeurs immobilisées	5 673 380	7 627 676	11 478 964	11 775 004	11 713 928	11 795 737
Autres actifs	26 368 296	27 605 836	13 710 069	15 081 077	26 306 587	29 750 244
Total de l'actif	496 285 144	633 252 788	762 199 350	861 908 949	955 507 574	1 019 591 788
PASSIF						
Concours bancaires et dettes rattachées	445 206	10 000 000	5 750 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Emprunts et dettes rattachées	383 755 815	457 598 483	578 588 848	685 235 841	742 661 129	756 996 648
Dettes envers la clientèle	9 446 826	10 580 447	13 955 903	15 211 934	16 581 008	17 897 210
Fournisseurs et comptes rattachés	43 046 212	84 175 337	75 440 608	52 891 784	84 267 327	115 850 713
Autres passifs	4 733 597	9 011 634	17 646 979	16 523 571	6 819 445	7 483 417
a- Provisions pour passifs et charges	1 540 000	2 040 000	2 540 000	3 040 000	3 540 000	4 040 000
b- Autres	3 193 597	6 971 634	15 106 979	13 483 571	3 279 445	3 443 417
Total du passif	441 427 656	571 365 903	691 382 339	779 863 131	860 328 909	908 227 988
CAPITAUX PROPRES						
Capital	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves	20 321 031	26 471 031	31 475 092	36 480 054	41 485 928	47 491 802
Résultats reportés	3 526 374	2 386 457	4 265 854	8 191 918	14 415 764	21 542 737
Résultat de l'exercice	6 010 083	8 029 397	10 076 064	12 373 846	14 276 973	17 329 261
Total des capitaux propres	54 857 488	61 886 886	70 817 010	82 045 818	95 178 665	111 363 799
Total passif et capitaux propres	496 285 144	633 252 788	762 199 350	861 908 949	955 507 574	1 019 591 788

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.4.2.2 - Etats de Résultats Prévisionnels

Rubriques en DT	PMT					
	2025 R	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	2030 P
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing	50 982 745	70 183 084	89 179 813	107 188 448	123 776 824	135 132 894
Autres produits d'exploitation	1 927 716	2 709 461	3 271 601	3 871 661	4 522 147	5 265 374
Total des produits de leasing	52 910 461	72 892 546	92 451 413	111 060 109	128 298 971	140 398 268
Charges financières nettes Leasing	(31 205 783)	(44 074 581)	(57 439 342)	(69 671 767)	(82 246 905)	(86 260 734)
Produits de placement	1 440 676	1 428 280	1 813 280	2 163 280	2 513 280	2 898 280
PRODUIT NET DE LEASING	23 145 354	30 246 245	36 825 351	43 551 622	48 565 346	57 035 814
Charges de personnel	(6 770 621)	(7 447 683)	(8 043 498)	(8 686 978)	(9 381 936)	(10 132 491)
Autres charges d'exploitation	(3 575 726)	(3 861 784)	(4 170 727)	(4 504 385)	(4 864 736)	(5 253 915)
Dotation aux amortissements	(616 256)	(1 166 712)	(1 858 712)	(2 116 150)	(2 473 265)	(2 830 380)
Total charge d'exploitation	(10 962 603)	(12 476 179)	(14 072 937)	(15 307 513)	(16 719 937)	(18 216 785)
Coefficient d'exploitation	47,36%	41,25%	38,22%	35,15%	34,43%	31,94%
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS	12 182 751	17 770 066	22 752 415	28 244 110	31 845 410	38 819 029
Dotations aux provisions sur Créances Leasing nettes	(5 496 665)	(5 462 633)	(6 846 041)	(8 003 626)	(8 876 268)	(9 544 384)
Dotation aux provisions sur les titres de participation & immobilisations	(57 780)					
Dotation aux provisions pour risques divers	110 000	(500 000)	(500 000)	(500 000)	(500 000)	(500 000)
Résultat d'exploitation	6 738 306	11 807 433	15 406 374	19 740 484	22 469 142	28 774 645
Autres gains ordinaires	1 925					
Autres pertes ordinaires	(175 858)					
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	6 564 373	11 807 433	15 406 374	19 740 484	22 469 142	28 774 645
Impôts sur les résultats	(554 290)	(3 778 037)	(5 330 310)	(7 366 639)	(8 192 168)	(11 445 383)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT	6 010 083	8 029 397	10 076 064	12 373 846	14 276 974	17 329 262
Eléments extraordinaires						
Résultat net de l'exercice	6 010 083	8 029 397	10 076 064	12 373 846	14 276 973	17 329 261
Montant de réinvestissement exonéré	6 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	6 000 000	6 000 000

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.4.2.3 - Etats des flux de trésorerie prévisionnels

Rubriques en DT	Réalisé	PMT				
	2025 R	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	2030 P
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles						
Encaissements reçus des clients	259 281 192	294 317 404	408 584 810	548 621 092	707 776 916	862 902 322
Décaissements pour financement de contrats de leasing	(293 015 509)	(305 299 706)	(430 267 513)	(551 417 312)	(639 083 531)	(746 092 994)
Sommes versées aux fournisseurs & autres créiteurs	(3 857 456)	(4 193 142)	(5 031 771)	(6 038 125)	(7 245 750)	(8 694 900)
Sommes versées au personnel y compris les taxes rattachées	(6 390 856)	(7 447 683)	(8 043 498)	(8 686 978)	(9 381 936)	(10 132 491)
Acquisition/cession placement a court terme	9 801 000	0	0	0	0	0
Intérêts payés	(31 067 558)	(43 679 409)	(54 096 879)	(66 712 099)	(77 529 518)	(86 128 946)
Impôts et taxes payés	(9 531 965)	(10 485 158)	(11 533 674)	(12 687 041)	(13 955 745)	(15 351 320)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	(74 781 152)	(76 787 695)	(100 388 524)	(96 920 462)	(39 419 564)	(3 498 329)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement						
Encaissement / Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(3 024 423)	(3 121 008)	(5 710 000)	(2 412 190)	(2 912 190)	(2 912 190)
Encaissements liés à la cession d'immobilisations financières	500 000	0	0	0	0	0
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières	(4 000 000)	(6 000 000)	(5 000 000)	(5 000 000)	(5 000 000)	(6 000 000)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement	(6 524 423)	(9 121 008)	(10 710 000)	(7 412 190)	(7 912 190)	(8 912 190)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement						
Encaissement suite à l'émission d'actions	0	0	0	0	0	0
Dividendes et autres distributions	0	(1 000 000)	0	0	0	0
Encaissements provenant des emprunts	180 000 000	214 000 000	290 000 000	330 000 000	355 000 000	350 000 000
Remboursement d'emprunts	(95 779 769)	(143 694 648)	(172 652 116)	(230 513 578)	(301 257 680)	(340 664 481)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	84 220 231	69 305 352	117 347 884	99 486 422	53 742 320	9 335 519
Variation de trésorerie	2 914 656	(16 603 351)	6 249 360	(4 846 229)	6 410 566	(3 075 000)
Trésorerie en début de période	3 688 695	6 603 351	(10 000 000)	(3 750 640)	(8 596 869)	(2 186 303)
Trésorerie à la clôture de la période	6 603 351	(10 000 000)	(3 750 640)	(8 596 869)	(2 186 303)	(5 261 303)

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.4.3 - Indicateurs de gestion et ratios prévisionnels

Indicateurs de gestion (en mDT)	2025 R	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	2030 P
Résultat net de la période (1)	6 010	8 029	10 076	12 374	14 277	17 329
Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	457 333	598 019	735 011	833 650	909 673	973 307
Engagements sur la clientèle de leasing (2)	513 654	666 465	811 093	919 023	1 006 812	1 083 134
Fonds propres (avant résultat) (3)	48 847	53 857	60 741	69 672	80 902	94 035
Capitaux propres avant affectation	54 857	61 887	70 817	82 046	95 179	111 364
Créances sur la clientèle de leasing	439 345	574 023	706 006	799 636	870 650	928 274
Créances classées sur la clientèle de leasing (4)	53 727	46 573	53 559	61 592	67 752	72 833
Produits réservés (5)	5 007	3 255	2 972	2 824	2 996	3 378
Total Provisions (6)	23 966	23 341	26 255	29 170	31 421	33 455
Emprunts et ressources spéciales (7)	383 756	457 598	578 589	685 236	742 661	756 997
Dettes envers la clientèle	9 447	10 580	13 956	15 212	16 581	17 897
Total bilan (8)	496 285	633 253	762 199	861 909	955 508	1 019 592
Intérêts et produits assimilés de leasing	50 983	70 183	89 180	107 188	123 777	135 133
Charges financières nettes	31 206	44 075	57 439	69 672	82 247	86 261
Charges d'exploitation	10 963	12 476	14 073	15 308	16 720	18 217
Produits nets de leasing	23 145	30 246	36 825	43 552	48 565	57 036
Provisions nettes	5 444	5 963	7 346	8 504	9 376	10 044
Charges de personnel	6 771	7 448	8 043	8 687	9 382	10 132
Portefeuille titre commercial	0	0	0	0	0	0
Portefeuille d'Investissement	17 988	23 996	29 005	34 014	39 023	45 033

R : Réalisé

P : Prévisionnel

(*) Provisions à base individuelle et additionnelles

Ratios propres aux sociétés de leasing	2025 R	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	2030 P
Capitaux propres avant résultat net / engagements (3) / (2)	9,51%	8,08%	7,49%	7,58%	8,04%	8,68%
Taux de créances classées (4) / (2)	10,46%	6,99%	6,60%	6,70%	6,73%	6,72%
Ratios de couverture des créances classées ((5) + (6)) / (4)	53,93%	57,10%	54,57%	51,95%	50,80%	50,57%
Ratios de solvabilité : Ratio des fonds propres selon le circulaire 91-24 de la BCT	15,21%	12,09%	11,29%	11,46%	12,17%	13,22%
Créances classées / (Créances sur la clientèle + portefeuille commercial + Portefeuille d'investissement)	11,75%	7,79%	7,29%	7,39%	7,45%	7,48%

R : Réalisé

P : Prévisionnel

Ratio de structure	2025 R	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	2030 P
Fonds propres après résultat net / Total bilan	11,05%	9,77%	9,29%	9,52%	9,96%	10,92%
Emprunts et ressources spéciales/ Total bilan	77,33%	72,26%	75,91%	79,50%	77,72%	74,25%
Créances sur la clientèle de leasing/ Total Bilan	88,53%	90,65%	92,63%	92,78%	91,12%	91,04%
(Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle) / créances sur la clientèle	89,50%	81,56%	83,93%	87,60%	87,20%	83,48%

R : Réalisé

P : Prévisionnel

Ratios de gestion	2025 R	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	2030 P
Charges de personnel / Produits nets	29,25%	24,62%	21,84%	19,95%	19,32%	17,77%
Produits nets/Fonds propres avant résultat	47,38%	56,16%	60,63%	62,51%	60,03%	60,65%
Coefficient d'exploitation (Total charges d'exploitation/ produits nets)	47,36%	41,25%	38,22%	35,15%	34,43%	31,94%
Provisions nettes / Produits nets	23,52%	19,71%	19,95%	19,53%	19,31%	17,61%

R : Réalisé

P : Prévisionnel

Ratios de rentabilité	2025 R	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	2030 P
ROE (1) / (3)	12,30%	14,91%	16,59%	17,76%	17,65%	18,43%
ROA (1) / (8)	1,21%	1,27%	1,32%	1,44%	1,49%	1,70%
Ratio TIER	9,52%	7,58%	7,09%	7,21%	7,62%	8,26%
Résultat net / produit net	25,97%	26,55%	27,36%	28,41%	29,40%	30,38%
Intérêts et produits assimilés de leasing / créances sur la clientèle	11,60%	12,23%	12,63%	13,40%	14,22%	14,56%
Produit net / total bilan	4,66%	4,78%	4,83%	5,05%	5,08%	5,59%

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.4.4 - Evolution Prévisionnelle des créances classées

En mDT	2025 R	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	2030 P
Total des engagements (1)	513 654	666 465	811 093	919 023	1 006 812	1 083 134
Créances classées de l'année (2)	53 727	46 573	53 559	61 592	67 752	72 833
Taux des créances classées (2) /(1)	10,46%	6,99%	6,60%	6,70%	6,73%	6,72%
Total des Provisions et produits réservés (3) (Hors provisions collectives)	28 973	26 595	29 228	31 994	34 418	36 833
Taux de couverture (3) /(2)	53,93%	57,10%	54,57%	51,95%	50,80%	50,57%

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.4.5 - Etats des cash flows prévisionnels

En mDT	2025 R	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P	2030 P
Résultat Net	6 010	8 029	10 076	12 374	14 277	17 329
Dotations aux amortissements	616	1 167	1 859	2 116	2 473	2 830
Dotations aux provisions	5 444	5 963	7 346	8 504	9 376	10 044
Cash flows prévisionnels	12 071	15 159	19 281	22 994	26 127	30 204

R : Réalisé

P : Prévisionnel

6.5 - Avis des commissaires aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2026 à 2030



Société Mourad GUELLATY & Associés
45, Avenue de la République La
Marsa - 2070 - Tunisie
Tél +216 71 740 131 Fax +216 71 740 197
E-mail : contact@cabinetguellaty.com



Cabinet TGS CWG
Immeuble Safsaf Entrée A Bureau 2.2
Montplaisir-1073
Téléphone : +216 71 904 252
Fax : +216 71 904 256
E-mail : wajdi.querfala@cwq.tn

« BTK LEASING »

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXAMEN D'INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES DE LA PERIODE ALLANT DE 2026 A 2030

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société « BTK Leasing »

En notre qualité de commissaires aux comptes, nous avons examiné les informations financières prévisionnelles de la société « BTK Leasing » pour la période allant de 2026 à 2030, telles que jointes au présent avis, établies dans le cadre du projet d'émission d'un emprunt obligataire et approuvées par le Conseil d'administration qui s'est réuni le 27 février 2026.

Ces projections financières et les hypothèses qui ont été retenues pour leur élaboration relèvent de la responsabilité de la direction et du Conseil d'administration. Elles ont été préparées dans le cadre de l'élaboration du document de référence relatif à l'émission d'un emprunt obligataire.

Les projections ont été préparées sur la base d'un ensemble d'éléments comprenant des hypothèses théoriques sur des événements futurs et des actions de la direction qui ne se produiront peut-être pas. En conséquence, les lecteurs sont avertis que ces projections ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celles indiquées ci-avant.

Nous avons effectué notre examen selon les normes de la profession applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues par la direction et sur lesquelles se basent les informations financières prévisionnelles ne sont pas déraisonnables, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses et de s'assurer que les informations prévisionnelles sont correctement présentées et préparées de manière cohérente avec les états financiers historiques.

Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent avis pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.



Société Mourad GUELLATY & Associés
45, Avenue de la République La
Marsa - 2070 - Tunisie
Tél +216 71 740 131 Fax +216 71 740 197
E-mail : contact@cabinetguellaty.com



Cabinet TGS CWG
Immeuble Safsaf Entrée A Bureau 2.2
Montplaisir-1073
Téléphone : +216 71 904 252
Fax : +216 71 904 256
E-mail : wajdi.guerfala@cwg.tn

Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues par la direction, nous n'avons pas relevé de faits qui nous conduisent à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions. A notre avis, les prévisions sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et sont présentées dans un bilan, un état de résultat et un état de flux de trésorerie établis conformément aux normes comptables applicables en Tunisie.

Nous rappelons que même si les événements anticipés sous les hypothèses théoriques décrites ci-dessus se produisent, les résultats réels sont susceptibles d'être différents de la projection puisque les événements anticipés ne se produisent pas souvent comme prévu, et l'écart pourrait être significatif.

Tunis, le 22 Juin 2026

Les commissaires aux comptes

Cabinet Mourad GUELLATY et Associés

Walid MOUSSA

Société Mourad GUELLATY & Associés
45, Av. de la République 2070 La Marsa - Tunisie
Tél: +216 71 740 131 // +216 29 507 030
Fax : +216 71 740 197
E-mail: contact@cabinetguellaty.com

Cabinet TGS CWG

Wajdi GUERFALA

Cabinet Wajdi Guerfala
Membre du Réseau International TGS
Tél: 71 904 252 - Fax: 71 904 244
Email: wajdi.guerfala@cwg.tn